

# Rapport d'Activité 2014

# 2014

FAM SAMSAH APRÈS  
Cap emploi  
SAMETH

Pôle protection de l'enfance  
Pôle handicap enfants  
Pôle handicap adultes

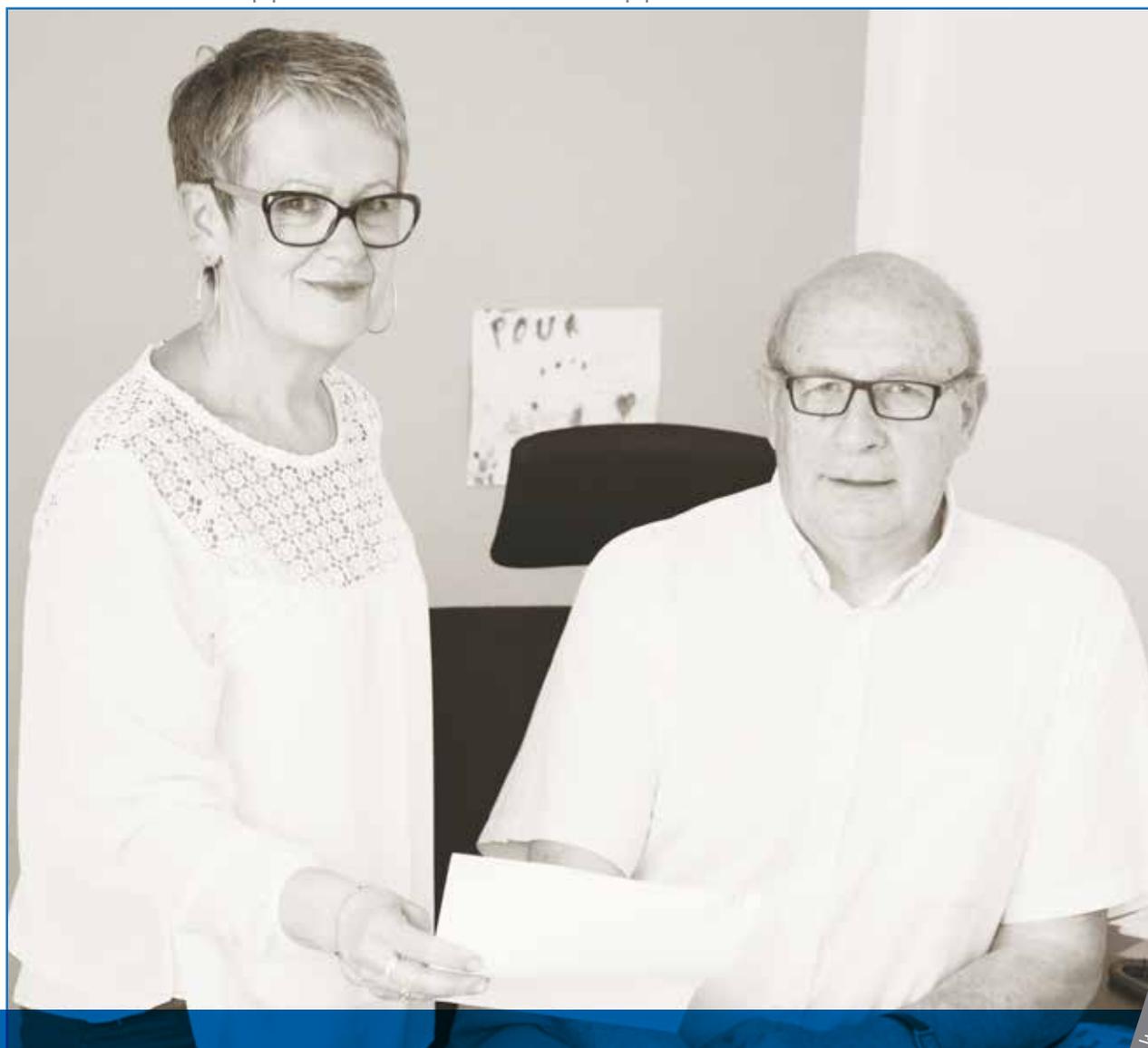


Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte



A S E A 43

**Direction Générale :**  
53 bis Chemin de Gendric - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY  
☎ : 04 71 02 24 77 - 📠 : 04 71 02 39 45  
<http://www.asea43.org> - ✉ : siegesocial@asea43.org  
**Siège social :**  
Meymac - 43150 Le Monastier/Gazeille



## ASEA 43

### **Mesdames, messieurs,**

Bienvenue et merci de participer à notre Assemblée Générale 2015. Elle va prendre cette année une forme un peu particulière. En effet si la première partie est consacrée à la présentation des rapports sur la politique générale et sur l'activité de l'Association ainsi que sur sa situation financière, dans la deuxième partie nous souhaitons vous présenter un petit reportage sur la réhabilitation du bâtiment qui héberge, depuis décembre 2014, le Service d'Assistance Educative et honorer les professionnels qui se sont consacrés à cette réalisation après avoir travaillé sur l'extension du CAP EMPLOI SAMETH. Ceux qui le désirent pourront ensuite visiter les locaux de l'AEMO mais aussi ceux du CAP EMPLOI.





Nous allons, Marie-Josée TAULEMESSE et moi-même, vous présenter un seul rapport, mais à deux voix. Bien sûr les préoccupations politiques, stratégiques et techniques sont étroitement mêlées mais cette présentation à deux voix traduit également la collaboration étroite entre le Président et la Directrice Générale et de façon plus large entre les directeurs et le Conseil d'Administration.

Une petite précision avant d'aller plus avant dans notre propos, si les comptes que nous vous présentons sont bien ceux de l'année 2014, le rapport sur la politique générale et l'activité concerne une période qui va de la précédente Assemblée Générale à aujourd'hui pour vous permettre d'être informés sur les dernières évolutions de notre Association.

Vous trouverez les rapports détaillés de l'ensemble des structures dans le rapport d'activité qui vous a été remis et vous pourrez bien entendu les commenter ou poser vos questions en fin de première partie. Nous ne retiendrons quant à nous que les points saillants de cette année qui vient de s'écouler pour nos vingt établissements et services, nos préoccupations actuelles, nos projets, et les perspectives d'évolution.

Quelques réflexions liminaires pour replacer cette activité 2014 dans son contexte, celui de la crise économique et financière, des déficits et du redressement des comptes publics. Une situation où la précarité, la pauvreté et la perte de repères augmentent et où les plus vulnérables sont les premiers à souffrir des réductions budgétaires alors que les moyens de nos financeurs et, en conséquence, ceux qu'ils nous allouent se restreignent.

## **Pôle protection de l'enfance**

Lors de notre Assemblée Générale 2014, nous vous présentions notre projet de créer un pôle protection de l'enfance permettant de rechercher des solutions personnalisées et innovantes au regard de la problématique des mineurs et de diversifier les prestations en utilisant le panel déjà en place. Ce projet avait également pour but de gérer en interne la suractivité des différents services et établissements du Pôle.

Nous avons pris la décision de mettre en œuvre des mutualisations nous permettant de répondre aux missions qui nous sont confiées par les juges des enfants. Nous avons donc considéré la fin du bail pour les locaux du Service d'Assistance Educative comme une opportunité pour rassembler sur un même site tous les établissements et services œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Depuis la loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, nous n'avons pas constaté de baisse d'activité pour le milieu ouvert. En effet, si les nouvelles modalités de prise en charge absorbent une partie des mesures dans le cadre de l'accueil externalisé, la cellule de signalement fonctionne bien et génère de nouvelles décisions à prendre.



Les moyens générés par les économies liées au déménagement du Service d'AEMO sur l'espace Alex BROLLES, en décembre 2014, ont été dédiés aux investissements nécessaires pour héberger le service mais, également au renforcement des postes éducatifs sur le pôle et à l'encadrement du Service d'Assistance Educative.

Il est important de souligner qu'un pôle d'environ 100 salariés permet désormais une mobilité interne à la demande des salariés désireux de travailler pour l'une ou l'autre des structures. Plusieurs personnes en ont déjà bénéficié.

En 2014, les différents budgets des services et établissements de la protection de l'enfance ont été consolidés. Un deuxième chef de service, Carole BOREL, a pris ses fonctions en septembre au service d'Assistance Educative.

En revanche, nous n'avions pas prévu la baisse d'activité notable du service d'AEMO, dès le mois de mars. L'absence des deux juges pour enfants pendant de longs mois s'est faite durement ressentir pour le service et les postes de renfort prévus initialement n'ont pas été recrutés. L'activité du service a été totalement impactée par la l'absence des magistrats pour enfants. Les résultats comptables du service en témoignent.

L'organisation en pôle a néanmoins permis le recrutement de postes de renfort pour le Service d'Accueil Externalisé qui propose une mesure de placement au domicile des parents avec un accompagnement éducatif renforcé. Depuis sa création, ce service a doublé son nombre d'enfants confiés et de nouveaux recrutements ont donc été nécessaires.

Un autre projet a été proposé par le Conseil Départemental à l'Association. Il s'agit du Dispositif d'Accueil pour Mineurs Etrangers Isolés (DAMIE). Ce dispositif qui dépend de la protection de l'enfance et dont le financement incombe au Département a vu le jour le 28 avril dernier pour, dans un premier temps, 6 mineurs. Une montée en charge s'est faite progressivement jusqu'à 19 mineurs en décembre. Ce dispositif est adossé aux hébergements de la MECS des GOUSPINS et comporte de l'hébergement collectif pour les jeunes arrivants qui sont ensuite accueillis dans des logements disséminés dans la cité pour lutter contre l'effet ghetto. D'ores et déjà, nous pouvons parler de jeunes volontaires, qui souhaitent obtenir une formation et s'insérer. Mais il s'agira pour eux, une fois majeurs, de solliciter le statut de réfugié en passant par la procédure de demande d'asile.

Cette Assemblée Générale est l'occasion de souligner la participation à la création du pôle de protection de l'enfance de Michel CHAPUIS et de Laurence MALOSSE. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier, une fois encore, de leur collaboration. Je tiens également à souligner que j'ai apprécié la façon dont les négociations avec le Département ont été conduites et je remercie les élus et les professionnels de cette collectivité qui se sont impliqués pour que ces projets au service des enfants aboutissent. Merci également aux professionnels et aux jeunes qui se sont attelés à la rénovation du bâtiment qui héberge le service d'AEMO. Leur aide précieuse a permis de réaliser des économies substantielles et de déménager dans les délais impartis. Merci encore aux professionnels du Service d'Assistance Educative qui ont dû s'adapter à un nouveau cadre de travail mais aussi à de nouvelles façons de travailler sous la responsabilité de nouveaux cadres et dans un environnement différent.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les établissements et services de la protection de l'enfance si ce n'est pour réaffirmer leur volonté de répondre de manière toujours plus innovante aux problématiques émergentes de ces dernières années : les enfants instrumentalisés dans des séparations conflictuelles, la montée des problématiques psychiques chez les enfants mais également chez leurs parents, les différents problèmes liés à la toxicomanie sur un fond de précarisation sociale et de délitement des liens familiaux et sociaux.

C'est d'ailleurs au bénéfice des jeunes à la frontière de différentes problématiques, psychiques, sociales et familiales que nous souhaitons mutualiser des équipements et des moyens humains entre l'IME « Les Cévennes » et le Service d'Activité de Jour afin de proposer à nos bénéficiaires mais également à des jeunes venant d'autres institutions des réponses innovantes à la croisée de différentes modalités d'accompagnement.

C'est aussi aux côtés de la CNAPE et de la FN3S que nous restons vigilants au projet de loi relatif à la justice pénale des enfants et des adolescents. Comme ces deux associations, nous sommes convaincus de la nécessité d'inscrire la politique de prévention de la délinquance juvénile dans une politique nationale de prévention globale, transversale et continue, contribuant à la socialisation précoce des enfants, à leur épanouissement et à leur bien-être. C'est également avec satisfaction que nous avons pris acte des amendements additionnels proposés par la CNAPE et retenus par l'Assemblée nationale en ce qui concerne la proposition de loi relative à la protection de l'enfant.

La réflexion menée autour du pôle protection de l'enfance a fait émerger dans le Conseil d'Administration et chez les cadres dirigeants de nouvelles façons d'envisager nos institutions en s'appuyant sur des mutualisations entre établissements et services. Il s'agit d'offrir à l'utilisateur un panel de réponses adaptées à ses besoins selon le moment de son parcours en utilisant les différentes réponses à notre disposition mais surtout en créant des passerelles entre les dispositifs existants au sein de l'Association et avec d'autres partenaires.

C'est suite à ce travail de réflexion que le pôle handicap adultes et le pôle handicap enfants ont également été créés et validés par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2014.

Si nous avons, aujourd'hui, défini les grands contours de l'architecture de notre projet associatif pour les années à venir, nous n'avons pas fini d'explorer toutes les possibilités que nous offre cette nouvelle façon de considérer nos moyens en terme de réponses y compris en prenant en compte les restrictions budgétaires auxquelles nous sommes confrontés.

## **Pôle handicap adultes**

### **ESAT de MEYMAC**

Éric BOCQUET, dans un rapport d'information adopté le 1<sup>er</sup> avril 2015 par la commission des finances du Sénat, met l'accent sur l'évolution de la population accueillie, particulièrement, le vieillissement des travailleurs handicapés et le nombre croissant de personnes concernées par un handicap psychique. Il souligne également une concurrence accrue qui nécessite le développement de nouvelles activités dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Il juge que le plan d'aide à l'investissement pour accompagner la modernisation des ESAT est insuffisant. Il formule des propositions d'évolution dont le développement du temps partiel, une évaluation périodique du potentiel d'employabilité hors milieu institutionnel, et une intégration d'expériences en milieu ordinaire dans le projet individuel des personnes.

Une fois encore, pour l'ESAT de MEYMAC, l'année 2014 a été marquée par une conjoncture économique difficile qui a mis à mal le secteur de la sous-traitance et a nécessité une recherche de nouvelles activités ou le développement de celles déjà mises en place. Cependant, les comptes de résultats honorables reflètent une gestion rigoureuse et un investissement constant des travailleurs, du personnel encadrant et administratif de l'ESAT.

Malgré les contraintes économiques, nous tenons à conserver nos activités de sous-traitance qui nous permettent de fournir un emploi à nos travailleurs les plus en difficulté. Cependant, depuis 2009, l'ESAT a développé les mises à disposition en entreprises, permettant ainsi à plusieurs personnes de se rendre quotidiennement, accompagnés par leur moniteur, dans diverses entreprises et collectivités locales. 10 % des travailleurs de l'ESAT bénéficient aujourd'hui de ce dispositif de travail permettant une intégration valorisante.

Parallèlement, des activités de service à la personne ont vu le jour. Deux équipes répondent aux demandes des particuliers, de certains organismes et collectivités locales dans l'entretien des espaces verts. Cette activité connaît un véritable succès et permet, au-delà du travail, un accompagnement autour de la socialisation nécessaire dans le contact avec la clientèle. Dernière-née des activités, la prestation ménage à l'école Primaire d'ARSAC en VELAY mais également l'entretien journalier des locaux de l'ESAT et ponctuellement de ceux du Foyer d'hébergement.

L'ESAT, c'est aussi la reconduction des reconnaissances de compétences dans le cadre du dispositif « Différent et Compétent » et la mise en place de formation pour certains travailleurs et c'est encore depuis de nombreuses années un investissement constant dans l'accompagnement de la pratique du sport adapté. Merci aux professionnels qui se sont impliqués dans ces projets spécifiques.

Que cette Assemblée Générale soit également l'occasion de remercier les entreprises, les collectivités, les particuliers et les partenaires grâce à qui nos activités prospèrent et permettent aux travailleurs handicapés de se considérer comme des citoyens à part entière.



### **Le Foyer de MEYMAC**

**2014 a été pour l'hébergement de MEYMAC une année riche en évènements.**

Soulignons la création du pôle handicap adultes avec un volet « production » et un volet « logement-insertion ». Cette construction vient affirmer une logique de parcours pour les usagers et la mise en synergie de moyens et de savoir-faire.

Notons également le départ du directeur Adjoint Patrick MULLER, qui a fait valoir ses droits à la retraite en décembre. C'est Fannie MAROTINE qui lui succède en prenant la responsabilité du volet logement insertion.

Mettons en exergue aussi la création de six studios en lieu et place de dix chambres. Cette réalisation en lien étroit avec l'OPAC a permis à des résidents de bénéficier de plus d'autonomie tout en restant dans un lieu contenant et sécurisé.



La nouvelle cuisine est également bientôt achevée. Elle va offrir aux professionnels un outil de travail moderne et fonctionnel, répondant parfaitement aux normes exigées pour nourrir tout à la fois les résidents mais également les élèves de l'école privée du MONASTIER, le CCAS et les enfants du centre de loisirs. Les résidents auront des salles à manger lumineuses où ils pourront prendre les repas en self-service et où les menus pourront être adaptés aux besoins spécifiques de chacun.

Dans nos perspectives, nous devons envisager et proposer des réponses pour accompagner des personnes pour qui le travail à temps partiel devient une obligation en raison de leur avancée en âge et de leur fatigabilité. Si elles ne sont plus en capacité d'exercer une activité à temps complet, elles peuvent participer à des activités de loisirs qui respectent leur rythme et leur besoin de stimulation. Le nombre croissant de personnes concernées nous oblige à penser d'autres modes d'organisation du temps de travail des équipes éducatives.

Par ailleurs, suite au départ des plus anciens vers de nouvelles structures partenaires, nous accueillons des travailleurs plus jeunes et dont le profil et les aspirations sont différents. L'internat au MONASTIER n'est plus forcément plébiscité. Certains travaillent au PUY et leurs horaires en décalage font obstacle à un hébergement au foyer de MEYMAC. Sur le site, l'hébergement n'est pas occupé en totalité. Nous devons donc nous questionner rapidement sur la pertinence de lieux d'accueil sur le bassin du PUY en VELAY permettant d'offrir un cadre de vie autre que celui de MEYMAC. Je profite de cette tribune pour vous présenter Marc BOIZOT, nouveau Directeur du Pôle handicap adultes et pour remercier Ronald TURCAN qui a accepté un intérim de cinq mois, ce qui nous a permis de poursuivre notre activité dans un climat serein et apaisé.

### ***Le Service d'Accompagnement de Meymac,***

La création de ce service, rattaché à Meymac, s'est réalisée à moyens constants par redéploiement interne. Il s'adresse à des adultes travailleurs handicapés de l'ESAT. Les professionnels mettent en œuvre un accompagnement social des personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

Le SAM propose une offre de service diversifiée : des appartements regroupés au sein d'un même immeuble, au Puy en Velay, où les usagers sont locataires et titulaires d'un bail individuel et, un externat étendu sur une large zone géographique autour du bassin du Puy en Velay.

Les personnes célibataires sont majoritaires. Ce public fragile est souvent dans un isolement social et affectif. Le travail autour des activités et des sorties permet de maintenir du lien social.

Plusieurs usagers ont des enfants, ce qui incite les professionnels à un soutien de la parentalité en partenariat avec d'autres services (PMI, TISF...). Il est également important de développer des partenariats et des mutualisations avec le SAVS et les appartements d'Espaly autour de certains projets personnalisés.

## LE SAVS

Créé en 1994, le SAVS a fêté ses 20 ans d'existence.

Le « SAVS 43 » est un acteur majeur dans les politiques départementales en faveur des personnes en situation de handicap comme le démontrent les récents ateliers du schéma départemental 2015-2020.

Il est reconnu sur le territoire de la HautLoire pour son travail de qualité à destination de personnes handicapées.

La cogestion entre l'ASEA 43 et la Croix-Rouge Française a fait la preuve de son efficacité. Actuellement, l'ASEA et la Croix-Rouge Française travaillent à la révision de la convention qui les lie.

L'année 2014 aura été pour le SAVS 43 une année ponctuée par des changements tant au niveau de son organisation qu'au niveau du personnel.

Côté ASEA, le SAVS a intégré le pôle handicap adulte au mois d'octobre 2014. Dans la réorganisation de ce pôle, Fannie MAROTINE a été nommée directrice adjointe du secteur logement-insertion (Foyer de Meymac, SAM, SAVS 43 et Maison Relais). Au mois de décembre 2014, Jérémie BONNET lui a succédé au poste de responsable de service.

Le SAVS 43 a pour vocation d'accompagner des adultes handicapés dans leur environnement proche. L'accompagnement se base en priorité sur les capacités des personnes. L'objectif prioritairement recherché est le développement de l'autonomie des personnes. L'accompagnement consiste à « faire avec » un certain temps avec la perspective que la personne puisse retrouver l'autonomie nécessaire pour « faire seule ».

En 2015, le SAVS va s'implanter dans les locaux du Bon Pasteur, appartenant au Département, rue de Vienne, et le Service devrait répondre à l'appel à projet pour la création de 10 places de SAMSAH sur le département de la Haute-Loire. En effet, des personnes en difficultés psychiques (qui relèvent plus d'un SAMSAH spécialisé) sont actuellement orientées vers le SAVS 43 par la MDPH.

## LA MAISON RELAIS DU HAUT-ALLIER

La circulaire ministérielle du 10 Décembre 2002 relative aux Maisons Relais définit cette nouvelle forme de logement accompagné comme « une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion. Elle doit leur permettre une réadaptation à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté.

Ce type de logement accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ».

Le projet initial résulte du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées de 2006. Il s'agissait de répondre à la problématique du logement pour des personnes isolées et en situation précaire dans le secteur du « Pays de Lafayette ».

Le projet a été élaboré en concertation avec la DDCSPP 43, le Conseil Général 43, et l'ASEA.

L'ouverture s'est réalisée en 2007 sur les communes de SIAUGUES SAINTE MARIE et de PAULHAGUET.

Il s'agit d'une structure bien insérée dans l'environnement local mais relativement éloignée des services, notamment des services sociaux, médico-sociaux, des administrations et des commerces.



Au vu du budget très restreint, de l'éloignement géographique des deux antennes engendrant des coûts supplémentaires, de la situation géographique qui nécessite un accompagnement fréquent des usagers vers les bourgs voisins de Langeac et Brioude, une réflexion a été menée avec le comité de pilotage de la Maison Relais pour réunir ces deux antennes. Cette préconisation avait également été formulée par le CHSCT de l'ASEA pointant l'isolement des deux travailleurs sociaux.

Le projet actuel est donc de « rassembler » les deux antennes en un seul et même lieu dans une agglomération plus importante du secteur est du département. Après plusieurs démarches, le choix s'est porté sur la ville de Langeac. L'OPAC nous a proposé une convention qui devrait être signée prochainement après l'accord de la DDCSPP. Le déménagement des deux antennes à LANGEAC pourrait avoir lieu fin 2015.

## **Le pôle handicap enfants**

### **L'IME « Les Cévennes »**

2014 aura été pour l'IME l'année d'une importante suractivité.

En effet, la sortie programmée de plusieurs jeunes ne s'est pas concrétisée alors qu'elle était acquise quasiment jusqu'en juin et que les entrées des remplaçants avaient déjà été validées. L'établissement s'est retrouvé ainsi avec une rentrée 2014/2015 surnuméraire sans possibilité de faire machine arrière dans la mesure où ces admissions étaient attendues par les familles depuis parfois plusieurs années. Cette suractivité a engendré des produits supplémentaires et trois prix de journée différents sur l'année.

La file active de l'IME est maintenant gérée en partenariat avec les autres IME du département et nous pouvons désormais prendre la juste mesure des besoins de la population.

**L'effectif de l'établissement s'est stabilisé autour de 80 enfants qui se répartissent en trois cycles de formation.**

**L'activité de l'établissement se décline autour de trois axes : soigner, éduquer et former.**

- Les 12/15 ans constituant l'IMP qui ont été externalisés durant la journée à l'ancienne école de Mons suite à un accord passé avec la mairie du Puy en Velay. L'idée générale de ce déplacement est de les séparer des élèves les plus anciens et de leur garantir un espace qu'ils puissent s'approprier et où ils peuvent prendre plus facilement leurs repères. Cette expérience devrait nous permettre de maintenir des rythmes propres à cette tranche d'âge venant en général de quitter l'école ordinaire et de faciliter ainsi leur adaptation dans l'établissement. Les premiers constats font état d'une meilleure concentration et d'une plus grande assiduité en classe.
- L'autre cycle concerne les 16/18 ans qui sont dans une phase de pré-positionnement professionnel et de consolidation des acquis. C'est un moment important dans le parcours de l'adolescent car c'est là que se déterminent des choix professionnels et le début d'un apprentissage qui pourra d'ailleurs mener certains à un CAP par le biais du CFAS.
- Dernier cycle enfin, à partir de 18 ans, où les jeunes vont confirmer leurs choix professionnels, les approfondir et commencer les stages en entreprises. C'est au cours de ce cycle que se prépare progressivement la sortie.

En complément de l'activité d'enseignement professionnel, l'établissement a intégré le dispositif « différent et compétent » qui permet de valoriser les élèves par le biais de la reconnaissance des acquis et de l'expérience.



En ce qui concerne l'évaluation externe, l'année 2014 a été celle de la mise en œuvre des préconisations. Un comité de suivi s'est mis en place et a réalisé une relecture complète des évaluations interne et externe en s'assurant que les axes de progrès avaient bien été suivis d'effet et dans le cas contraire, en les mettant en œuvre.

Sur certains points, l'IME s'est engagé sur des actions de plus longue durée qui vont s'inscrire sur plusieurs années comme la rénovation des ateliers des métiers de bouche et de la cuisine mais aussi l'accessibilité et le confort des jeunes. Des travaux ont également été entrepris en termes d'isolation thermique et de confort des groupes de vie.

L'établissement entretient de nombreux partenariats avec différents acteurs. Ce partenariat très actif le conduit à envisager des mutualisations de moyens. Le plateau technique par exemple n'est pas utilisé à 100 % et pourrait très bien être utilisé et mutualisé avec d'autres structures. Une réflexion sur ce point est menée conjointement avec le Service d'Activité de Jour et devrait aboutir à des rapprochements dès la prochaine rentrée scolaire.

## Le SESSAD

Le SESSAD professionnel du Velay a atteint, depuis 2012, son objectif en termes d'effectif. Il est maintenant en capacité d'assurer 200 jours d'ouverture en proposant des prises en charge collectives pendant les vacances scolaires pour ceux qui en ont besoin.

Le SESSAD est agréé pour accueillir 25 jeunes scolarisés ou en apprentissage, de 10 à 20 ans qui présentent une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

L'équipe pluridisciplinaire est aujourd'hui bien rodée et son intervention est appréciée des usagers et de leurs familles, comme des partenaires.

Le SESSAD a poursuivi son développement par la recherche et la mise en place de partenariats nouveaux. Le SESSAD pro est maintenant bien repéré par les partenaires et différents SESSAD du département s'en rapprochent pour développer à leur tour cette dimension.

## LES APPARTS D'ESPALY

L'activité a été importante en 2014. Avec une progression de plus de 8 % sur l'activité théorique. Le fait d'avoir mieux communiqué auprès des partenaires institutionnels (les autres IME du département) mais aussi d'avoir réalisé, en amont, un gros travail de préparation au sein même de l'IME, ont permis d'optimiser le potentiel de cette structure.

Les procédures d'accueil et d'orientation mises en route ont permis de mieux cibler les candidats. Par ailleurs, l'établissement, en lien avec son bailleur social, le Foyer Vellave, a pu mener à bien un important programme de rénovation qui devenait urgent. Dans cette même dynamique, l'équipe a aussi apporté sa contribution à cet effort de rénovation.

Pour diversifier l'offre de logement, nous avons proposé au Foyer Vellave de transformer un des appartements du deuxième étage en trois studios. Nous espérons une réfection totale de l'ensemble des appartements d'ici la fin de l'année 2015.

## LE FAM ET SAMSAH APRES

C'est la huitième année de fonctionnement du FAM. Il démontre son utilité face au désarroi des personnes et des familles atteintes par la cérébro lésion. L'intérêt de son mode d'approche global, diversifié et spécialisé dans le monde du handicap n'est plus à démontrer.

Les personnes reçues sont toutes victimes d'atteintes cérébrales diverses (traumatismes crâniens, Accident Vasculaire Cérébraux, anoxies).

La loi de 2005 sur le handicap a reconnu le handicap cognitif, et la nécessité de s'intéresser à la compensation de la situation de handicap de la personne sous tous les aspects. Cette recherche de compensation et d'évolution est un des objectifs du FAM. Elle se décline dans l'accompagnement multi forme mis en place.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé APRES propose trois types d'accompagnement : L'hébergement, l'accueil de jour et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) qui intervient à domicile.

Plus le FAM intervient rapidement après le Centre de Réadaptation Fonctionnelle, plus les chances de récupération médico-sociale sont importantes (d'où la nécessité de construire des filières de prises en charge avec nos partenaires).

**La pluridisciplinarité du personnel médicosocial implique de multiples combinaisons d'accompagnements.**

Une des difficultés de cet établissement est sa taille critique qui ne lui permet pas, en l'état, de prétendre à une ouverture de weekend alors que nous recevons des candidatures de personnes qui nécessitent une prise en charge sur la semaine complète et que certaines personnes nous quittent pour des structures plus lointaines mais pouvant les accueillir en fin de semaine.

Par ailleurs le bâtiment actuel n'est pas très adapté aux déplacements de personnes à mobilité réduite (largeur des couloirs, accessibilité) et nous menons actuellement une réflexion sur les mutualisations possibles en termes de moyens humains et d'investissements avec le Foyer de Meymac. Ce projet architectural nous permettrait de répondre tout à la fois aux exigences de l'ARS qui souhaite que les espaces de l'accueil de jour et du FAM soient cloisonnés, à la nécessité d'ouverture les weekends pour le FAM, et à l'hébergement collectif sur le bassin du PUY de travailleurs handicapés. Mais nous n'en sommes pour le moment qu'à l'ébauche de ce projet qui permettrait également de réaliser des économies d'échelle. 2015 nous permettra sans aucun doute d'avancer vers sa concrétisation.

## CAP EMPLOI – SAMETH

Malgré une année économique atone, les conseillers de Cap Emploi ont permis l'entrée en emploi ou en formation de nombreux travailleurs handicapés, au-delà des objectifs fixés par ses financeurs, 1 388 personnes en situation de handicap ont été soutenues, par un appui ponctuel ou un accompagnement renforcé, dans la construction de leur projet professionnel ou l'appui opérationnel au recrutement, ce qui souligne une nouvelle fois la mobilisation des professionnels dans un esprit collectif.

Ce bilan, très positif, est également lié à la mobilisation des mesures pour l'emploi en vigueur en 2014 de l'Etat ou de l'AGEFIPH.

Le Service a participé à plusieurs événements importants tout au long de l'année. Il s'est inscrit dans les manifestations organisées par ses partenaires du Service Public de l'Emploi, en se faisant le relais d'informations auprès de son public.



Autre événement marquant de l'année, le Service a fait l'objet d'un audit externe portant sur 2013 et commandé par les financeurs.

Les résultats ont été très satisfaisants. Le Comité de Pilotage Régional a donc décidé de renouveler le conventionnement du Cap emploi Haute-Loire pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En 2014, les conseillers en reclassement de Cap emploi ont participé à l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin d'apporter leur expertise relative au niveau d'employabilité en milieu ordinaire de travail du public rencontré, mais également sur l'orientation professionnelle.

La collaboration de Cap emploi, par le biais de la référente Fonction Publique, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 43, se poursuit également.

Par ailleurs, le travail concerté entre le Centre de Gestion, le Cap emploi, le Centre de Formation des Apprentis Spécialisé (CFAS) et les Missions Locales de la Haute-Loire a porté ses fruits puisque 5 jeunes en situation de handicap ont signé un contrat d'apprentissage.

Tout au long de l'année, les conseillers de Cap emploi 43 ont orienté 50 personnes vers la Boutique de Gestion et 10 créations d'entreprises ont pu aboutir.

## Le SAMETH

Au cours de l'année 2014, 158 parcours ont été traités pour un maintien dans l'emploi, avec une issue positive pour 108 projets.

**Le SAMETH est resté attentif sur une prise en charge précoce des situations de maintien dans l'emploi.**

Pour développer ce volet de prise en charge précoce, il a continué à développer de nombreux partenariats avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail, la CARSAT, la Mutualité Sociale Agricole, l'AFPA, le CIBC et de nombreux autres partenaires.

Cependant, comme nous l'avons déjà constaté l'an passé, le contexte économique en berne constitue un facteur défavorable pour les projets de maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, la pénurie de Médecins du Travail modifie notre collaboration avec le Service de Santé au Travail et le manque de disponibilité des Médecins Conseils impacte le volume d'identification des personnes en arrêt longue maladie.

En 2015, le travail entrepris auprès des syndicats de salariés devrait permettre de sensibiliser plus de salariés pendant leur arrêt maladie ou lors de difficultés médicales ayant un impact sur leur poste de travail. Ces rencontres en faveur des organisations syndicales de salariés sont un axe prioritaire du projet de l'AGEFIPH, nous poursuivons également notre rapprochement avec les organisations patronales. Une convention avec le MEDEF au printemps 2015 nous permet désormais de participer activement aux actions d'information et de formation en direction de ses adhérents.

Pour en terminer au sujet de ces deux services, rappelons également que l'extension des locaux est achevée depuis janvier 2014. Désormais, chaque conseiller bénéficie d'un espace de travail individuel et agréable. Chaque usager est reçu en entretien par son conseiller référent dans un bureau dédié. Vous pourrez, tout à l'heure, pour ceux qui le veulent, visiter ces nouveaux aménagements.



## L'évaluation externe

Il est incontournable pour présenter l'activité de cette année 2014, d'évoquer également la démarche d'évaluation externe qui a traversé l'ensemble de nos établissements et services hormis le CAP EMPLOI et le SAMETH qui ne sont pas des établissements soumis à la loi du 2 janvier 2002 mais qui en contrepartie sont régulièrement audités dans le cadre de leurs missions.

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale engage, en effet, les associations à procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité de leurs prestations.

Suite à leur évaluation interne, les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent procéder à une évaluation externe pour évaluer la qualité de leurs prestations, le respect des droits des usagers, l'organisation et le fonctionnement de leurs structures.

Ce sont les cabinets SEM et IDES qui ont été sélectionnés par l'Association pour procéder à cette évaluation externe.

Les évaluateurs, lors du dernier comité de pilotage, ont souligné les qualités humaines des professionnels et la qualité des liens tissés avec les usagers mais également l'investissement des salariés et des institutions dans la démarche évaluative.

L'évaluation des structures a été réalisée avec respect et bienveillance mais sans complaisance. Des préconisations qui nécessitent des réajustements ont été dégagées. Les évaluateurs ont repéré les enjeux importants et ont proposé des orientations possibles tant au niveau de la structure qu'au niveau associatif. Une fois toutes les structures évaluées, la démarche s'est conclue par un séminaire, point de départ du projet associatif 2015/2020 qui est en cours de réalisation.

Soulignons également que depuis avril 2015, une démarche de prévention des risques psychosociaux a été instaurée dans l'association. Ce mois-ci, un questionnaire est proposé à l'ensemble des salariés. La médecine du travail est associée à la démarche et réalisera l'analyse des réponses.

Un comité de pilotage de la démarche est en place. Au regard de l'enquête, il livrera des préconisations qui seront ensuite soumises aux différents directeurs pour qu'ils établissent un plan d'actions et un échéancier. Les actions mises en place seront ensuite soumises à des évaluations régulières.

Avant de conclure ce rapport, je souhaite évoquer très rapidement La loi du 31 juillet 2014 qui est venue donner à l'Economie Sociale et Solidaire le cadre juridique qui lui manquait, sécurisant par là-même les modalités de fonctionnement de ses acteurs mais aussi de leurs relations avec les collectivités locales. Le concept de l'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur des principes de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs et encadrent strictement l'utilisation des bénéficiaires qu'elles sont susceptibles de réaliser. L'impact économique des structures concernées est peu connu. Au nombre de 230.000, elles emploient pourtant 2 millions et demi de salariés et représentent 10% du PIB national.



Rappelons encore que le SYNEAS, notre syndicat employeur, et la FEGAPEI, autre grand syndicat de notre secteur, ont adopté, le 2 avril dernier, une motion validant un projet politique commun.

Ce projet est fondé sur la vision et les valeurs que le SYNEAS partage avec la FEGAPEI. Son ambition est de positionner la place et le rôle des associations gestionnaires, sur le territoire, comme acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour co-construire une société plus inclusive et participative. Les deux organisations affirment leur volonté de créer, ensemble, un nouvel acteur représentant les employeurs associatifs du champ médico-social, social et sanitaire.

La nouvelle organisation professionnelle qui verra le jour sera le principal représentant des employeurs du secteur, avec près de 3 000 associations adhérentes et plus de 300 000 salariés intervenant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social réunis au sein d'un même cadre conventionnel.

La décision finale qui créera une nouvelle organisation professionnelle au service d'un projet conventionnel commun sera prise lors des Assemblées Générales qui se tiendront dans quelques jours, le 25 juin.

Je conclurai ce rapport moral et d'activité en affirmant que l'enjeu pour nos associations dans ce contexte de crise et d'incertitudes est de savoir s'adapter, tout en préservant nos identités, nos valeurs et nos raisons d'être.

### **Il ne nous reste plus pour terminer qu'à remercier**

- Les membres du bureau et ceux du Conseil d'Administration pour leur implication tout au long de l'année,
- Les directeurs des structures qui pilotent chaque projet dans un contexte économique difficile sans jamais renoncer à la qualité des prestations mais au contraire en proposant des innovations au plus près des besoins des personnes accompagnées ou accueillies,
- Les cadres de direction pour le bon fonctionnement des services et établissements et particulièrement Christian VIALLES à l'IME Les Cévennes et Patrick MULLER à MEYMAC qui en 2014 ont fait valoir leur droit à la retraite,
- Les élus du Comité d'Entreprise, du CHSCT et les représentants syndicaux avec qui nous avons travaillé ensemble dans une dynamique constructive et dans le respect des uns et des autres pour le développement de notre association.
- Et bien sûr l'ensemble des personnels qui accompagne ou accueille les bénéficiaires dans une dynamique toujours renouvelée de recherche de la qualité.
- Nous n'oublions pas naturellement l'ensemble des partenaires et des financeurs avec qui nous avons œuvré pour répondre aux missions qui nous ont été confiées.

Nous vous remercions de nous avoir écoutés...

**Le Président, Christian PEYCELON**  
**La Directrice Générale, Marie-Josée TAULEMESSE**



## Pôle protection de l'enfance

Gospins/Rochenégly - Les Mauves - Service d'accueil externalisé  
Service d'Activités de Jour  
Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Étrangers  
Action Éducative en Milieu Ouvert - Service d'Investigation Éducative

Gospins/Rochenégly  
14, chemin des Mauves - Mons  
43000 LE PUY-EN-VELAY

 : 04 71 05 65 32

 : 04 71 04 34 90

 : [gospins@asea43.org](mailto:gospins@asea43.org)



Gospins / Rochenégly





## Gospins / Rothenégly

*A nouveau en 2014 nous avons dû accompagner des jeunes ayant des conduites addictives importantes et inscrites depuis de nombreuses années nous amenant à penser notre inscription dans le réseau du soin comme primordiale pour y recevoir des soutiens tant du côté de l'orientation des jeunes mais aussi pour construire de la reconnaissance entre institutions.*

### Retour sur expérience...

- Sur huit adolescents que nous accueillions sur une unité de vie quatre d'entre eux fumaient régulièrement du cannabis. Nous avons le sentiment que toute leur énergie était mise en œuvre dans la recherche du produit rendant impossible toute adhésion à un projet de prise en charge. Ils passaient leur journée dans l'errance, déscolarisés et étaient les auteurs d'actes de délinquance. La mise en danger permanente interrogeait notre mission de protection. Lorsque nous abordions avec eux, ce qui pour nous était devenu une toxicomanie ils refusaient de se soigner et niaient l'importance de leur consommation. L'équipe éducative était de fait confrontée à l'échec de tous les projets qu'ils montaient pour ces jeunes et nous nous trouvions dans une situation d'impasse dont nous savions, par expérience, que la seule issue serait l'exclusion de l'établissement.
- L'idée s'est faite alors jour d'un « break », d'une « mise au vert », d'un dégagement, susceptibles de provoquer une rupture dans la spirale cumulant échecs, déceptions, naufrage de tout espoir et désillusions.

### Plusieurs ressorts ont été utilisés.

- Le premier d'entre eux est celui de la déstabilisation. En plongeant dans un contexte totalement nouveau (une ferme isolée sur le plateau du Meygal) qui vient remettre en cause tant les réflexes acquis que les repérages traditionnels, l'espoir est bien de créer une mise à distance de la problématique initiale. Certes, se procurer du cannabis ou voler restent des attitudes toujours possibles. Cependant, il est bien plus facile de rompre avec ces comportements et d'essayer de repartir sur un bon pied quand on est éloigné de son quartier et de ses fréquentations.
- Le deuxième ressort est celui de la confrontation à l'absence du produit. Faire prendre conscience aux adolescents qu'ils n'en sont plus à une consommation festive mais pris dans une véritable dépendance. À partir de là proposer à l'adolescent d'engager un suivi médical. Dans ce sens le Docteur Gérard, responsable du service d'addictologie au CHER Emile Roux a été associé à ce séjour. D'une part, en cas de décompensation d'un adolescent qui aurait besoin de soins, il ouvre la possibilité de consultation sans rendez-vous. Et d'autre part, il viendra animer un groupe de parole sur place avec les quatre adolescents.
- Le troisième ressort possible est de permettre à ces jeunes de vivre une expérience d'une semaine avec leurs éducateurs et qui vont prendre soin d'eux. Ils vont pouvoir tricoter une intense relation faite de permanence, de continuité et de proximité. Habités à des éducateurs qui finissent par ployer sous les coups de boutoir reçus, là, ils ont affaire à ces mêmes éducateurs dont ils peuvent vérifier l'intérêt et la solidité malgré les attaques en règle qu'ils leur font subir. Ce qui constituera, nous l'espérons, pour ces quatre jeunes un véritable électrochoc susceptible de donner un cours nouveau à leur vie.

**Malgré la mobilisation de l'équipe et l'énergie consacrée à renouer une relation positive avec ces adolescents, il n'y a pas eu de miracles. Quelques temps après Brandon, Jérôme, Killian et Tristan ont quitté la structure...**

■ Ces quatre adolescents ont suscité beaucoup de réflexion et de mobilisation. Leur passage aura été riche d'enseignements, tant sur les places à tenir, les outils et partenariats à développer et les pratiques à enrichir. Accueillir Brandon, Jérôme, Killiane et Tristan c'est avoir été confronté aux limites de chacun ou plutôt au difficile partenariat entre chacun, ASE, Secteur du Soins, Parents, et nous, équipe de éducateurs. Certainement que beaucoup d'entre nous avons progressé non sans mal et nous devons nous réjouir d'avoir permis qu'ils soient accueillis comme il se doit dans un lieu adapté à leurs besoins, une prise en charge intensive dans un lieu éducatif.

Toutefois, combien nous regretterons que leur prise en charge se soit soldée par une rupture pour avoir trop souvent vécu le manque de soutien de la pédo-psychiatrie dans notre département. Brandon, Jérôme, Killiane et Tristan sont partis il y a à présent quelques mois nous laissant là avec notre sentiment d'échec. Mais sans aucun doute, il s'est produit une rencontre qui leur a autorisé à y vivre leurs angoisses et peut être à y trouver des réponses.

■ Il n'est pas simple de faire le deuil d'une situation qui nous a monopolisé psychiquement de façon si intense. Lorsque les prises en charge de Brandon, Jérôme, Killiane et Tristan ont été stoppées, un immense vide a fait intrusion psychique et le temps passant, des questionnements restent et seront sans aucun doute des objets de travail que nous devons appréhender pour progresser, encore, pour que ces rencontres fassent sens dans nos pratiques, qu'elles nous permettent d'accompagner un peu plus loin d'autres jeunes aux comportements difficiles. Nous les remercions, tous les quatre de nous avoir permis de repousser nos limites. Grâce à eux nous avons un peu plus étoffé nos postures professionnelles et institutionnelles. Vingt fois sur le métier remettre l'ouvrage... Nous savons que d'autres Brandon, Jérôme, Killiane et Tristan viendront prendre leur place dans une éternelle répétition.

■ Les comportements violents, et même très violents ont été aussi des formes de langage qu'il a fallu déconstruire dans la nécessaire contenance. Pour ces jeunes en grande souffrance d'insertion sociale et avant tout relationnelle, « la question de l'accueil et du traitement de ceux-ci dans leurs différences, leurs droits à occuper, comme citoyen et comme sujet une place dans la société se pose de façon cruciale » : Joseph ROUZEL.

■ Ces accompagnements difficiles mais riches d'enseignements professionnels dont il faut savoir « intellectuellement » remercier les jeunes concernés, nous démontrent la difficile articulation et l'absence d'une complémentarité efficace entre le champ social et celui de la pédopsychiatrie. Pour nous, 2014 a été le parcours du combattant pour tisser des relations de travail avec ce secteur car ce qui semble clair dans les présentations du faire de chacun devient relativement moins clair quand il faut emprunter le chemin dans le respect du code de la circulation et ses difficiles articulations. Il ne faut cependant pas reculer devant ces difficultés mais nous retrousser les manches et continuer à penser ensemble des solutions innovantes car à ce jour nous ne les avons toujours pas trouvées.

■ Nous avons toutefois appris à tenir davantage, à résister un peu plus aux dommages causés par l'utilisation que certains jeunes font de nous, « l'éponge à angoisse », « nous transférer pour s'alléger », continuons à réfléchir avec les référents sociaux cette nécessaire triangulation dans l'intérêt de la continuité éducative et l'évitement de la reconduction de l'échec.

■ Mais au delà des référents sociaux c'est toute l'organisation institutionnelle autour du placement qui doit être pertinente en identifiant les places et les complémentarités et en pensant qu'un placement n'est pas une destination tranquille et qu'il nécessitera sans doute que chacun soit dans des projections de soutien pour tenter d'éviter l'isolement éducatif et la fin de son acte. Ainsi l'acte éducatif pour être porteur de sens et viser l'efficacité se doit d'être un acte porté au-delà de l'établissement.

■ Notre mission n'est pas tant celle « d'éduquer », ni de « rééduquer », mais d'accueillir, accueillir des adolescents de passage qui ont par ailleurs d'autres liens, familiaux ou sociaux. Cet accueil se réalise à partir de la mise en place d'un dispositif « relationnel ». Nous pouvons comprendre par-là que notre outil principal n'est pas de « faire » ni de « contraindre » mais d'être en relation avec ceux que nous accueillons et que le « faire » est un support à cette relation. Aussi, ce « dispositif relationnel » se fabrique, sans doute au cas par cas. Il n'est pas donné en soi et il est toujours à refaire, à chaque nouvel accueil, à chaque moment.

■ Nous devons donc poursuivre notre travail d'élaboration sur ce qui nous est difficile dans la relation face à certains comportements de jeunes car je suis convaincu que c'est avant tout ce qui se noue dans cette relation qui est l'objet du travail que nous livrent ces mêmes jeunes. Je pense à Antoine et aux autres à tous les autres et au cheminement qu'ils m'ont permis, au poste que j'occupe. Aucun livre, aussi intéressant soit-il ne m'a apporté autant de perspectives. Je sais qu'ils m'ont élevé dans ma façon de lire l'accompagnement et j'espère encore pouvoir exploiter à leurs justes valeurs tous ces questionnements qui font qu'un établissement est un lieu du vivant.

■ L'identité des Gouspins/LaRoche-négly semble s'ancrer dans sa capacité à intégrer et développer des savoir-faire pluriels au regard de la multiplicité des champs d'intervention pour lesquels nous sommes sollicités.

*La capacité de travail, d'adaptation, de contenance de l'établissement et de l'ensemble de ses salariés est aujourd'hui reconnue par l'ensemble de nos partenaires. En plus de la prise en charge dite «classique», nos partenaires font systématiquement appel à nous :*

- pour les situations difficiles (accueils d'urgences, prise en charge en alternance avec les ITEP ou la psychiatrie...)
- le développement de projets innovants (accueil séquentiel, prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers, Dispositif Spécifique d'Accueil des Adolescents Difficiles).

## **Je conclurai mon propos en m'adressant directement à mon équipe.**

Merci... merci de vous être mobilisés à défendre l'accompagnement proposé par l'établissement. Ainsi, chaque situation d'enfant ou d'adolescent, chaque projet individuel se situe au cœur de votre action, au centre de vos préoccupations.

Malgré les moments parfois difficiles grâce à chacun d'entre vous, l'Etablissement est resté debout et a pu travailler à l'optimisation constante de la prise en charge proposée aux enfants et adolescents qui nous sont confiés.

En contrepartie de tous nos efforts, nos partenaires reconnaissent unanimement notre exigence, nos savoir-faire professionnels en nous confiant aujourd'hui l'ensemble des projets innovants complexes et en faisant appel à nos services quand les solutions de prises en charge classiques ne sont plus suffisantes.

Votre mobilisation au quotidien, au travers des réunions, mais aussi des conflits et désaccords internes, nous a permis de cultiver un regard critique et constructif sur l'évolution de l'établissement, de développer confiance, unité, transparence.

Enfin, en ces temps compliqués qui rendent l'optimisme difficile, je souhaite réaffirmer l'engagement du foyer les Gouspins/La Roche-négly et plus globalement du Pôle protection de l'enfance auprès de ces publics en souffrance ou qui ont souffert, mais dont je sais qu'ils sont capables de nous surprendre par leur résistance aux coups subis maintes fois dans leur parcours. Ils sont là, ils nous attendent, ils comptent sur nous et souhaitent s'en sortir pour sans doute un jour et nous le souhaitons, nous aider à leur tour.

**Le Directeur, Michel CHAPUIS**



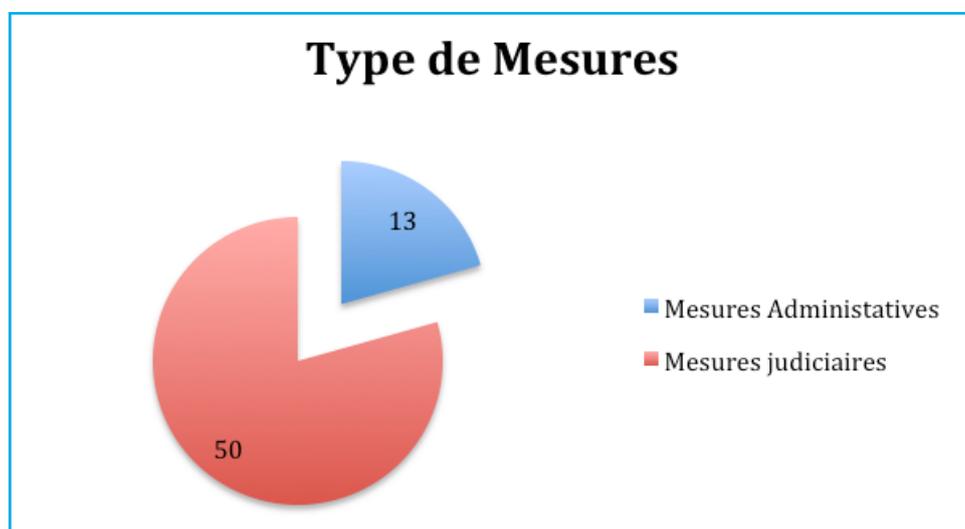
## SAE « Service d'Accueil Externalisé »

Le Service d'Accueil Externalisé existe depuis septembre 2011 composé au départ d'une équipe de 3 éducateurs, une chef de service à mi temps et une psychologue à quart de temps.

Sur l'année 2014 nous avons eu au total 63 mesures pour un agrément de 20 places. Une montée en charge importante puisque sur l'année 2013 nous avons eu 47 mesures.

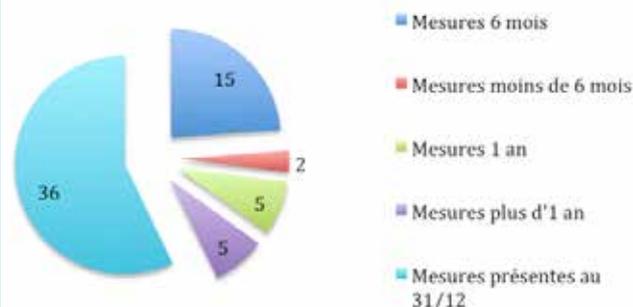
- De ce fait ce sont quatre éducateurs à temps plein sur 2014 dans ce service qui ont assuré la mission car nous étions à plus de 28 mesures tout au long de l'année ce qui représente une moyenne de 6,5 mesures par éducateur afin de pouvoir remplir nos missions de protection et d'accompagnement dans les meilleures conditions pour les enfants et leurs familles. Rappelons ici que notre mission première est d'éviter un placement en maison d'enfants ou en famille d'accueil et pour ce faire nous devons être présents dans les familles 2 à 3 fois par semaine voire même quotidiennement dans certaines situations notamment pour les bébés où les magistrats nous demandent une attention toute particulière.
- L'équipe est référente de toutes les mesures afin de poser un triple regard sur les situations et d'avoir une évaluation plus fine de chaque situation. Cela maintient également l'idée que l'enfant est confié à l'établissement. Ce n'est plus l'enfant qui va dans l'établissement mais c'est l'équipe éducative qui se déplace dans la famille pour exercer la mesure éducative. Nous avons ainsi gardé ce principe de 3 intervenants par mesure.

Voici en quelques chiffres notre activité de 2014 :  
**Sur 63 mesures**



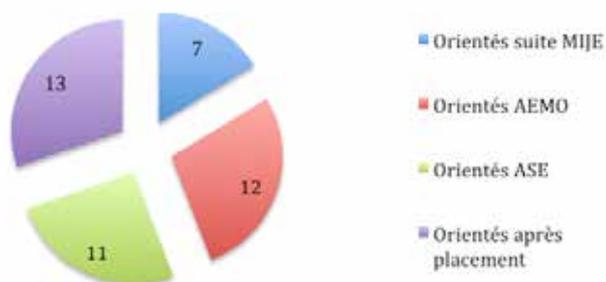
**La majorité des mesures restent judiciaires malgré un nombre croissant de mesures administratives**

### Duree des mesures



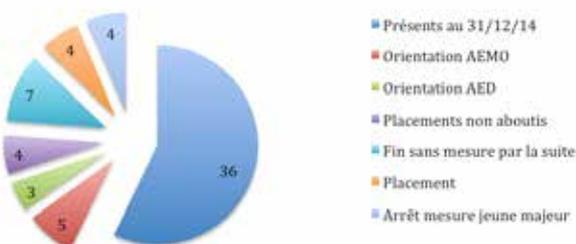
Nous avons eu une majorité de mesures de 6 mois car les magistrats et l'Aide Sociale à l'Enfance prennent dans la majorité des situations une mesure de 6 mois pour permettre d'évaluer si la mesure de placement externalisée est vraiment la plus pertinente. Celles qui sont de moins de 6 mois ont dû se terminer avant leur échéance pour raison de placement classique.

### Mesures orientées par



Nous constatons ici que la majorité de nos mesures sont des mesures après un placement afin d'accompagner le retour au domicile. Viennent ensuite des demandes de L'aide Sociale à l'Enfance qui sont des situations administratives et qui sont bien là pour proposer un soutien à la parentalité afin d'éviter un placement. Pour ce qui est des orientations de l'AEMO, ce sont pour la majorité des situations qui nécessitent un accompagnement plus soutenu dans des situations pour lesquelles un placement classique a été demandé aux magistrats mais qui mettent une mesure de placement externalisé afin de vérifier si toutes les compétences parentales ont été vérifiées et soutenues par un accompagnement plus intensif tel que nous le proposons.

### Orientation après fin de mesures



Nous constatons là que sur les fins de mesures nous sommes quasiment dans les mêmes proportions pour les mesures sans accompagnement et les mesures avec la mise en place d'une mesure d'Aide Educative en milieu Ouvert ou d'une Aide Educative à Domicile.

3 placements ont dû être organisés avant la fin de la mesure, nous les avons accueillis sur une de nos unités de vie aux Gouspins/Rochenégly. Concernant le quatrième accueil, il a été organisé aux Mauves en fin de mesure.

Nous pouvons faire l'hypothèse au vu de ces quelques chiffres que le dispositif du Service d'Accueil Externalisé est tout à fait efficace car sur 63 mesures sur 2014, seulement 4 placements ont dû être réalisés et 6 retours en famille sans mesure éducatives.

Cependant 4 placements n'ont pu aboutir en fin de mesure car ils ont quitté le département avant que cela puisse être effectif.

Pour conclure, il est important de noter que nous sommes confrontés à des mesures qui sont de plus en plus complexes à la limite du placement en début de mesure et que notre intervention peut et doit éviter le placement dans la plupart des mesures. C'est grâce à une équipe de travailleurs sociaux consciencieux et se remettant sans cesse en question que ce service est d'une grande qualité. Malgré de nombreux changements notamment dans le mode d'intervention les professionnels ont su faire preuve d'une grande adaptabilité.



## SAJ « Service d'Activités de Jour »

**3 points forts sont mis en avant cette année :**

- Le voyage humanitaire au Sénégal,
- L'aménagement des locaux du service d'assistance éducative,
- L'accueil d'adolescent(e)s en très grande difficulté.

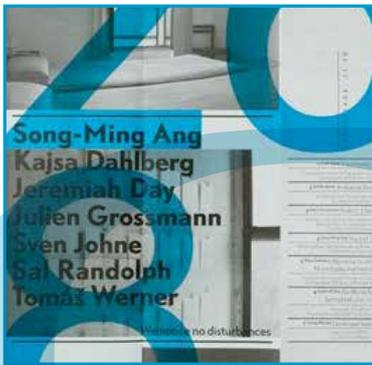
### **Le voyage humanitaire au Sénégal :**

■ A l'initiative de deux éducateurs techniques du SAJ, un voyage humanitaire au Sénégal a été organisé pendant les deux semaines des vacances de pâques. 8 adolescentes et adolescents se sont rendus dans le village de Saly-Joseph, accompagnés par une éducatrice de l'internat, une éducatrice du SAE en plus des deux éducateurs techniques du SAJ. Ce séjour a été préparé avec le soutien de l'association altiligérienne « Amy Sénégal », association déjà engagée dans l'humanitaire au Sénégal. Pour préparer le départ et financer le séjour, les adolescents ont mené des actions pour récolter des fonds. Ils ont ainsi pu participer à la réfection du mur d'enceinte de l'école, à la reconstruction d'un toit d'une maison particulière écroulé lors d'un orage, et se sont rendus dans un orphelinat pour apporter leur soutien aux jeunes enfants accueillis.

**L'Afrique, le dépaysement et les émotions intenses ont fait de ce séjour un moment fort dont chacun est revenu changé.**

### **L'aménagement des locaux de l'AEMO.**

■ Le SAJ s'implique régulièrement dans de grands chantiers associatifs. Cette année 2014 a été l'occasion pour les adolescents de participer activement au projet de changement des locaux du Service d'Assistance Éducative. Le bâtiment qui accueillait le SAJ permettait de penser ce réaménagement sur trois niveaux, dont un réservé au public. Démolition, reconstruction et aménagements se sont ainsi succédés au fil de l'année 2014. Trois ateliers ont été concernés : la plâtrerie-peinture pour tous les aménagements intérieurs, la maçonnerie pour les ouvertures de fenêtres et les nouveaux murs à monter, et la mécanique pour la conception et la mise en place des escaliers et garde-corps métalliques. Nos adolescents ont ainsi pu participer à la réalisation d'un gros chantier, avec ses exigences notamment celles liées à la qualité et aux délais. Cela a été également l'occasion de travailler avec des entreprises extérieures et de tisser des liens pour leur avenir. Ce type d'engagement de nos jeunes sur des chantiers de cette importance présente l'intérêt d'une immersion dans « le réel ». Pour les éducateurs techniques, il s'agit souvent de concilier à la fois les exigences de sécurité, de délais, de qualité avec les manifestations des difficultés des adolescents. Mais au final, le chantier s'est terminé à temps et nous avons pu accueillir nos collègues du Service d'assistance éducative sur l'espace Alex BROLLES.



## L'accueil d'adolescent(e)s en très grande difficulté.

■ L'année 2014 a été empreinte de situations particulièrement difficiles et dégradées chez les adolescents que nous avons accueillis. Comme le révèlent les chiffres exposés, beaucoup de mineurs ont connus des problèmes judiciaires, des situations d'errance et de toxicomanie. Encore plus que d'habitude, nous avons dû personnaliser nos actions et inventer de nouvelles réponses. Accompagnement séquentiel, à domicile, organisation d'un séjour de rupture.

### Activité :

Sur l'année 2014, 36 adolescents, dont 3 filles ont été confiés au SAJ. Sur ces 36 placements, 8 étaient administratifs, 3 dans le cadre du pénal pour 25 décisions judiciaires civiles dont 11 en placement direct.

Sur l'année, 20 sorties et 13 entrées, ce qui explique la baisse d'activité enregistrée.

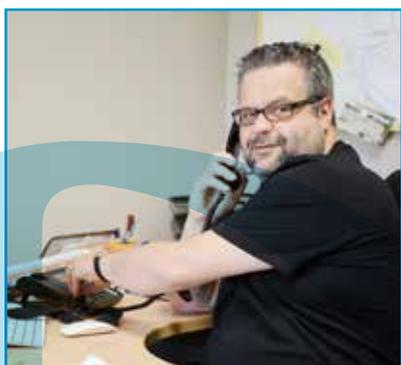
### Profils des adolescents :

25 adolescents condamnés, ou mis en examen dans le cadre d'une affaire pénale.  
15 adolescents suivis par un service de pédopsychiatrie.  
13 adolescents qui avaient, ou ont bénéficié dans l'année d'une orientation MDPH.  
14 adolescents avec une addiction au cannabis et/ou à l'alcool reconnue et prise en charge.  
8 adolescents en situation d'errance au moment du placement (2 filles/3)

### Sorties du SAJ :

5 signatures d'un contrat d'apprentissage.  
2 rescolarisations.  
2 formations pour adultes  
6 orientations en CER ou séjours de rupture.  
5 sorties sans projet.  
Aucune sortie positive pour les 3 filles.  
5 séjours courts (entrée et sortie en 2014) dont 2 sorties positives et 3 réorientations (CER, séjour de rupture, psychiatrie).  
100 % de réussite aux épreuves du CFG et du Brevet pour les élèves qui se sont présentés à l'examen (7 au CFG et 3 au Brevet).

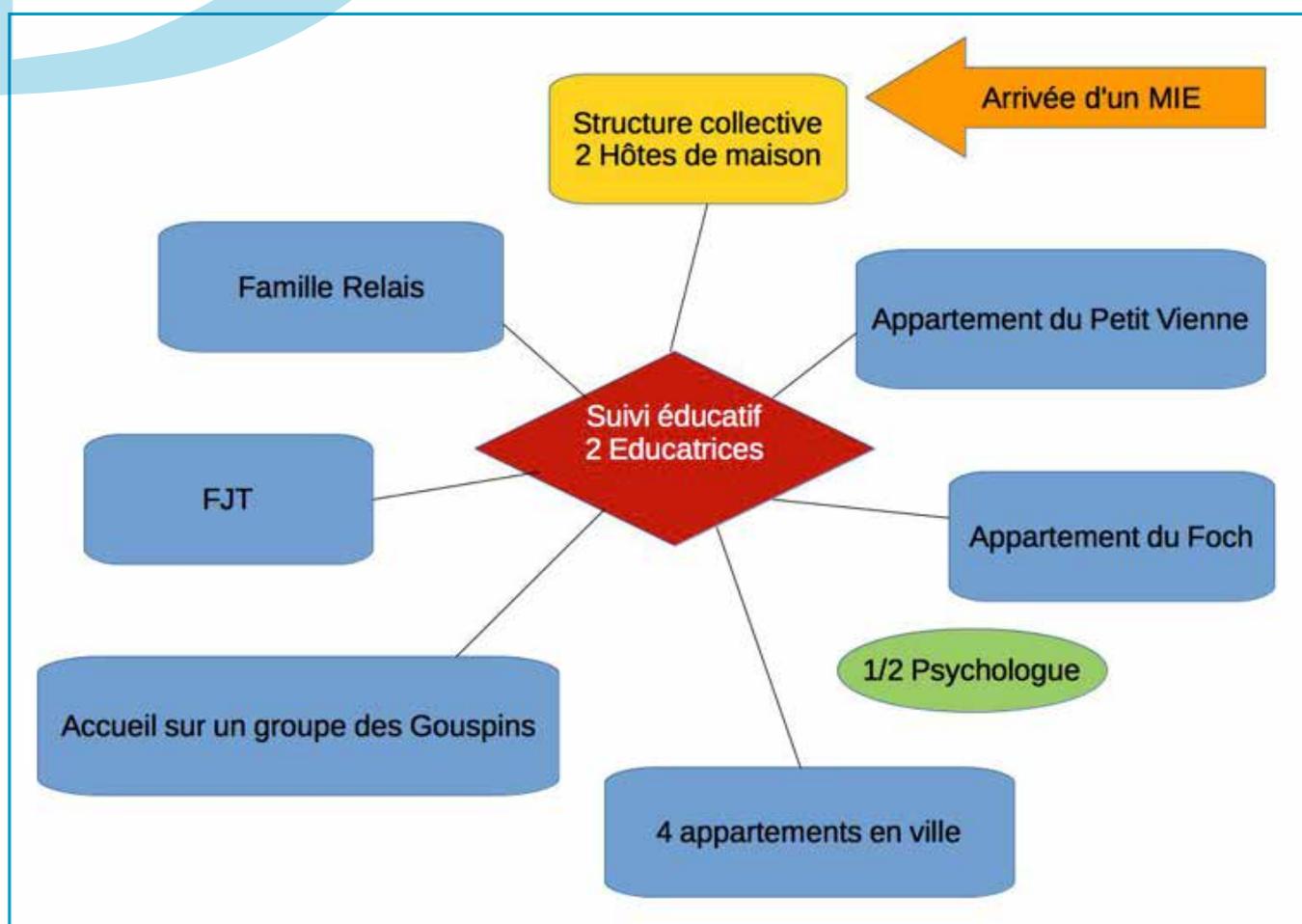
Le Chef de service, Lionnel BALTHAZARD



## DAMIE

■ Le DAMIE (Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers) a ouvert ses portes le 28 avril 2014. Ce sont d'abord les 6 mineurs déjà accueillis par le Conseil Général qui ont donc été les premiers, rapidement rejoints par d'autres. Le dispositif accueille aujourd'hui 17 mineurs âgés de 14 à 17 ans et provenant de 8 pays différents (Albanie, Mali, Guinée, Egypte, Côte d'Ivoire, Afghanistan, Cameroun et Congo) :

■ Un choix original d'organisation a été retenu. En effet, le projet n'est pas construit autour d'un hébergement, mais autour d'une prise en charge éducative assurée par 2 travailleurs sociaux. Une structure collective (située au sein de l'espace Alex Brolles) animée par 2 hôtes de maison, est chargée d'accueillir les mineurs à leur arrivée, avant qu'ils ne s'orientent vers un hébergement plus individualisé. Enfin, une psychologue assure des entretiens pour des jeunes qui parfois arrivent avec des histoires difficiles et douloureuses.

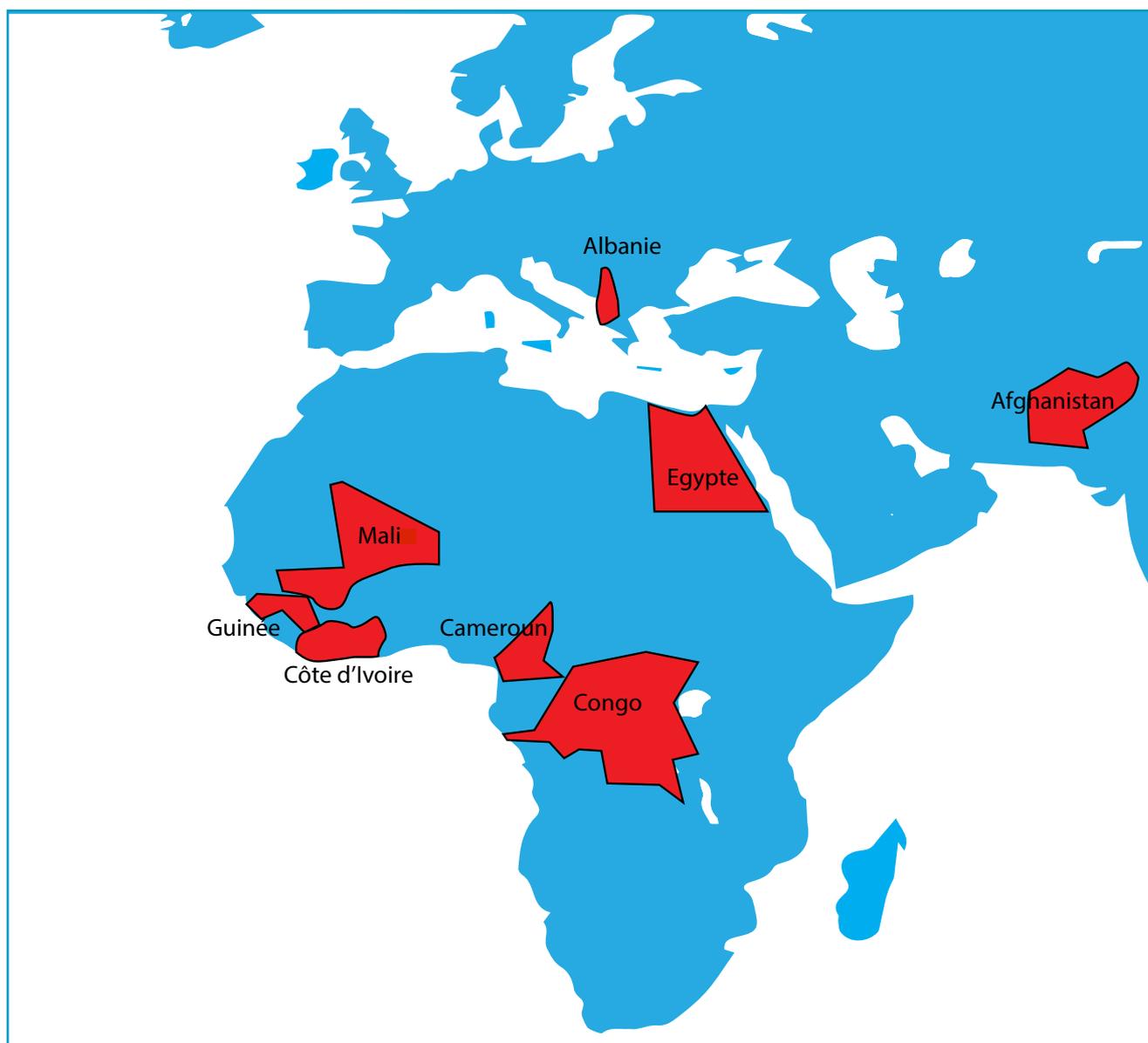


## Notre DAMIE est « lancé » et une nouvelle mission est assurée par l'ASEA43.

■ Pour l'équipe nouvellement constituée, il s'agit d'appréhender et d'apprendre un nouveau métier, un nouveau champ de l'aide aux personnes. Nouvelles lois, nouveau cadre administratif (et pas des moindres), nouveaux repères et nouveau réseau de partenaires constituent aujourd'hui notre quotidien :

■ Nous sommes en lien avec la préfecture et la DIRECCTE pour les 4 mineurs qui ont pu signer un contrat d'apprentissage, l'Education Nationale avec en particulier la prise en charge des mineurs allophones. Nous montons des dossiers de demande de titre de séjour, de demande de droit d'asile. Nous faisons des démarches auprès des consulats et ambassades afin de retracer les identités. Nous accompagnons les bilans sanitaires à la Permanence d'Accès aux Soins. Nous oeuvrons à l'ouverture de droits, de comptes bancaires, et tentons de faciliter l'accès au droit commun et aux lieux de socialisation. Enfin, nous sommes présents pour tous les petits soucis du quotidien.

Le Chef de service, Lionnel BALTHAZARD





## AEMO - SIE

Pôle protection de l'enfance

Service d'Assistance Éducative  
14, chemin des Mauves - Mons  
43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 09 43 66  
☎ : 04 71 02 79 55  
✉ : aemo@asea43.org



AEMO / MJIE





## AEMO - MJIE

En AEMO : 3 459 journées non réalisées par rapport au prévisionnel.

En MJIE : 147 mesures réalisées pour 149 prévisionnelles. Ce déficit de 2 mesures est à attribuer aux absences des 2 Juges.

En effet, depuis septembre, les 2 Juges pour Enfants en poste ont été remplacées par une seule Juge placée, ce qui a entraîné du retard dans les prises de mesures.

Cette année 2014 a surtout été marquée par la réorganisation des services AEMO-MJIE dans le cadre de la création d'un Pôle protection de l'enfance.

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2014, ces 2 services sont sous la direction de Michel CHAPUIS, Directeur du Pôle protection de l'enfance.

La Directrice, Mme MALOSSE, a rejoint le Pôle handicap enfants. Une nouvelle Chef de Service a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> octobre : Carole BOREL, jusque-là Chef de Service aux Gospins.

Le Service d'Assistance Educative a laissé les bureaux, 12 rue de Vienne pour emménager en décembre sur le site Alex Brolles.

### **Au niveau du personnel, il y a eu aussi beaucoup de mouvements :**

- Départ à la retraite d'Annie EXBRAYAT en mai. Elle est remplacée par Marjorie BOYER, qui arrive des Gospins.
- Départ de Magali OLLIER en avril 2014 : elle choisit de rejoindre l'équipe du DAMIE qui ouvre début mai. Elle est remplacée tout d'abord par Anne-Caroll NOEL puis par Carine COMBE, toutes deux venant des Gospins.
- Arrivée de Caroline VIDAL (psychologue) en remplacement de Virginie AUBINEAU, qui a rejoint les Cévennes.
- Arrivée de Maxime EFFANTIN (psychologue) en remplacement de Dominique MEYER, momentanément absente.

Cette mobilité du personnel a été permise dans le cadre du Pôle protection de l'enfance.

### **Au niveau formation, plusieurs actions :**

- 1 éducatrice et 1 psychologue ont bénéficié d'une semaine de formation.
- 2 formations collectives ont été réalisées : une sur le génogramme, une sur le secret professionnel. Elles ont touché l'ensemble du personnel éducatif.
- 2 éducateurs sont engagés dans des formations CAFERUIS.



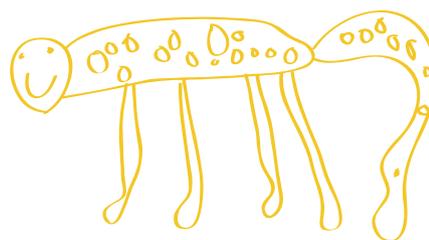
## Nombre d'enfants suivis en 2014

Présents au 31/12/13 + entrées 2014

Années	Années
2011	712
2012	703
2013	675
2014	718

## Réalisation des Journées AEMO

Années	Objectif	Réalisées	Pourcentage
2014	169360	165901	97.96%



## Suivi mensuel de l'activité 2014

à 14,50 ETP

Mois	Total Nbre réalisé	Objectif mensuel
Janvier	14399	14 384
Février	13154	12 992
Mars	14921	14 384
Avril	14462	13 920
Mai	14559	14 384
Juin	13708	13 920
Juillet	14206	14 384
Août	14038	14 384
Septembre	13529	13 920
Octobre	13376	14 384
Novembre	12761	13 920
Décembre	12788	14 384
	<b>165901</b>	<b>169 360</b>



## Origine des mesures

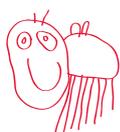
<i>Origine des mesures</i>	<i>Nombre d'enfants</i>	<i>En pourcentage</i>
<i>Suite M.J.I.E.</i>	<b>65</b>	<b>26%</b>
<b>CASED</b>	<b>86</b>	<b>34%</b>
<i>Education Nationale</i>	<b>14</b>	<b>6%</b>
<i>Milieu Médical</i>	<b>6</b>	<b>2%</b>
<i>Police/gendarmerie</i>	<b>11</b>	<b>4%</b>
<i>Délégation compétence/Dessaisissement</i>	<b>20</b>	<b>8%</b>
<i>Retour de placement</i>	<b>27</b>	<b>11%</b>
<i>Saisine d'Office</i>	<b>7</b>	<b>3%</b>
<i>Famille</i>	<b>14</b>	<b>6%</b>
<b>Nombre total d'enfants pris en charge en 2014</b>	<b>250</b>	<b>100%</b>





## Origine des mesures

<b>Motifs</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<i>Infractions diverses des parents</i>	<b>46</b>	<b>3%</b>
<i>Conflits parentaux / Violences conjugales</i>	<b>371</b>	<b>23%</b>
<i>Inclination à l'alcoolisme des parents</i>	<b>143</b>	<b>9%</b>
<i>Infraction sexuelle sur le jeune par un membre de la famille</i>	<b>15</b>	<b>1%</b>
<i>Parents handicapés physiquement et / ou psychiquement</i>	<b>97</b>	<b>6%</b>
<i>Violence physique envers le jeune</i>	<b>44</b>	<b>3%</b>
<i>Infractions diverses du jeune</i>	<b>30</b>	<b>2%</b>
<i>Fugues à répétition</i>	<b>23</b>	<b>1%</b>
<i>Inclinaison à l'alcoolisme du jeune</i>	<b>15</b>	<b>1%</b>
<i>Difficultés dans les apprentissages/ Absentéisme scolaire ou non scolarité</i>	<b>100</b>	<b>6%</b>
<i>Jeunes victimes de carences éducatives</i>	<b>491</b>	<b>30%</b>
<i>Jeunes victimes de carences en soins</i>	<b>180</b>	<b>11%</b>
<i>Violence physique du jeune</i>	<b>32</b>	<b>2%</b>
<i>Jeune Victime d'une infraction sexuelle</i>	<b>27</b>	<b>2%</b>
<i>PMI</i>	<b>17</b>	<b>1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1631</b>	<b>100%</b>





## Durée des mesures achevées en 2014

<i>Durée de la mesure</i>	<i>Nbre mesure</i>	<i>En pourcentage</i>
<i>1 à 3 mois</i>	12	4%
<i>3 à 6 mois</i>	48	15%
<i>6 à 12 mois</i>	92	29%
<i>1 à 2 ans</i>	65	21%
<i>2 à 3 ans</i>	45	14%
<i>3 à 4 ans</i>	21	7%
<i>4 à 5 ans</i>	23	7%
<i>plus de 5 ans</i>	11	3%
<b>TOTAL</b>	<b>317</b>	<b>100%</b>

## Orientation en fin de mesure en 2014

<i>Orientations</i>	<i>Nbre mesure</i>	<i>En pourcentage</i>
<i>Mainlevée</i>	157	50%
<i>Déménagement/Dessaisissement</i>	54	17%
<i>Majorité</i>	22	7%
<i>MJIE</i>	2	1%
<i>Mesure de placement - dont :</i>	82	26%
<i>Placement ordinaire</i>	37	45%
<i>Placement externalisé</i>	33	40%
<i>Famille d'accueil</i>	12	15%
<b>TOTAL</b>	<b>317</b>	<b>100%</b>

## Classes d'âge des enfants présents au 31/12/14

<b>Classes d'âge</b>	<b>Nombre d'enfants</b>
0 - 6 ans	91
7 - 10 ans	108
11 - 14 ans	127
15 - 18 ans	73
<b>Nombre total d'enfants</b>	<b>399</b>

## Type de familles présentes au 31/12/2014

<b>Familles</b>	<b>Nombre</b>
Séparation ou divorce	165
Concubinage	36
Mariage	20
Fam. Monoparentales	15
Veuvage	7
<b>TOTAL</b>	<b>243</b>

## Composition des familles présentes au 31/12/2014

Nombre d'enfants suivis par famille

<b>Nombre d'enfants suivis par famille</b>	<b>Nombre de familles</b>
1 enfant	133
2 enfants	73
3 enfants	32
4 enfants	3
5 enfants	0
6 enfants	2
<b>Nombre total de familles</b>	<b>243</b>



## Activité mensuelle en 2014 MJIE

Mois	Nombre MJIE Facturées	Objectif mensuel (12,5)
Janvier	11	12.5
Février	21	12.5
Mars	6	12.5
Avril	11	12.5
Mai	11	12.5
Juin	7	12.5
Juillet	22	12.5
Août	7	12.5
Septembre	14	12.5
Octobre	19	12.5
Novembre	12	12.5
Décembre	6	11.5
	<b>147</b>	<b>149</b>

## Réalisation des MJIE

Années	Objectif	Réalisées	Pourcentage
2014	149	147	99%

## Délai de mise en œuvre des MJIE en 2014

Délai de mise en œuvre de la mesure	Nombre d'enfants	Nombre de dossiers	Pourcentage
Moins d'une semaine	37	18	27%
1 à 2 semaines	79	48	57%
2 à 3 semaines	11	9	8%
3 à 4 semaines	11	8	8%
<b>Nombre total d'enfants pris en charge en 2012</b>	<b>138</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

## Classes d'âge des enfants présents au 31/12/2014

Classes d'âge	Nombre d'enfants
0 - 6 ans	19
7 - 10 ans	7
11 - 14 ans	10
15 - 18 ans	8
<b>Nombre total d'enfants</b>	<b>44</b>

## Origine des MJIE en 2014

Origine de la demande	Nombre d'origines en enfants	Pourcentage
<b>CASED</b>	<b>76</b>	<b>55%</b>
Dél. Comp. / Dessais.	8	6%
Education Nationale	15	11%
Milieu Médical	9	7%
Parents-famille	20	14%
Police/gendarmerie	9	7%
Retour placement	1	1%
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>



## Orientation en fin de mesure en 2014

Orientation	Nombre en enfants	Nombre en dossiers	Pourcentage
Mesure en milieu ouvert	94	59	63%
Sans suite (Dispositif de Droits Communs)	45	19	30%
Placement	5	4	3%
Déménagement / dessais.	6	5	6%
<b>Nombre total d'enfants pris en charge en 2012</b>	<b>150</b>	<b>87</b>	<b>102%</b>

**Familles présentes au 31/12/ 2014**  
**Nombre d'enfants suivis par famille**

<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Nombre de familles concernées</b>
1 enfant	16
2 enfants	11
3 enfants	2
4 enfants	0
<b>Nombre total de familles</b>	<b>29</b>

**Nombre moyen d'enfants par famille : 1,52**

**Type de familles présentes au 31/12/2014**

<b>Familles</b>	<b>Nombre d'Enfants</b>	<b>Nombre de familles</b>
Séparations / Divorces	25	18
Fam. Monoparentales	5	3
Mariages	10	5
Concubinage	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>



**Les Chefs de service,**

**Carole BOREL**  
**Mustapha ABDAOUI**



## Pôle handicap adultes

ESAT - Foyer de Meymac - SAM - SAVS - Maison Relais



Meymac  
43150  
LE MONASTIER/GAZEILLE  
☎ : 04 71 03 80 31  
☎ : 04 71 03 91 35  
✉ : meymac@asea43.org





## ESAT DE MEYMAC

Une fois encore, l'année 2014 a été marquée par une conjoncture économique difficile qui a mis à mal le secteur sous-traitance et a nécessité une recherche de nouvelles activités ou le développement de celles déjà mises en place. C'est aussi la reconduction des reconnaissances de compétences dans le cadre du dispositif Différent et compétent et la mise en place de formation pour certains travailleurs. C'est encore, et depuis de nombreuses années, un investissement constant dans l'accompagnement de la pratique du sport adapté. C'est enfin des comptes de résultats honorables qui reflètent une gestion rigoureuse et un investissement constant des travailleurs et du personnel encadrant et administratif de l'ESAT.

### Les activités de production

Depuis 2009, l'ESAT a développé les mises à disposition en entreprise, permettant ainsi à plusieurs travailleurs de se rendre quotidiennement, accompagnés par leur moniteur, dans diverses entreprises et collectivités locales. 10 % des travailleurs de l'ESAT bénéficient de ce dispositif de travail permettant une intégration valorisante.

Parallèlement, des activités de service à la personne ont été également développées. Deux équipes répondent aux demandes des particuliers, de certains organismes et collectivités locales dans l'entretien d'espaces verts. Cette activité connaît un véritable succès et permet, au-delà du travail, un accompagnement autour de la socialisation nécessaire dans le contact avec la clientèle. Dernière-née des activités, la prestation ménage à l'école Primaire d'Arsac en Velay mais également l'entretien journalier des locaux de l'ESAT et ponctuellement ceux du Foyer d'hébergement.

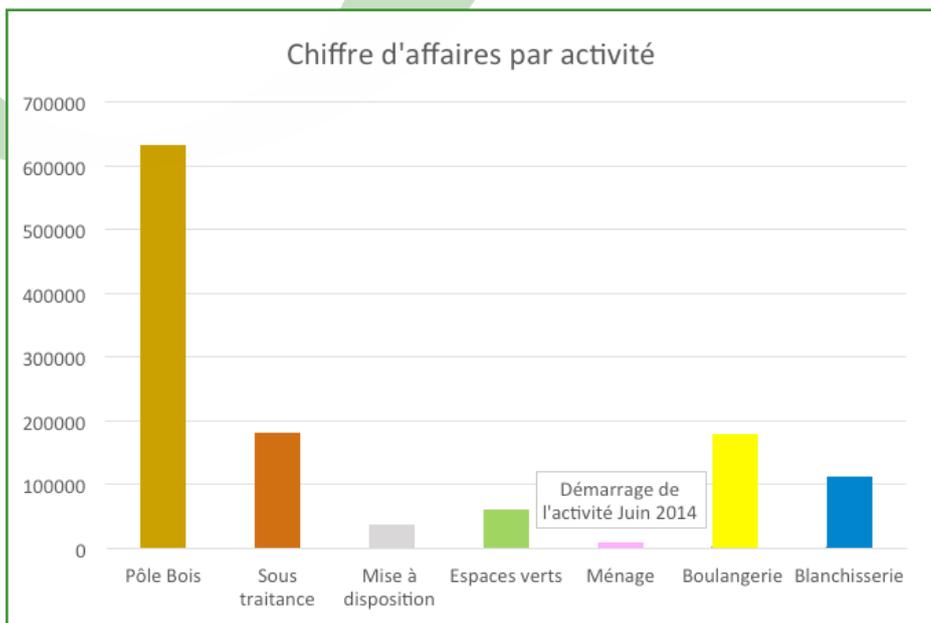
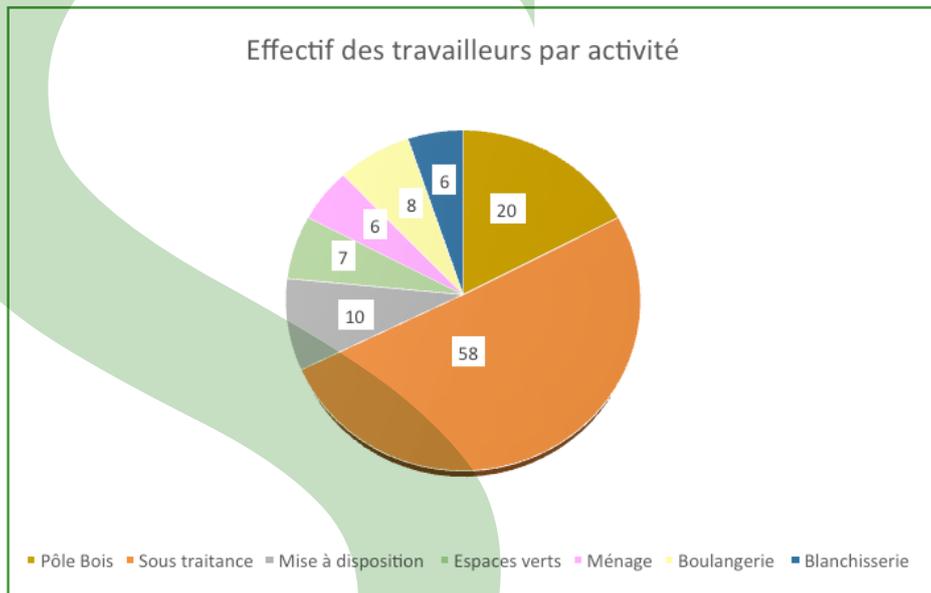
MISE A DISPOSITION	EFFECTIF
ING Fixations	4
Broyage Industriel Vacher	4
Broyage Industriel Vacher	4
Boulangerie Les Rives de la Borne	1

SERVICE A LA PERSONNE	EFFECTIF
Espaces Verts	8
Entretien des locaux Ecole Primaire d'Arsac en Velay	2
Entretien des locaux ESAT Meymac	5



## ESAT DE MEYMAC

Malgré les problématiques rencontrées dans le secteur de la sous-traitance, nous nous efforçons de maintenir ces activités pour les travailleurs les plus en difficulté.



Après ces phases d'adaptation, 2015 sera l'année de la stabilisation. Si en 2013 nous avons affiché un déficit de 8 024.00 €, en 2014 les dispositifs mis en place ont été rémunérateurs puisque nous arrivons à un résultat de **23 036.76 €**. Cet excédent nous permettra d'investir dans une meilleure prise en compte des pathologies et des problèmes psychiques des travailleurs mais aussi dans l'amélioration des conditions de travail : réhabilitation des ateliers, amélioration des postes de travail....



## Le Dispositif Différent et Compétent

- Cette année encore, deux moniteurs d'atelier ont bénéficié de la formation à ce dispositif. A ce jour, 12 professionnels peuvent accompagner les travailleurs volontaires dans la reconnaissance de leurs compétences ; 44 usagers se sont engagés depuis 2010.
- La remise des attestations de compétences s'est déroulée le 7 Novembre 2014 à la salle polyvalente de St Germain Laprade. Cette manifestation a mis à l'honneur 11 travailleurs de l'ESAT qui ont validé leurs compétences professionnelles dans les métiers suivants : Agent d'entretien des articles textiles, Agent de fabrication industrielle, Ouvrier en travaux paysagers et Ouvrier qualifié en transformation alimentaire.

## Les formations

- Huit travailleurs du Pôle Bois et des activités de sous-traitance ont suivi les 1<sup>er</sup> et 2 Juillet 2014 une formation autour de la conduite des engins de levage et plus particulièrement les transpalettes électriques. **Cette formation a été divisée en trois parties :**
  - *La théorie avec une approche de la législation, les règles de manutention et la sécurité.*
  - *La pratique avec la conduite des engins à vide, chargés, la pose et dépose de charges au sol ; la manutention en sécurité.*
  - *L'évaluation et le contrôle des connaissances.*
- Cette formation a été dispensée par La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Loire et a également inclus 9 moniteurs d'atelier. Tous se sont vus remettre un certificat attestant de leurs compétences ainsi qu'une autorisation de conduite au sein des ateliers.

## Le sport adapté

- L'établissement est engagé depuis plus de trente ans dans l'accompagnement des usagers dans la pratique sportive. Membre actif de l'association Aurore, l'ESAT compte 75 licenciés à la Fédération Française de sport Adapté via l'Association Aurore qui regroupe tous les ESAT du Département.
- Chaque semaine est ponctuée par des activités sportives (natation et pétanque) encadrées par un éducateur sportif, personnel de l'établissement, en lien avec un encadrant du Comité Départemental de Sport Adapté. L'activité Foot se pratique en lien avec le Club de Foot de Coubon, partenaire depuis plusieurs années; là aussi, l'encadrement est assuré par un professionnel de l'établissement et un éducateur du CDSA. Pour toutes ces disciplines, les licenciés participent, chaque année, aux championnats départementaux, régionaux et nationaux.
- Parallèlement, certains licenciés sont entrés dans le dispositif DALHIR, sous l'égide de l'Association Aurore, qui leur a permis d'intégrer des clubs sportifs du bassin du Puy. C'est le cas d'un travailleur de l'ESAT ; passionné d'escalade. Il s'est vu remettre, en novembre 2014, le titre de Champion de France Vétérans en Escalade Sport Adapté.
- Ancré dans l'établissement depuis de nombreuses années, le sport adapté est générateur de rencontres, de partage et de dépassement de soi.

**Malgré un contexte économique délicat, le résultat administratif de l'ESAT de Meymac est excédentaire à hauteur de 534.19€. Cela témoigne de la gestion rigoureuse qui ne laisse cependant pas présager des résultats de 2015 tant il est difficile d'anticiper et de maintenir les dépenses dans l'enveloppe accordée.**

**Le Directeur adjoint,  
Jérôme BOUCHET**



## L'hébergement de MEYMAC

Le foyer de Meymac, ouvert depuis plus de 35 ans, accueille les travailleurs de l'ESAT qui sont dans la nécessité d'avoir un hébergement offrant un étayage éducatif. Ainsi, près d'un travailleur sur deux est hébergé sur le site, l'autre moitié étant composée d'externes, accompagnés ou non par le SAM, Service d'Accompagnement de Meymac.

*Le foyer de Meymac a une capacité d'accueil de 63 places d'internat. Ces places sont structurées en 4 groupes de vie, avec pour chacun des capacités d'accueil différentes selon le projet de chaque unité :*

- **un petit groupe, dit « le deuxième étage »** accueille 6 résidents. Ce groupe est destiné à l'accueil des adultes nécessitant un fort étayage, avec une équipe éducative composée de trois encadrants et un stagiaire longue durée. Ce groupe a également la possibilité d'accueillir de façon régulière un résident d'un autre groupe qui aurait besoin de rupture régulière avec son propre groupe. Les temps collectifs, la vie en petit nombre, et le quotidien sont privilégiés.
- **un groupe de 14 places, dit « l'annexe »** accueille des résidents dont le besoin en étayage reste important, avec une équipe éducative de 4 professionnels. L'accompagnement de proximité est aussi privilégié, avec des temps collectifs réguliers et un accompagnement individuel important pour soutenir les acquisitions de la personne.
- **un grand groupe de 31 résidents, dit « l'HLM »**, accueille les résidents pour qui les repères du quotidien sont acquis. Une équipe de 9 travailleurs sociaux se relaie auprès des résidents, les soutenant dans leurs projets et dans le maintien de leurs acquis.
- **un « groupe » appelé « transit villa studios »** propose un hébergement plus autonome, avec 6 places en studios sur le site, et 9 places en collocations dans des villas. Une équipe de deux travailleurs sociaux et un stagiaire encadre ces résidents qui sont dans l'apprentissage de l'autonomie. Ces résidents ont bien un statut d'interne, le but étant de leur proposer un cadre de vie sécurisé où leurs capacités sont mises au service de leur autonomie en étayant leurs besoins. Pour certains, le projet sera de pouvoir être, à moyen terme, externes. Pour d'autres, l'objectif est de maintenir leurs acquis et de pouvoir bénéficier d'un accueil moins collectif.

**Cette année 2014**, aura surtout été marquée par la **réalisation de 6 studios**, grâce à un travail étroit avec l'OPAC. Il a été nécessaire de transformer le rez de chaussée d'un bâtiment en réhabilitant 10 chambres. Ces travaux ont été financés sur les budgets de l'établissement afin de ne pas impacter les charges locatives auprès de l'OPAC.

**Début avril 2015**, les premiers résidents ont pu quitter les villas pour intégrer ces appartements. Parallèlement à ce chantier, en 2014, un autre chantier a pu voir le jour. Les premières pierres de la nouvelle cuisine ont été posées. En réalité il s'agit plutôt des premières poutres, cette cuisine étant en ossature bois, implantée sur la partie basse de notre établissement.

## L'hébergement DE MEYMAC

**Cette cuisine pourra ouvrir en 2015** et ainsi offrir à nos cuisiniers un outil de travail moderne, efficace et à la hauteur de leurs prestations. En plus de nourrir l'ensemble de l'établissement, la cuisine livre des repas sur l'extérieur (école privée du Monastier, CCAS, centre de loisirs du village). Elle sera dotée de matériel performant, et d'une mise aux normes optimales.

Les résidents auront des salles à manger lumineuses, avec des repas servi en self-service, où les menus et quantités pourront être adaptés aux besoins spécifiques de chacun.

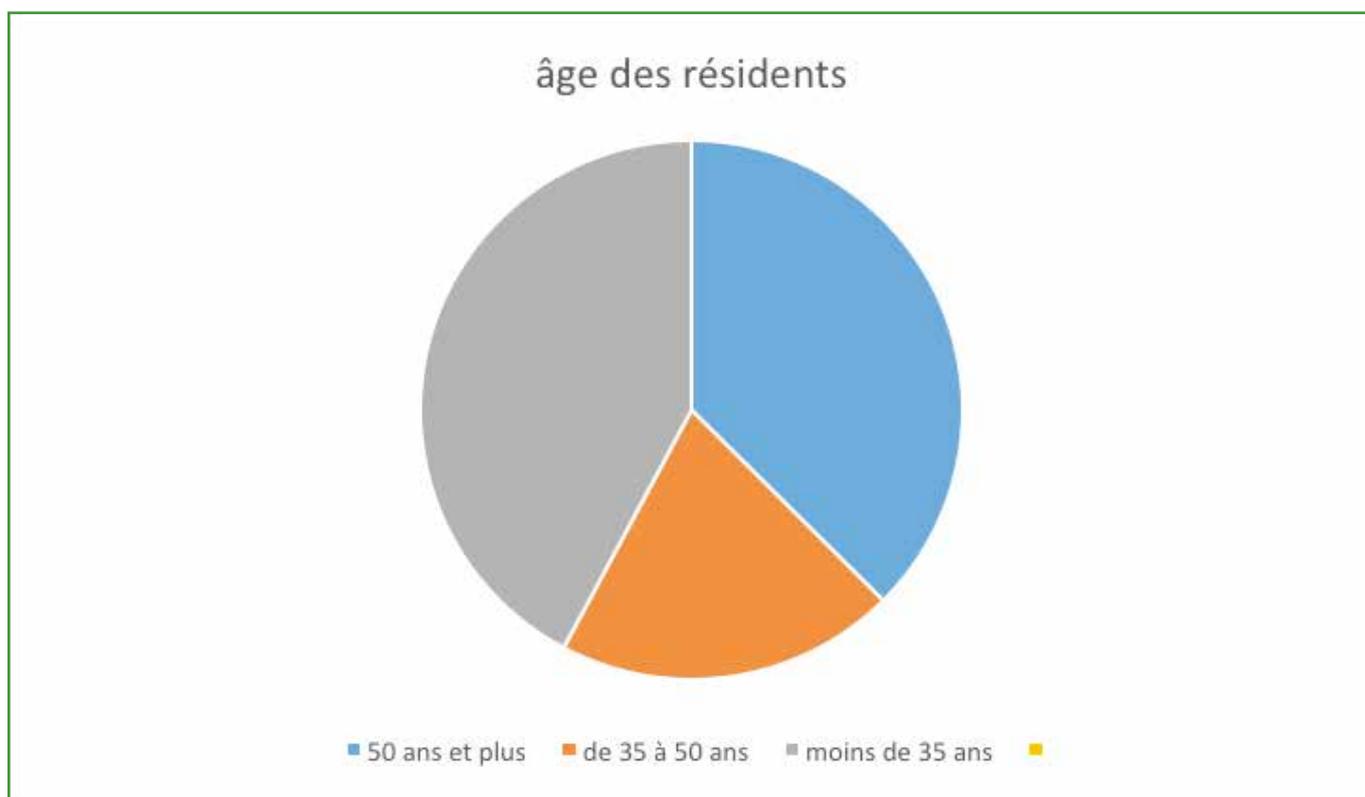
**Cette année 2014** aura été marquée par une autre « construction » : celle du Pôle handicap adulte avec un volet « production » et un volet « logement insertion ».

**Dans ce pôle**, le SAVS départemental et les Maisons relais rejoignent l'ESAT, l'hébergement et le SAM. Au-delà d'une nouvelle construction de l'organigramme, la mise en pôle de ces services vient affirmer la logique de parcours pour nos usagers et la mise en synergies de moyens et des savoir-faire.

**Enfin, Meymac**, ses résidents et équipes, ont fêté en décembre 2014 le départ à la retraite de son directeur adjoint Patrick MULLER et ont accueilli Fannie MAROTINE comme nouvelle directrice adjointe du pôle sur le volet hébergement-insertion.

### Perspectives et projets du foyer :

L'âge moyen de nos résidents est de 39 ans. Nombreux résidents sont arrivés à l'ESAT dès son ouverture, étant déjà présents lorsque l'établissement était encore un IME. Aussi, 24 d'entre-eux ont plus de 50 ans.



## L'hébergement DE MEYMAC

Cette année 2014, nous avons eu 4 départs pour une nouvelle orientation suite au vieillissement de la personne, à sa fatigabilité.

D'ici 2021, 15 personnes pourront prétendre faire valoir leurs droits à la retraite dont 5 d'entre elles sont déjà à mi-temps compte tenu de leur état de santé.

Nous devons nous questionner sur leurs besoins en termes d'orientation, puisque qu'actuellement nous les orientons sur des établissements dans d'autres associations (Foyer de vie de Montfaucon, St Nicolas- FAM de Pradelles, St Nicolas, La Chaumine, ADAPEI...).

En 2015, nous devons également travailler sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes qui travaillent à mi-temps à l'ESAT. Il est nécessaire de pouvoir leur offrir des activités de loisirs dont le but est le maintien des acquis. Si la fatigabilité empêche ces personnes d'avoir une activité complète, elles sont toutefois en capacité de participer à des activités ludiques qui respectent leurs rythmes et leur besoin de stimulations. Ces prises en charge existaient les années précédentes, mais le nombre croissant de personnes nécessitant un mi-temps, nous oblige à mettre en place une nouvelle organisation du temps de travail des équipes éducatives. Il est nécessaire que des éducateurs soient présents les après-midi, alors qu'à présent la plupart ne travaillent que le matin et le soir.

L'orientation des adultes handicapés vieillissants, amène l'ESAT à recruter de nouveaux travailleurs. Aussi, voyons-nous arriver un nouveau profil de travailleurs : jeunes, sortant souvent d'IMpro, avec des handicaps variés, plus axés sur le psychique que sur des handicaps génétiques, ou dits mentaux.

L'accueil de ces nouveaux profils, nous oblige à avoir une réflexion sur nos outils de travail et sur les services offerts : la jeunesse de ces résidents questionne sur leur besoin d'intégration et sur le travail d'autonomie.

Le Monastier reste t'il pertinent comme seul lieu d'accueil en internat ? Peut-on y préparer concrètement un jeune qui aspire à devenir externe ?

De plus, l'ESAT transitionnel est fortement sollicité par les IME. Certains candidats auraient encore besoin d'étayage au quotidien avant de prendre leur indépendance. En leur proposant l'internat au Monastier, nous ne satisfaisons pas leurs besoins, ils ne peuvent pas, par exemple, se rendre à 5 h du matin à la boulangerie.

Aussi, devons-nous nous questionner sur la pertinence de pouvoir accueillir un groupe en internat au Puy en Velay. Nous devons également réfléchir aux projets éducatifs des petits groupes qui accueillent une population moins autonome et plus sur un versant du handicap mental. Avec le départ des personnes les plus âgées, et l'arrivée de jeunes plus autonomes, il se pourrait que 20 places sur ces deux groupes soient trop. Il conviendrait sans doute d'en réduire le nombre au bénéfice d'un autre groupe en ville, puisque nous devons être dans une logique de moyens constants.

Enfin, en 2014, le personnel et les résidents ont vu leur directeur adjoint, Patrick Muller, partir à la retraite. Fannie MAROTINE est arrivée en octobre, prenant la fonction de directrice adjointe du pôle handicap adulte, sur les services liés aux logements et à l'insertion.

**La Directrice adjointe,  
Fannie MAROTINE**





## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEYMAC

**Le SAM est un dispositif d'accompagnement destiné aux adultes en situation de handicap travaillant à l'ESAT ou l'ESAT section Transitionnelle de Meymac.**

**Les orientations sur le service SAM des externes de l'ESAT de Meymac, relèvent de la MDPH et ne sont pas systématiques.**

Actuellement le SAM dispose d'un agrément de 22 places pour 53 externes. Au cours de l'année 2014, 7 personnes externes sont parties (*fin de prise en charge à l'ESAT transitionnel et démission*), dont 3 relevant de l'agrément SAM. Suite à ces départs quatre personnes externes ont intégré l'ESAT. C'est une répartition différente du temps de travail (*moins de temps partiel*) qui explique cette variation.

### ■ Le SAM propose une offre de services diversifiée selon les besoins des usagers :

- Des appartements regroupés au sein d'un même immeuble, lieu-dit « Lhermet », au Puy en Velay (8 studios et un F3).
- Un externat étendu sur une zone géographique autour du bassin du Puy en Velay.

### ■ A l'immeuble Lhermet, les usagers sont locataires au sens plein et titulaires d'un bail individuel.

Ce dispositif s'adresse à des personnes qui au-delà d'un savoir-vivre déjà éprouvé ressentent le besoin de proximité, soit comme point d'appui technique soit comme une sécurité « psychique ».

### ■ Sur l'année 2014, quelques mouvements sont à noter dans cet immeuble :

- le déménagement du F3 occupé par le service éducatif au profit de l'installation d'un couple d'usagers.
- L'aménagement d'un bureau au rez de chaussée.
- Le transfert du lieu d'activités et d'accueil d'urgence sur un des studios.

### ■ Et sur proposition du service :

- deux départs de locataires avec orientation demandée au Foyer d'hébergement de Meymac, suite à des difficultés repérées et des mises en danger potentielles.

L'accompagnement au SAM est assuré par une équipe éducative qui fonctionne en binôme. La graduation de l'accompagnement s'impose et s'établit à partir des besoins exprimés et pressentis. Les axes de travail sont notamment précisés au travers du projet individualisé qui spécifie les démarches sur lesquelles s'engagent à la fois l'utilisateur et le SAM (exemple avec la mise en place d'une activité d'apprentissage de la lecture suite à la demande d'un usager).

### ■ Sur l'année 2014, l'équipe a proposé une sortie mensuelle, et deux soirées à thème en partenariat avec des intervenants et prestataires extérieurs, à l'ensemble des externes :

- L'image de soi (soirée avec une esthéticienne).
- Sexualité et prévention, travail avec le planning familial.



Afin de permettre une visualisation plus dynamique il nous a paru intéressant de schématiser quelques données. A préciser toutefois que ces schémas portent sur l'ensemble des externes de Meymac. Si l'agrément est de 22 personnes, il n'est pas question pour nous de border un travail sur un numéris clausus car l'éthique nous impose de répondre aux situations d'urgence hors agrément.

**EXTERNES : 57 personnes au mois d'avril 2014.**



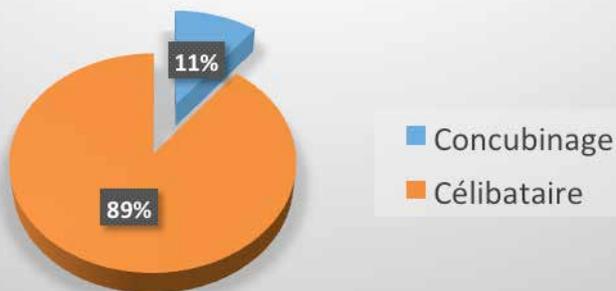
### RÉPARTITION HOMMES-FEMMES



### Répartition par tranche d'âge



### Situation Matrimoniale



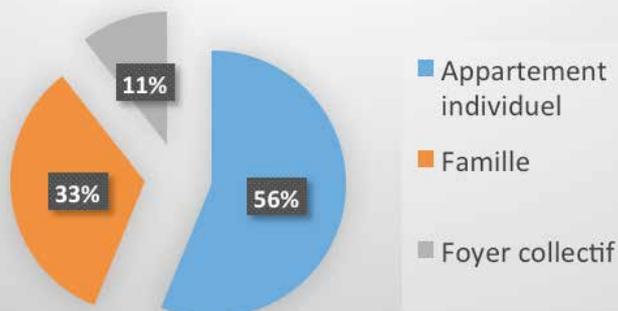
### Situation parentale



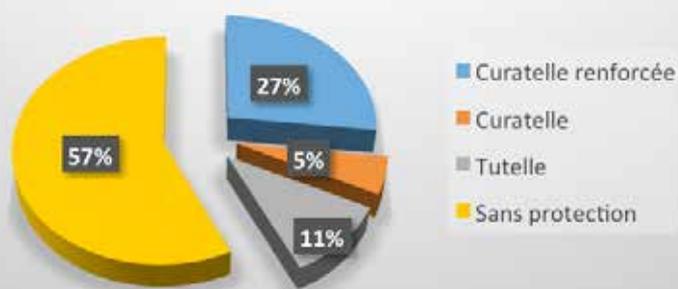
### Nature du handicap



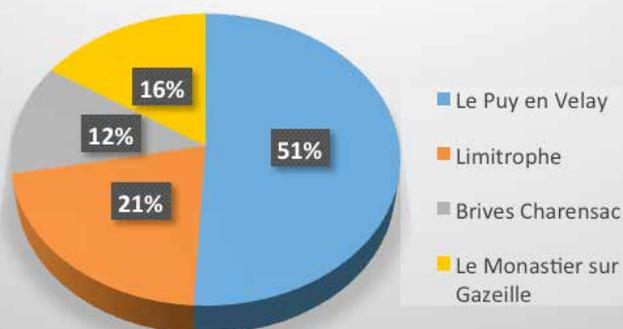
### Type d'hébergements



### Mesure de protection



### Secteur géographique



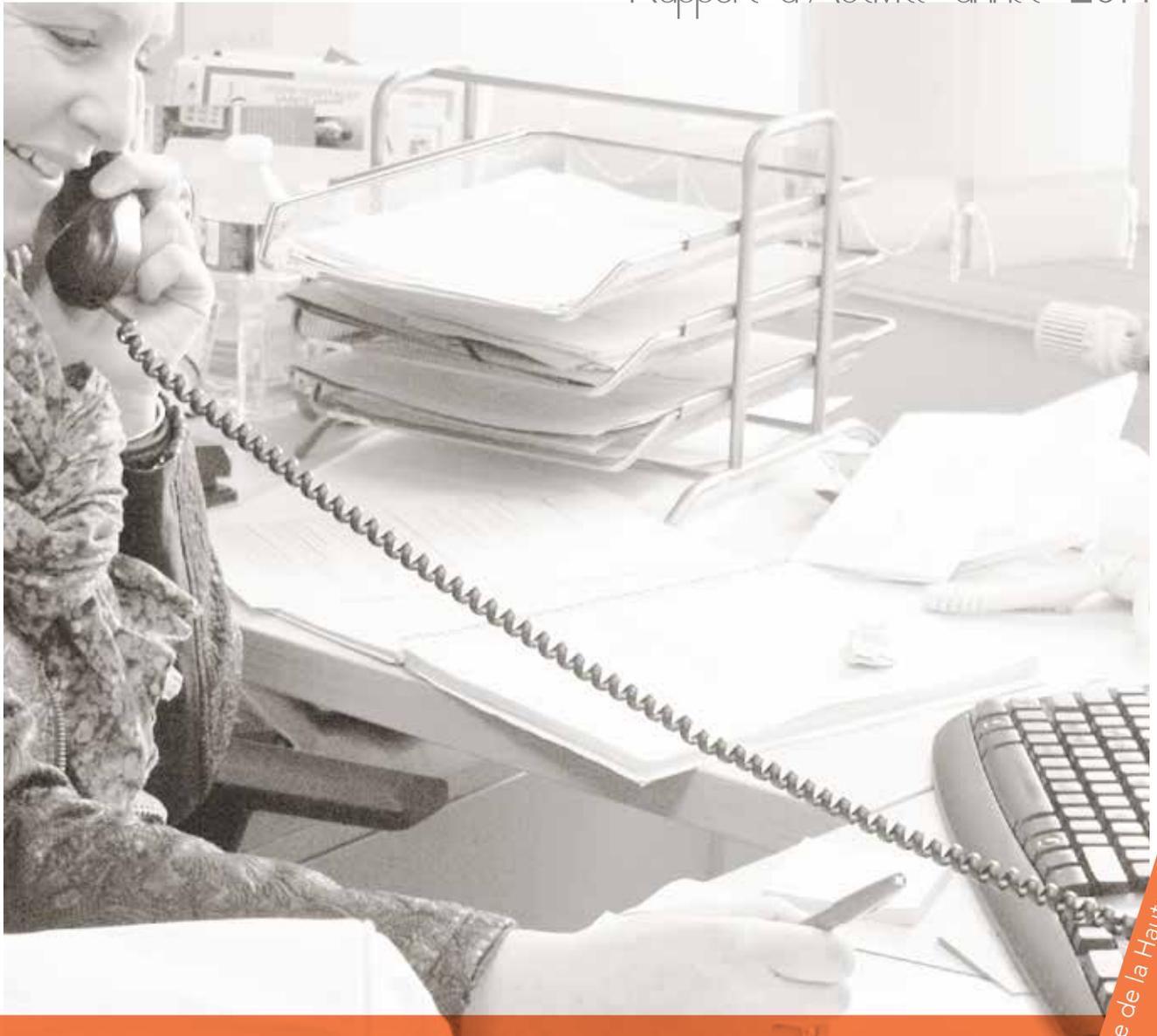
Nous constatons que la population d'externes est majoritairement masculine. La moyenne d'âge est de 35 ans, ceci dans une fourchette d'âge se situant entre 20 et 60 ans. Après 60 ans, les personnes partent en retraite ce qui pour nous cette année (2015) a été à l'origine d'une décision négociée avec la MDPH pour maintenir encore quelques temps, l'accompagnement du SAM d'une personne partie récemment à la retraite. Cette décision bouscule ainsi les prérequis listés dans le projet de service qui mentionne que l'accompagnement du SAM ne s'adresse qu'aux personnes travaillant à l'ESAT.

Les personnes célibataires sont majoritaires. Ce public déjà fragile est souvent dans un isolement affectif. Le travail autour des activités et des sorties est un travail de création, de maintien du lien social qui, avec un an et demi de recul, porte ses fruits.

Sept personnes ont un ou plusieurs enfants, ce qui nous sensibilise à la parentalité et ouvre le travail sur du partenariat (PMI, TSF...). Quant au type et lieu de résidence, nous constatons que 51% des locations se font sur le Puy et nous regrettons un certain enclavement par manque de transport public sur le Monastier sur Gazeille.

**Pour conclure, nous soulignerons que la population s'infléchit vers le champ du handicap psychique et que les formations (M.A.Ï.S) et la guidance clinique sont pour l'équipe des leviers importants, nécessaires au maintien d'un travail de qualité.**

**La Chef de Service,  
Nicole VIGOUROUX**



## SAVS

Créé en 1994, le SAVS aura fêté en 2014 ses 20 ans d'existence... Bien que l'accompagnement des travailleurs sociaux ait connu des évolutions : changements dans les pratiques professionnelles, dans les publics accompagnés..., le SAVS est toujours reconnu sur le territoire de la Haute-Loire pour son travail de qualité à destination de personnes handicapées.

SAVS  
8, rue du Petit Vienne  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
☎ : 04 71 04 13 36  
☎ : 04 71 04 71 99  
✉ : savs@asea43.org





## Introduction

Le partenariat entre l'ASEA 43 et la Croix-Rouge Française (délégation Haute-Loire) apporte encore aujourd'hui la preuve de son efficacité. Le « SAVS 43 » est toujours un acteur majeur dans les politiques départementales en faveur des personnes en situation de handicap comme le démontrent les récents ateliers du schéma départemental 2015-2020.

Les deux associations ont récemment conclu une convention de « co-gestion » du service. L'année 2014 aura été pour le SAVS 43 une année ponctuée par des changements tant au niveau de son organisation qu'au niveau du personnel :

- Pour l'ASEA, le SAVS a intégré le pôle handicap adultes au mois d'octobre 2014. Dans la réorganisation de ce pôle, **Fannie MAROTINE** a été nommée directrice adjointe du secteur logement-insertion (Foyer de Meymac, SAM, SAVS43 et Maison Relais) et a ainsi laissé sa place de chef de service du SAVS.
- Pour la Croix-Rouge, le pôle Handicap-Exclusion (IME, SESSAD, SAVS, résidence d'accueil) était déjà mis en place et **Nathalie CROUZET** occupe le poste de directrice depuis juin 2014.
- Au mois de décembre 2014, **Jérémie BONNET** a été engagé au poste de chef de service.

C'est donc avec ces changements que l'année 2014 s'est terminée. L'activité a toujours été aussi intense et les accompagnements aussi variés !

L'année 2015 devrait voir l'implication du SAVS se renforcer sur le département avec le nouveau schéma départemental (2015-2020) ainsi qu'une nouvelle implantation du SAVS dans les locaux du conseil général.

## 1- Présentation du service d'accompagnement à la vie sociale

### 1-1 Rappel du projet de service

#### A/ Le mode d'intervention sociale

Le décret du 11 mars 2005 définit les missions du SAVS (article D 312-162 CASF) :

*« Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».*



Le SAVS 43 a pour vocation d'accompagner des adultes handicapés dans leur environnement le plus proche. La relation avec le « bénéficiaire » s'instaure dès la contractualisation de l'accompagnement. En effet, un DIPEC (Document Individuel de Prise En Charge) formalise le cadre de l'intervention en **fixant les droits et les devoirs mais en rappelant également la libre adhésion** de la personne accompagnée.

L'accompagnement se base en priorité sur **les capacités des personnes** pour les soutenir dans leur projet de vie.

Bien que les usagers sollicitent le SAVS 43, l'objectif prioritairement recherché est le développement de leur autonomie. **L'accompagnement consistera alors à « faire avec » un certain temps avec la perspective que la personne puisse « re-trouver » l'autonomie nécessaire pour « faire seule »**. L'accompagnement est limité dans le temps : 2 ans, avec possibilité de renouveler.

En ce sens, l'accompagnement est « discret » pour laisser la place principale à la personne accompagnée et lui permettre d'accroître ses capacités d'autonomie. La place d'acteur est recherchée afin de permettre une participation plus grande aux décisions et aux démarches.

L'essentiel de l'activité du service s'effectue **au domicile de la personne** mais l'accompagnement ne se limite pas à cet outil, il est complémentaire à d'autres formes d'interventions (rendez-vous au bureau du service, contact téléphonique, rendez-vous dans des administrations, démarches professionnelles...).

Par le biais de la visite à domicile le professionnel peut évaluer les conditions concrètes de vie, la situation matérielle et morale de la personne, son intégration ou au contraire son isolement, les besoins en matière de compensation du handicap, les ressources offertes par l'environnement...

## **B/ Rappel de l'offre de service**

**« L'offre de service » se caractérise par 5 domaines. Chacun de ces domaines correspondant aux différents besoins des personnes accompagnées.**

### ▶ **Accompagnement aux soins**

Il s'agit de soutenir la personne afin d'entreprendre et/ou de maintenir une démarche de soins (somatique, psychologique, psychiatrique...). Dans ce domaine, le réseau et le partenariat sont les outils essentiels du travailleur social.

### ▶ **Vie quotidienne**

Qu'il s'agisse d'écoute, de soutien et de besoin de démarches diverses, le domaine de la vie quotidienne est varié. L'objectif étant l'amélioration de l'accessibilité de l'environnement, l'accompagnement peut également s'orienter vers la mise en place d'aides humaines et/ou techniques. Il peut s'agir régulièrement d'un accompagnement administratif et/ou budgétaire soit en lien avec des mandataires soit avec la personne elle-même.

### ▶ **Environnement social et familial**

L'intervention au domicile étant la base de l'accompagnement, ce domaine est sans doute le plus important afin d'accompagner les personnes vers un « mieux-être » dans leur environnement proche mais également vers l'extérieur.

### ▶ **Logement et cadre de vie**

Il peut s'agir de rechercher, d'adapter, d'investir ou d'entretenir un logement afin que la personne puisse évoluer dans un milieu agréable et propice au bien-être. De nombreux partenariats sont développés dans ce domaine.

### ▶ **Insertion professionnelle**

Les démarches de soutien professionnel se retrouvent tant dans le champ spécialisé (ESAT, entreprises adaptées, chantiers d'insertion...) que dans le milieu ordinaire. Le SAVS peut alors coordonner des actions entre différents partenaires : Pôle-emploi, Cap-emploi, mission locale, secteur spécialisé...

## 2- L'activité du SAVS 43 en 2014

### 2-1 Les flux d'entrées et de sorties

Nombre de personnes suivies en 2014 : 149

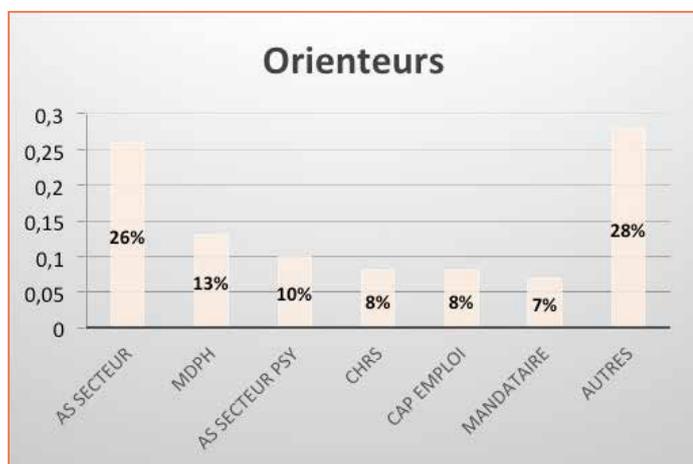
Nombre de fin d'accompagnement en 2014: 51



**Procédure d'orientation :** *un entretien (avec le chef de service, la personne et son référent social) au préalable du dépôt du dossier de demande d'orientation auprès de la MDPH, permet de consolider les demandes et de favoriser un consentement éclairé de la personne. Cette procédure facilite le traitement des demandes, et favorise l'adhésion des personnes lorsque l'orientation est notifiée.*

Cette procédure est *une spécificité de notre service, élaborée en accord avec la MDPH 43, et avec le concours des professionnels de terrain (assistants sociaux, services médico-sociaux, curateurs...)* qui permet à l'utilisateur de prendre le temps d'évaluer au mieux ses besoins et d'engager un premier contact avec notre service pour déterminer si celui-ci peut apporter un soutien adapté.

### 2-2 Origine des orientations



*Autres : la personne elle-même ou des partenaires qui orientent de manière plus exceptionnelle (IMPro, ESAT, CCAS...).*

La loi du 11 février 2005 ayant « élargie » la définition du handicap, les orienteurs sont aujourd'hui multiples et variés.

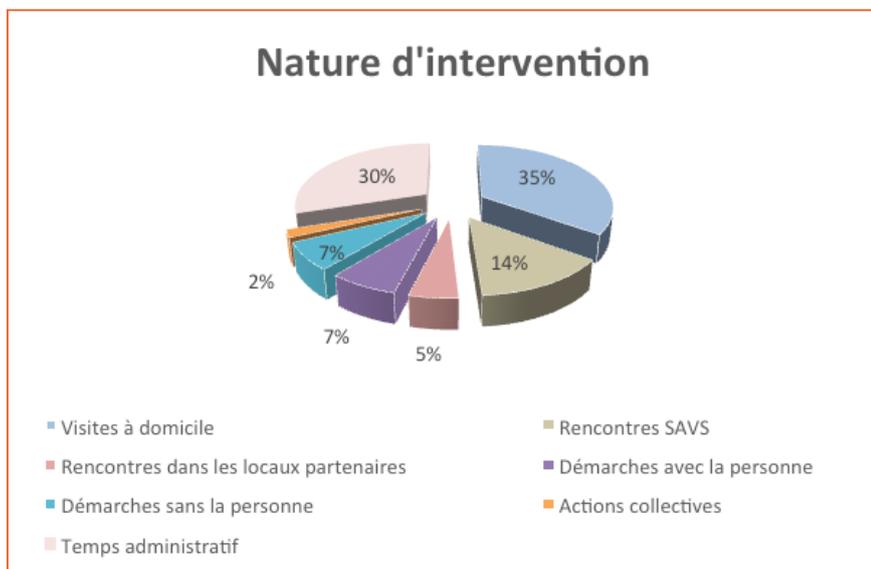
### 2-3 Gestion de la liste d'attente

Les notifications émises par la MDPH comportent généralement une période d'accompagnement de 2 ans à **mettre en œuvre au cours d'une période de validité de 3 ans**. Cette procédure permet de planifier les entrées dans notre service au regard des places disponibles.

Nous avons encore aujourd'hui une liste d'attente relativement élevée (25 personnes) ce qui porte le délai d'attente à environ 2 à 3 mois avant de débiter l'accompagnement. La liste d'attente devant répondre à plusieurs « exigences » : le nombre important de demande, les disponibilités des travailleurs sociaux sur les territoires...

## 2-4 Les modalités d'intervention du SAVS

### A/ Les statistiques



*\*locaux partenaires : bureaux mairie, centres sociaux Conseil Général*  
*\*démarche sans la personne : contacts téléphoniques, rédaction de documents, gestion de démarches administratives, préparation de dossiers...*  
*\*temps administratif : temps de saisie dans le logiciel et temps de travail au bureau*

### B/ Les visites à domicile

Le SAVS 43 propose un accompagnement individuel qui comprend **des visites à domicile**, des accompagnements physiques pour des démarches extérieures ou des entretiens au service ou dans tout autre lieu.

La visite à domicile est l'outil d'accompagnement systématiquement mis en œuvre pour tous les accompagnements, et toujours avec l'accord des personnes (visite programmée, consentie). De façon très marginale, quelques personnes accompagnées ne souhaitent pas nous rencontrer à leur domicile (cohabitation, appréhension...). Nous leur proposons alors des lieux de rencontres autres tels que les bureaux du Conseil Général, des mairies, lieu public....

De plus, pour certains usagers très isolés dans leur appartement, la visite à domicile constitue le premier, voire le seul lien social possible avec l'extérieur, ce qui donne l'occasion à la personne d'ouvrir sa porte, de préparer à minima son logement, d'ouvrir les volets, d'être dans l'attente d'une visite, de rythmer la journée ....

Enfin, la configuration géographique de la Haute-Loire (communes rurales) et la problématique parfois liée aux transports (pas de transport individuel ou collectif), nous amène à privilégier la visite à domicile à tout autre mode d'accompagnement.

## C/ Accompagnement dans les démarches et activités sur l'extérieur

**Les accompagnements vers des démarches extérieures portent sur des actions très diversifiées :** démarches administratives, rendez-vous médicaux, entretiens avec d'autres professionnels, courses alimentaires et vestimentaires, équipement du logement, démarches juridiques, judiciaires... Pour la personne accompagnée, cette présence dans les démarches de la vie quotidienne est un des fondements de notre accompagnement, qui procure à la personne la « réassurance » nécessaire à la réalisation de ces démarches. L'accomplissement de ces démarches permet à la personne d'accéder à ses droits, de s'y maintenir, de les rétablir... et de stabiliser sa situation.

## D/ L'entretien individuel dans nos antennes ou tout autre lieu public

Un rendez-vous au service engage la personne dans sa relation avec un professionnel et va l'aider à trouver l'impulsion pour entreprendre des activités, trouver l'énergie nécessaire pour « sortir du chez-soi » .

Enfin, l'entretien individuel dans nos locaux peut faciliter un investissement progressif de la personne dans la relation d'accompagnement, permettre des rencontres informelles avec d'autres professionnels (qui ne participent pas actuellement à son accompagnement mais qui peuvent intervenir occasionnellement) ou avec d'autres usagers.

## E/ Les actions collectives

L'accompagnement du SAVS 43 repose principalement sur la relation d'accompagnement personnalisé avec des rencontres individuelles. Cependant, depuis quelques années et sur préconisation de l'évaluation externe, le SAVS 43 propose des actions collectives.

**Les partenariats extérieurs et autres lieux de socialisation sont néanmoins recherchés, comme le GEM, les associations de loisirs adaptés (DAHLIR), les associations caritatives, clubs...**

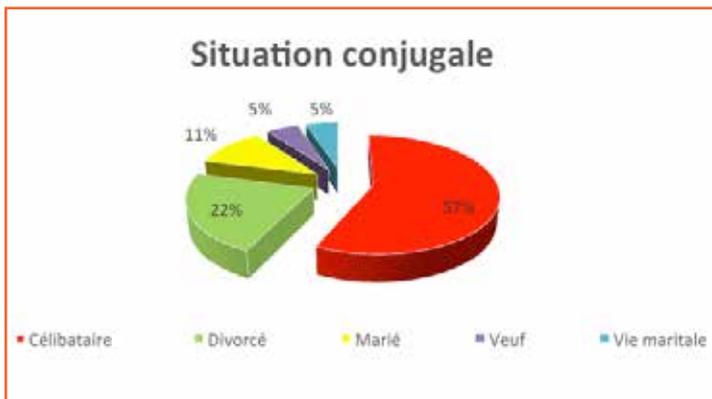
Pour certaines personnes, l'activité n'est malheureusement le plus souvent pas poursuivie tant il est difficile pour elles de sortir de leur logement et de rompre une solitude qui pourtant les fait souffrir. Ainsi, le SAVS 43 a développé des activités de groupe pour certains usagers, afin notamment de constituer « un tremplin » vers des activités en milieu ordinaire.

Les 2 actions collectives menées par des intervenants extérieurs en 2014 avaient pour finalité de pouvoir proposer aux personnes des espaces et des temps d'accueil collectifs, durant lesquels ils ont pu être écoutés, s'exprimer dans un environnement adapté, compréhensif afin de les remobiliser sur des démarches de soins, de prise en compte de leur santé, de leur mieux-être (physique et psychique) ; et de leur redonner l'envie de construire un nouveau projet de vie.

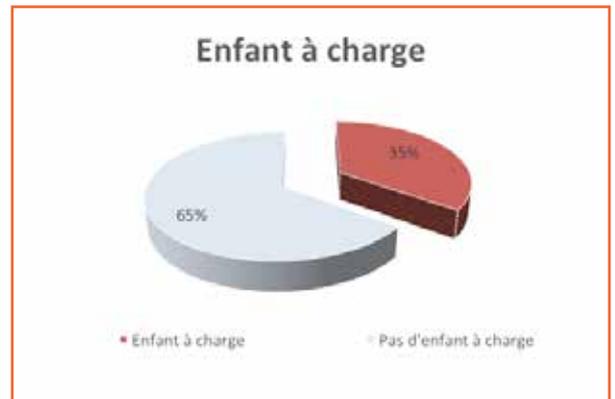


### 3- La population accompagnée

#### 3-1 Situation familiale des bénéficiaires

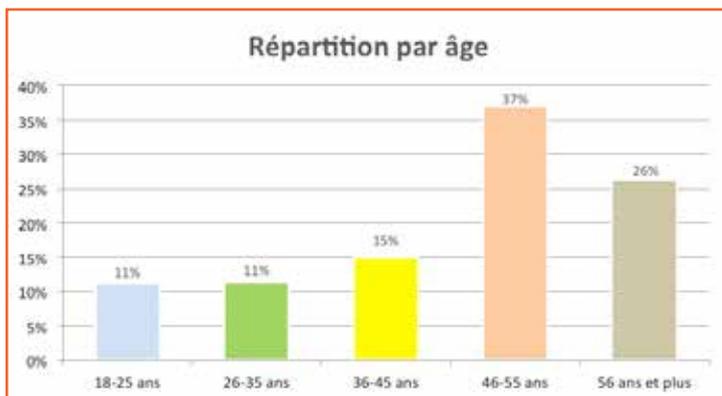


La majeure partie des personnes accompagnées vivent de manière isolée. Seules 16% des personnes vivent en couple.



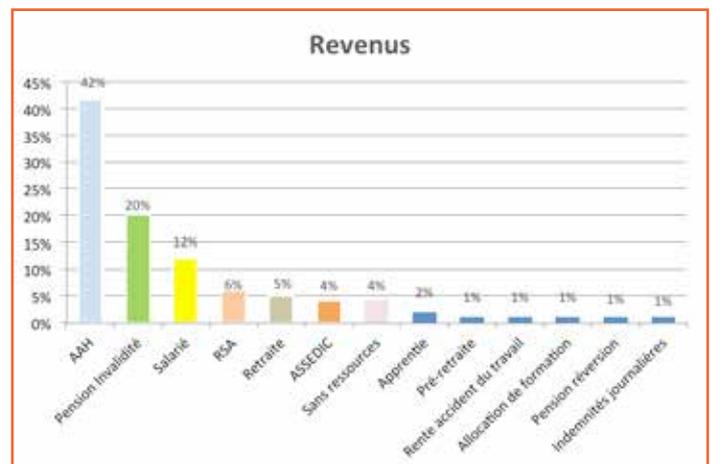
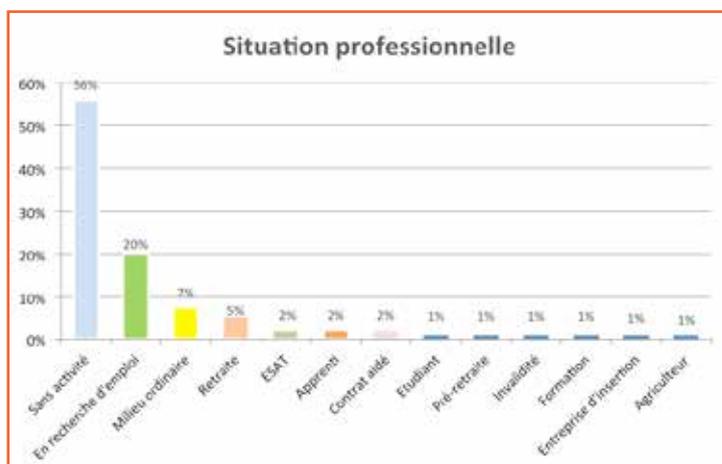
Une personne accompagnée sur 3 a au moins un enfant à charge. Dans la plupart des cas, les personnes ont un soutien spécifique (AEMO, ASE, PMI...).

#### 3-2 Mixité et tranche d'âge



Le SAVS 43 intervient auprès de personnes qui ont bien souvent vécu un parcours assez long de précarité, maladie, exclusion.

#### 3-3 Situation professionnelle et revenus



27.60 % des personnes accompagnées exercent une activité professionnelle soit dans le milieu ordinaire, soit dans le milieu protégé.

**72.40% du public n'est pas en situation d'emploi, parmi cette proportion, nous distinguons :**

▶ **36.2 % sont sans activité** : C'est une partie du public qui ne peut plus accéder à l'emploi du fait de problématiques de santé importantes et d'un parcours d'exclusion du monde du travail.

▶ **20.1 % recherchent un emploi** à l'entrée dans notre service, une partie y accèdera assez rapidement du fait d'un accompagnement vers le milieu adapté.

▶ **Environnement social et familial**

L'intervention au domicile étant la base de l'accompagnement, ce domaine est sans doute le plus important afin d'accompagner les personnes vers un « mieux-être » dans leur environnement proche mais également vers l'extérieur.

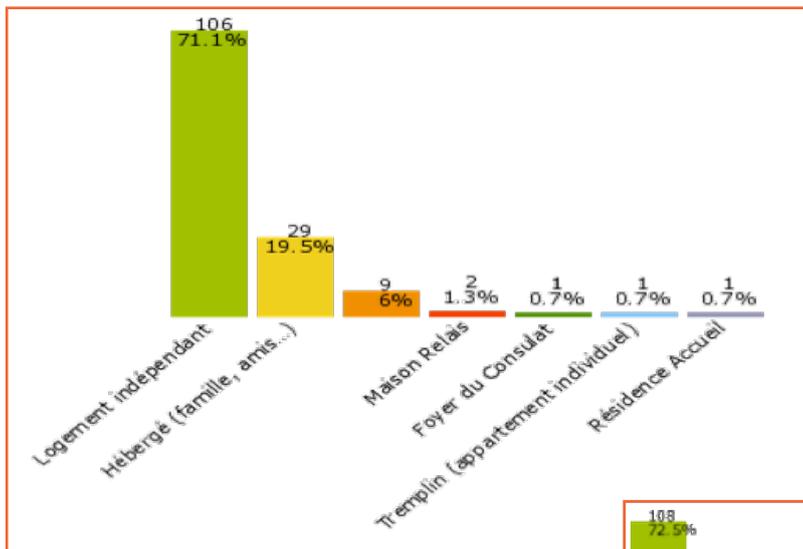
▶ **14.8 % ne peuvent accéder à l'emploi au moment de leur entrée** dans le service, du fait d'une inaptitude temporaire d'accès au travail, leur insertion professionnelle est tributaire de l'amélioration de leur état de santé et de l'adaptation de l'emploi à leurs potentialités.

▶ **1.3% sont à la retraite**

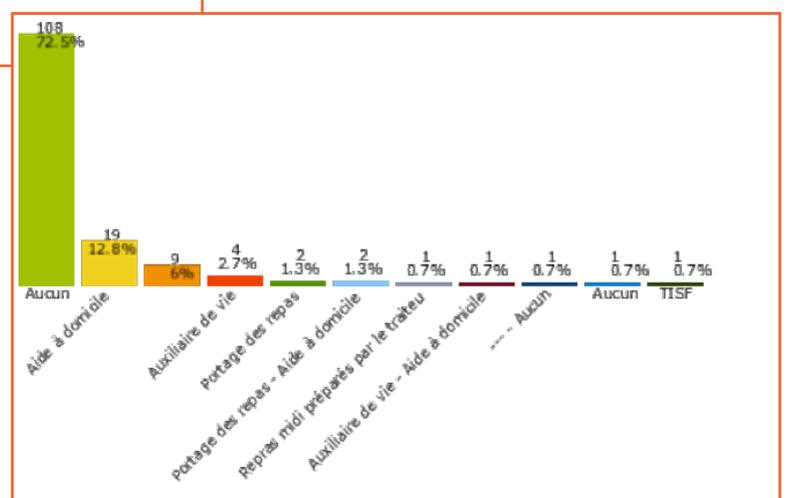
### 3-4 Autres caractéristiques sociales

#### Conditions d'habitation

#### Conditions d'habitation



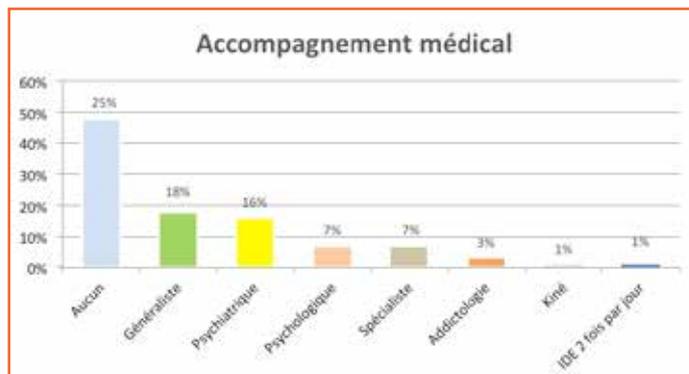
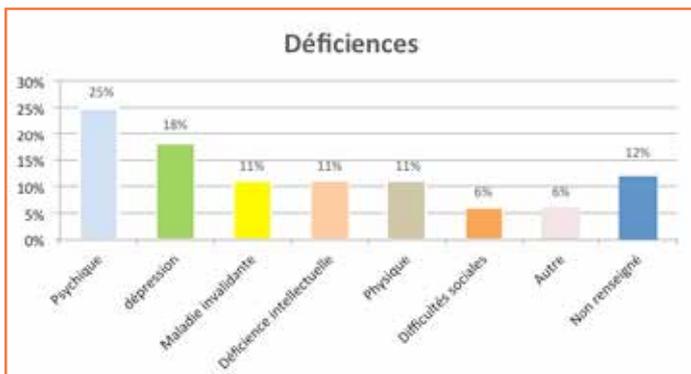
#### Services d'aide à domicile



### 3-1 Situation familiale des bénéficiaires

Déjà évoqué lors des précédents rapports d'activité, le SAVS 43 accompagne majoritairement des personnes présentant des besoins qui concernent l'accès ou le maintien dans les soins.

Parmi les personnes accompagnées, nous avons pu repérer différents types de déficiences qui engendrent une situation de handicap. **Le repérage a été effectué à partir de la parole de la personne et de ce qu'elle nous dévoile durant son accompagnement.**



Si les soins psychiatriques et/ou somatiques sont absents, insuffisants ou inadaptés, les effets de la maladie vont se répercuter dans tous les domaines de vie et risquent de compromettre l'efficacité de toute autre forme de soutien ou d'accompagnement à la vie quotidienne, sociale ou professionnelle.

**Aussi, notre service d'accompagnement se doit de :**

- Veiller à la mise en œuvre de soins psychiatriques et/somatiques adaptés,
- Favoriser l'accès aux soins lorsque ceux-ci sont inexistantes ou que la personne est dans un déni de sa situation en favorisant l'émergence d'une prise de conscience et d'une demande de soins.
- Veiller à la continuité et à la régularité des soins (cette « veille » porte aussi bien sur l'observance du traitement, la régularité des consultations et la participation aux activités thérapeutiques mises en place, que sur le repérage et le signalement d'une aggravation de l'état de santé).
- Lutter contre l'absence de conduites de prévention de la santé auprès des personnes accompagnées (conduites addictives, conduites à risques...)

## 4- Les associations gestionnaires

### 4-1 Révision de la convention de Co-gestion

Début 2015, l'ASEA et la Croix-Rouge Française ont révisé la convention de partenariat du SAVS 43. Cette convention portera désormais le nom de « Convention de Co-gestion du SAVS 43 ».

Les objectifs étant de réactualiser la convention du 1er septembre 2012 en rappelant les modalités de co-gestion du SAVS.

**Ainsi, cette nouvelle convention rappelle le principe de la mutualisation du personnel (dont le responsable de service qui exerce à 0,5 ETP dans chaque association) et les modalités de pilotage et de direction :**

- Comité de pilotage : composé des Présidents des deux associations, des Directeurs (pôle Croix-Rouge et pôle handicap adulte de l'ASEA) et du responsable de service.
- Conseil de direction : composé des Directeurs (pôle Croix-Rouge et pôle handicap adultes de l'ASEA).

## 4-2 Mouvement du personnel et évolution de l'organigramme du SAVS 43

Du côté de l'ASEA, le SAVS a intégré le pôle handicap adultes au mois d'octobre 2014.

Dans la réorganisation de ce pôle, **Fannie Marotina** a été nommée directrice adjointe du secteur logement-insertion (Foyer de Meymac, SAM, SAVS 43 et Maison Relais) et a ainsi laissé sa place de responsable de service du SAVS à **Jérémie Bonnet**, arrivé au 1er décembre 2014.

Du côté de la Croix-Rouge Française, **Nathalie Crouzet** occupe le poste de directrice du pôle handicap-exclusion depuis juin 2014.

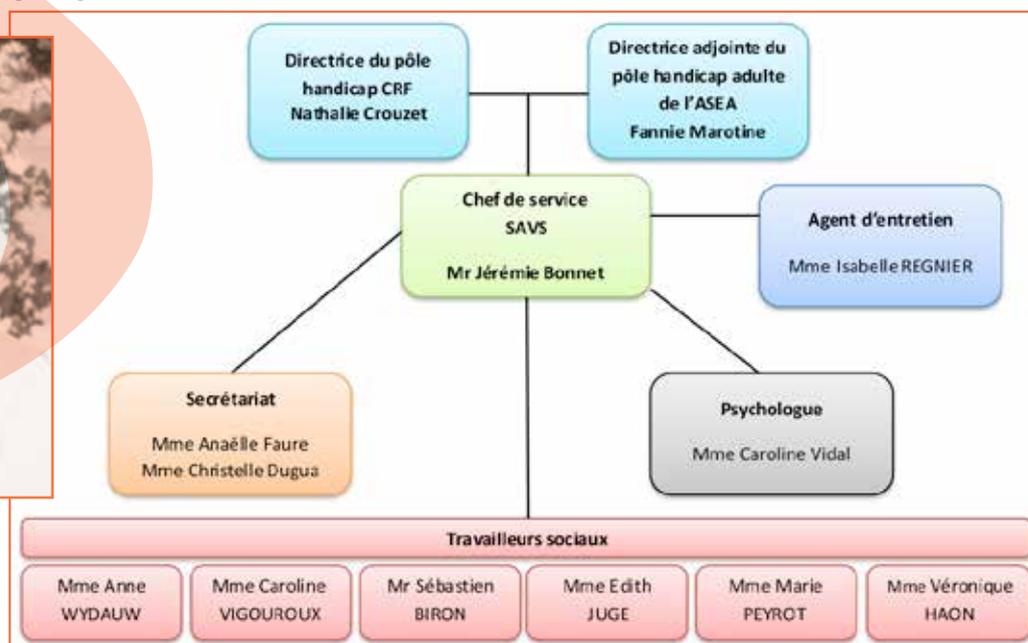
Au niveau du secrétariat, madame **Raymonde Boyer** est passée à mi-temps thérapeutique puis en arrêt maladie en mars 2014. Elle est remplacée respectivement par **Anaëlle Faure** et par **Christelle Dugua**.

A compter du 2 septembre 2014, une psychologue a été embauchée par l'ASEA à 0,10 ETP : **Caroline Vidal**.

**Dominique Rouchouze** (éducateur spécialisé) est parti à la retraite fin janvier 2015.

**Sébastien Biron** occupe ce poste depuis le 2 mars 2015.

### ORGANIGRAMME DU SAVS



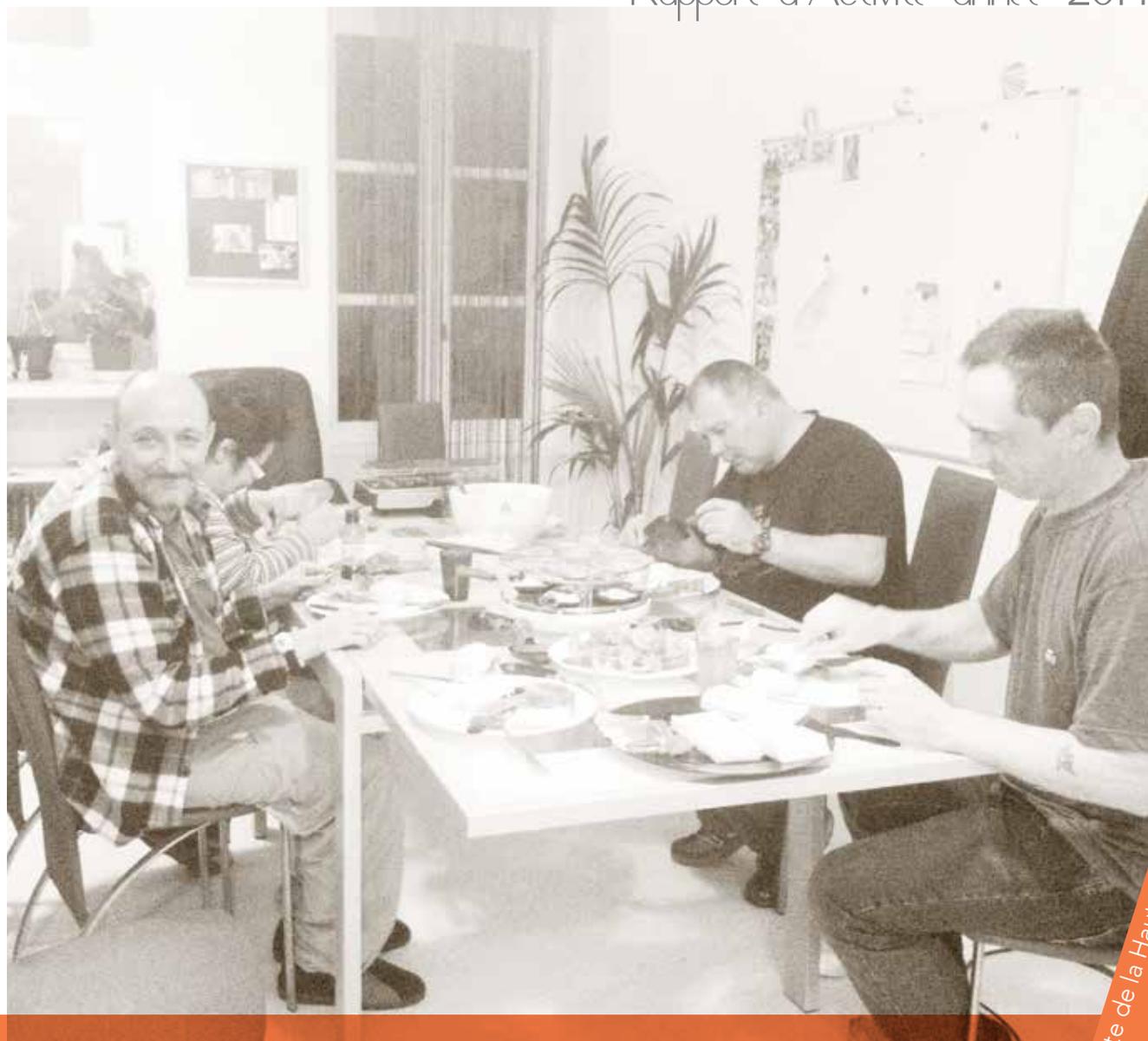
## 5- Les perspectives

► **Un déménagement** est prévu en 2015 : le SAVS devrait s'implanter prochainement dans les locaux du Département (rue de Vienne). L'équipe s'étoffe et les locaux actuels sont trop exigus : il n'y a actuellement que deux bureaux pour 6 travailleurs sociaux, dont 4 permanents sur le Puy-en-Velay!

► Afin d'apporter des réponses adaptées aux problématiques des personnes accompagnées, **une formation collective** aura lieu en septembre pour l'ensemble du personnel : « Adapter son intervention aux troubles des comportements et problématiques de santé mentale; motiver au changement, orienter vers le soin : outils pratiques »

► **Projet SAMSAH** : ce projet déjà mentionné dans les précédents rapports d'activité devrait être de nouveau à l'ordre du jour en 2015. Des personnes en difficultés psychiques (qui relèvent plus d'un SAMSAH spécialisé) sont encore orientées vers le SAVS 43 par la MDPH. Nous sommes dans l'attente de la sortie de cet appel à projet pour la création de 10 places de SAMSAH sur le département de la Haute-Loire.

**Le Responsable de service,  
Jérémie BONNET**



## Maison Relais

SAVS  
8, rue du Petit Vienne  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
☎ : 04 71 04 13 36  
📠 : 04 71 04 71 99  
✉ : savs@asea43.org





## Introduction

« Les personnes en situation d'exclusion sont fortement désocialisées et peuvent éprouver de grandes difficultés pour s'adapter à un logement individuel. Une période de réadaptation à la vie quotidienne est donc bien souvent nécessaire et doit s'inscrire dans des lieux favorisant la création de liens sociaux, culturels et affectifs afin de leur permettre de redevenir des citoyens intégrés à une vie de quartier. C'est en partant de ce constat que le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité a décidé de s'engager en 2002 dans le développement d'une offre alternative de logement pour les publics en situation de grande exclusion : les pensions de famille.

La circulaire ministérielle du 10 Décembre 2002 relative aux maisons relais définit cette nouvelle forme de logement accompagné comme « une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion. Elle doit leur permettre une réadaptation à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté ».

**Une pension de famille est une structure de taille réduite associant logements privatifs et espaces collectifs qui favorisent les relations de la vie quotidienne entre les résidents et les hôtes, chargés de l'animation et de l'accompagnement à la vie quotidienne.**

Les pensions de famille disposent en majorité de logements de type 1 et 1 bis (d'une surface de 14m<sup>2</sup> à 30 m<sup>2</sup>), bien que certaines disposent également de logements plus grands en fonction des lieux choisis. En moyenne, une pension de famille a une capacité pouvant varier de 10 à 30 logements. Ce type de logements accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'inscrivent dans une logique d'habitat durable sans limitation de durée, elles font donc office de logement et non d'hébergement ».

## 1- Présentation de la Maison Relais

### 1-1 Rappel du projet de service

Le projet initial résulte du PDALPD 43 de 2006 (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées). Le besoin émergent était de répondre à la problématique du logement pour des personnes isolées et en situation précaire dans le secteur du « Pays de Lafayette » (secteur Est du département de la Haute-Loire).

**Le projet a été élaboré en concertation** avec la DDCSPP 43, le Conseil Général 43, et l'ASEA 43 qui est également un co-gestionnaire du SAVS 43.

Les communes de Siaugues-Sainte-Marie et de Paulhaguet, à qui le projet de maison relais a été présenté dès le démarrage de la réflexion, adhèrent à celui-ci et se montrent favorable à promouvoir une politique sociale du logement sur leur territoire. Elles ont donc soutenu l'implantation de la maison relais sur leur commune.

L'ouverture s'est réalisée **en 2007**, avec une montée en charge progressive de l'occupation des 17 places.

Il s'agit d'une structure de **taille réduite de 17 places**, bien insérée dans l'environnement local mais relativement éloignée des services, notamment des services sociaux, médico-sociaux, administrations, commerces...

La particularité de la maison relais du haut-Allier réside dans le fait d'être partagée sur deux communes éloignées de 25 kms.

Au vu du budget très restreint pour la maison relais, l'éloignement géographique des deux antennes engendre aujourd'hui des coûts trop importants. De plus, la situation géographique nécessite un accompagnement fréquent des usagers dans les villes voisines (Langeac, Brioude). Les déplacements sont donc fréquents. Le comité de pilotage de la maison relais, ainsi que le CHSCT de l'ASEA, ont également noté l'isolement des travailleurs sociaux.

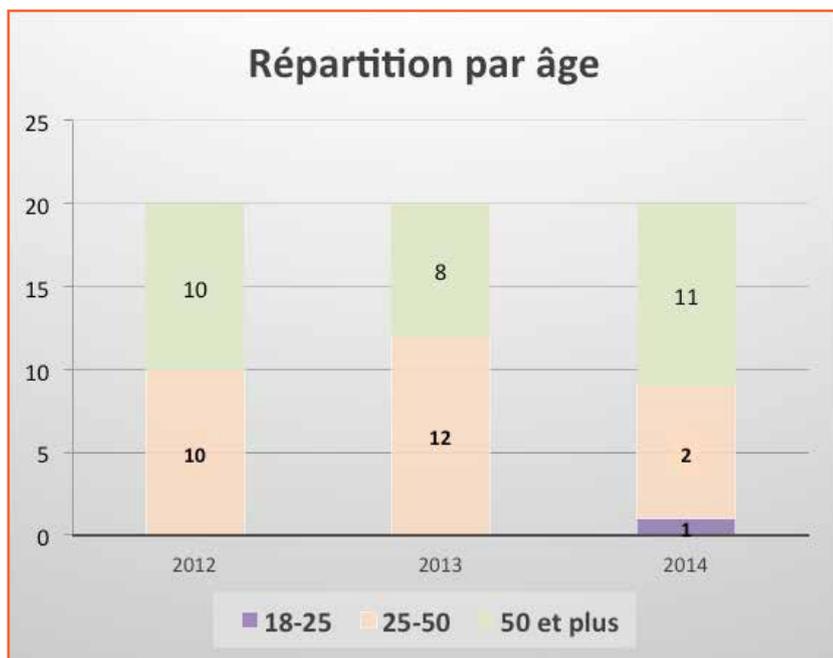
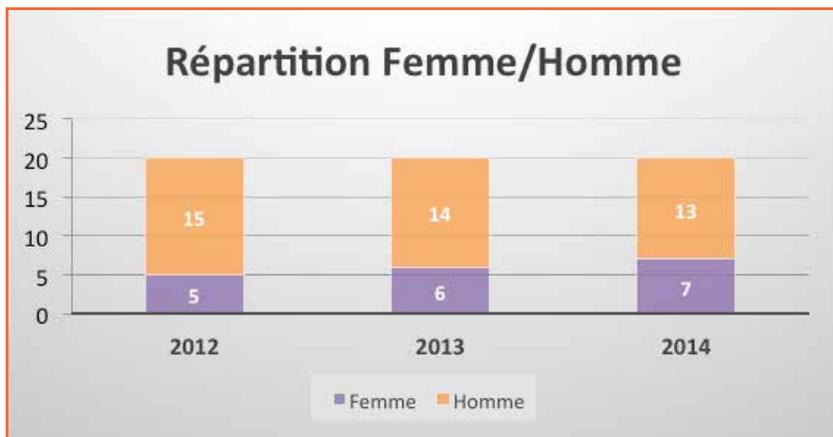
Le projet actuel est donc de « rassembler » les deux antennes en un seul et même lieu dans une agglomération plus importante du secteur EST du département. Après plusieurs démarches le choix s'est porté sur la ville de Langeac. L'OPAC a présenté une proposition de convention que devrait valider l'ASEA après accord de la DDCSPP.



## 2- PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

Au 31 décembre 2014, 16 personnes étaient accueillies à la maison relais.

### 2-1 Mixité et tranches d'âge



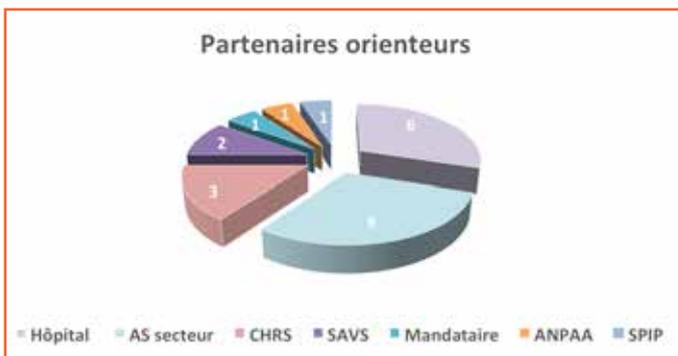
► La mixité n'est pas présente dans les dispositifs de « pensions de famille », les candidatures sont majoritairement celles d'hommes comme pour la plupart des maisons relais au niveau national. La surreprésentation masculine se retrouve aussi à la maison relais du Haut-Allier.

Toutes les personnes accueillies ont connu un parcours d'exclusion, qu'il soit lié à la maladie, à une rupture familiale ou à un passé douloureux.

Si les histoires de vie de chacun sont variées, tous ont en commun d'avoir été en situation d'isolement social.

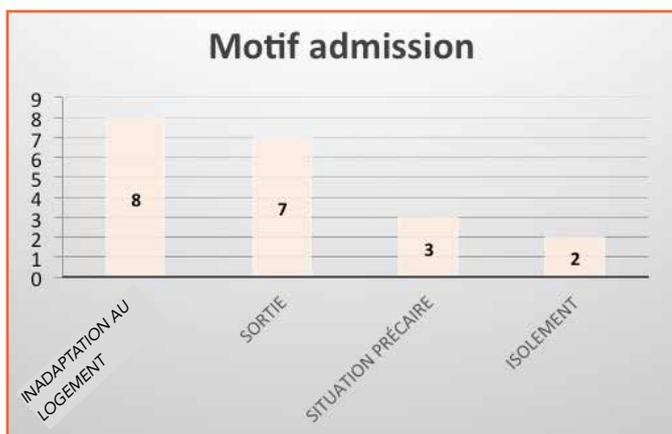
► Le cahier des charges national des maisons relais préconise d'accueillir un public en situation d'isolement et bénéficiant de minimas sociaux. La plupart ont connu ou connaissent un parcours résidentiel difficile. Le public jeune n'est donc pas un public « cible ».

## 2-2 Origine des orientations



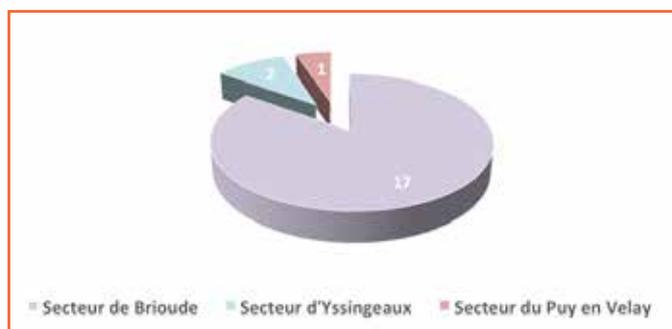
La maison relais accompagne des personnes dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

## 2-3 Motif de l'admission



Lors des commissions d'admission, le critère de l'origine géographique de la personne est pris en considération. La quasi-totalité des personnes sont originaires du bassin de Brioude.

## 2-4 Origine géographique



Lors des commissions d'admission, le critère de l'origine géographique de la personne est pris en considération. C'est pourquoi, la quasi-totalité des personnes sont originaires du bassin de Brioude.

## 2-5 Situation professionnelle et revenu du public accompagné



La majeure partie des résidents sont des personnes vulnérables avec un parcours de vie souvent « chaotique ». Lorsqu'ils n'ont pas de mesures de protection, ce sont les référents qui les accompagnent sur la gestion budgétaire.

### 3- L'activité de la maison relais en 2014

La maison relais connaît aujourd'hui un fonctionnement stable avec 4 entrées chaque année depuis 2012. Le taux d'occupation est de 90.69% pour l'année 2014.



#### 3-1 Le flux d'entrée et de sorties

- ▶ 4 Sorties
- ▶ 2 Décès
- ▶ 1 pers. en appartement autonome
- ▶ 1 pers. en EHPAD
  
- ▶ 4 entrées
- ▶ 12 personnes sont restées
- ▶ Pas de liste d'attente en 2014



#### 3-2 Les candidatures

9 candidatures ont été présentées en 2014

- ▶ 4 candidatures ont été refusées par la commission. Les personnes ne répondaient pas aux critères principaux d'admission : isolement, origine géographique, minimas sociaux.
  
- ▶ 5 candidats n'ont pas donné suite à leur demande

#### 3-3 Les visites en 2014

Il y a eu 13 visites de la maison relais en 2014 :

- ▶ 7 orientations des hôpitaux
- ▶ 3 orientations de la polyvalence de secteur
- ▶ 2 orientations du CHRS
- ▶ 1 orientation du SAVS 43



### 3-4 Le partenariat et le réseau

Les différents partenaires de la maison relais sont des « interlocuteurs privilégiés » pour les personnes accueillies. L'intérêt étant de favoriser l'épanouissement des résidents en diversifiant l'accompagnement vers l'extérieur.

Certains partenariats font l'objet de conventions, d'autres s'apparentent davantage à de la collaboration dans l'intérêt de l'accompagnement des résidents.

- ▶ **Les partenaires médicaux :** CMP de Brioude, Hôpital de jour de Brioude, Hôpital Sainte-Marie, médecins traitant...
- ▶ **Les mandataires :** Association Tutélaire, UDAF, La Croix marine d'Auvergne...
- ▶ **Les partenaires sociaux :** SAVS 43, UNAFAM, OPAC 43, CHRS « Trait-d'union », Assistants sociaux du service social, les mairies (Siaugues et Paulhaguet), communauté de communes, ADMR...
- ▶ **Les partenaires culturels, loisirs...** : Associations caritatives (restos du cœur, secours catholique...), transport colibri, ...

## 4- La vie de la Maison Relais

### 4-1 Les conseils de maison

*Le conseil de maison est un espace d'expression et d'animation où peuvent être abordés tous les sujets se rapportant à la vie collective de la résidence d'accueil, aux animations et aux activités.*

### 4-2 Les activités

#### Permanentes

- ▶ Gymnastique avec les restos du cœur de Langeac. Les séances ont lieu les vendredis matins.
- ▶ Bénévolat avec le secours catholique : tricot...
- ▶ Culture du cœur : spectacles, concerts, théâtre sur le Puy-en-Velay.
- ▶ Cinéma et bowling une fois par mois en moyenne
- ▶ Séjours à la mer durant l'été
- ▶ Atelier lecture de l'actualité les vendredis après-midi
- ▶ Jeux de société. Organisation d'un loto une fois par trimestre pour les habitants des communes de Siaugues et de Paulhaguet
- ▶ Sorties mensuelles au restaurant ou repas à thème

#### Ponctuelles :

- ▶ Séjours à Marseille en décembre 2014
- ▶ Visites culturelles : Châteaux, lieux historiques...
- ▶ Karting, randonnées, pique-niques...



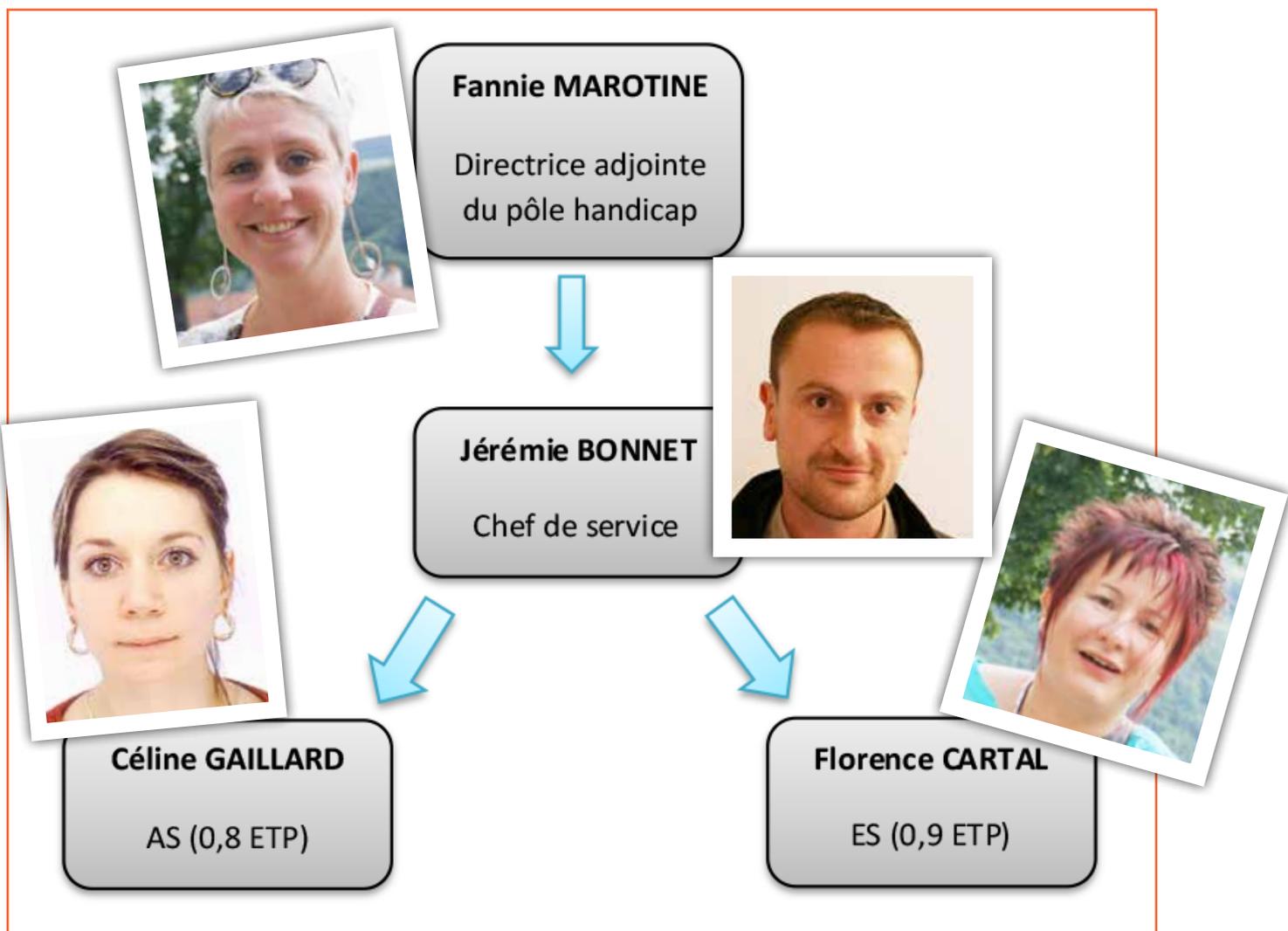
## 5- Les professionnels

### 5-1 Présentation

- ▶ Madame **Fannie MAROTINE** est nommée directrice adjointe du pôle handicap adulte de l'ASEA au 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- ▶ Monsieur **Jérémie BONNET** occupe le poste de responsable de service du SAVS, et de la maison relais depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Le choix d'employer **deux hôtes** s'impose dans le cahier des charges d'une maison relais.

Le prix de journée de 16 €/jour/personne n'autorise pas une masse salariale élevée, nous avons élaboré notre budget de fonctionnement à partir d'un 0,80 ETP pour une assistante sociale et d'un 0,90 ETP pour une éducatrice spécialisée.



*A noter que depuis le 23 mars 2015, Florence CARTAL est en mise à disposition comme chef de service au FAM « Après ». Fanny DURSAP (éducatrice spécialisée) assure son remplacement en CDD.*

## 5-2 Missions des référentes

*Par leur présence quotidienne, les deux référentes assurent l'animation et la régulation de la vie de la maison relais et ont notamment pour missions de :*

- définir conjointement avec les résidents, les modalités de la vie collective et de respect du règlement intérieur
- organiser avec les résidents des activités communes
- organiser les liens avec le voisinage et l'environnement local de la résidence : équipements publics, services culturels, structures d'animation et de loisirs
- être l'interlocuteur des services sociaux et des services de santé de proximité, et particulièrement ceux qui sont liés par convention à la résidence accueil
- exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par ou avec les résidents.

**La présence des référents est prévue en journée : ils n'assurent pas de fonction de veilleur de nuit ni d'astreintes, d'autre part, la présence des référents n'est pas prévue le week-end, sauf pour des animations ou activités exceptionnelles organisées avec la participation des résidents.**

## 6- Les perspectives

Comme évoqué en introduction, mais également dans le dernier rapport d'activité, le déménagement de la maison relais est aujourd'hui une nécessité pour ne pas dire une survie !

Dans ce projet de déménagement, un seul bailleur social a répondu favorablement : l'OPAC 43. Une négociation a eu lieu début 2015 afin d'envisager, dans leurs locaux, un regroupement des deux antennes sur Langeac.

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'une réponse de la DDCSPP afin de concrétiser ce projet qui pourrait débuter fin 2015.



***Le Responsable de service,  
Jérémie BONNET***



## Pôle handicap enfants

IME - SESSAD - Les Apparts d'Espaly

IME les Cévennes  
53, chemin de Gendriac - Mons  
43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 09 94 00

☎ : 04 71 02 30 70

✉ : [cevennes@asea43.org](mailto:cevennes@asea43.org)





## IME Les Cévennes

### ACTIVITÉ

Cette année a été exceptionnelle au regard de l'activité déployée qui nous a plongés dans une suractivité jusqu'à ce jour, inégalée. Cette explosion concerne surtout le semi internat avec un taux d'occupation à + 31 % de l'objectif fixé par l'ARS, soit 3 199 journées au lieu de 2 431, alors que l'internat ne dépasse celui ci que de 2.5% (10 258 journées au lieu de 10 282).

La raison de cette anomalie tient dans le fait que la sortie programmée de plusieurs jeunes ne s'est pas concrétisée alors qu'elle était acquise quasiment jusqu'en juin et que les entrées des remplaçants avaient déjà été validées (certains maintenus dans l'établissement dans le cadre de l'aménagement Creton et d'autres qui devaient intégrer d'autres établissements mieux adaptés ou plus proches du domicile de leurs parents suite à un déménagement par exemple). Nous nous sommes retrouvés ainsi avec une rentrée surnuméraire sans possibilité de faire machine arrière dans la mesure où ces admissions étaient attendues par les familles depuis parfois plusieurs années.

Nous avons pu gérer ce surplus grâce aux trois apprentis et aux deux contrats de professionnalisation présents dans l'établissement qui ont pu ainsi venir soutenir les professionnels déjà en place. Dans un souci de rationalité budgétaire, nous n'aurons plus les moyens à l'avenir d'accueillir ces salariés en formation.

### La typologie des jeunes que nous accueillons est la suivante :

Nous retrouvons classiquement la déficience légère à moyenne avec des troubles du comportement associés dont la prévalence psychiatrique se confirme d'année en année. Si la présence d'un psychiatre à demeure permet de mieux gérer des situations parfois complexes, force est de constater que les carences de l'hôpital Ste Marie se répercutent de plus en plus sur notre capacité à prendre en charge certains de ces jeunes usagers dont les troubles dépassent, par moments, nos compétences et notre capacité d'intervention. Il nous est ainsi arrivé d'interrompre le séjour d'un enfant par défaut de relais au sein de cet établissement hospitalier alors qu'avec des moyens suffisants, il serait sans doute encore dans l'établissement.

### Les effectifs :

#### *L'effectif de l'établissement s'est stabilisé autour de 80 enfants :*

20 sont entrés dans la structure au cours de l'année 2014 et sont toujours présents au 31/12/2014. A contrario, 14 enfants sont sortis au cours de cette même année. Le solde positif est donc de 6 jeunes.

## Ces 80 jeunes se répartissent désormais en trois cycles:

- Celui des 12 - 15 ans constituant l'IMP que nous avons externalisé durant la journée à l'ancienne école de Mons suite à un accord passé avec la mairie du Puy en Velay. L'idée générale de ce déplacement est de les séparer des élèves les plus anciens et de leur garantir un espace qu'ils puissent s'approprier et où ils puissent prendre plus facilement leurs repères. Cette expérience devrait nous permettre de maintenir les rythmes propres à cette tranche d'âge venant en général de quitter l'école ordinaire et de faciliter ainsi leur adaptation dans notre établissement. Dans ce cadre particulier, nous avons pu augmenter le temps scolaire tout en apportant d'autres activités comme la musique et le chant. Les premiers constats font état d'une meilleure concentration et d'une plus grande assiduité en classe. ces élèves conservent bien évidemment leur suivi médical et paramédical à l'IME.
- L'autre cycle concerne les 16 - 18 ans qui sont dans une phase de pré positionnement professionnel et de consolidation des acquis. C'est un moment important dans le parcours de l'adolescent car c'est là que se déterminent des choix professionnels et le début d'un apprentissage qui pourra d'ailleurs mener certains à un CAP par le biais du CFAS.
- Dernier cycle enfin, à partir de 18 ans, où l'on va confirmer les choix professionnels, les approfondir et commencer les stages en entreprises. C'est au cours de ce cycle que se prépare progressivement la sortie.

*Sur ces effectifs globaux, nous pouvons tirer quelques caractéristiques, entre autre sur l'âge de nos jeunes usagers.*

Âges au 31/12/14	Filles	Garçons	Total
11 à 16ans	10	26	36
17 à 18 ans	14	13	27
19 à 20 ans	9	7	16
Plus de 20 ans	0	1	1
Total	33	47	80

Âges	Ancienneté
11 à 16 ans	3
17 à 18 ans	3
19 à 20 ans	3
Plus de 20 ans	5
Total	14

*Un certain nombre d'enfants sont inscrits au titre de l'amendement Creton :*

Âges au 31/12/14	Filles	Garçons	Total
19 ans	0	0	0
20 ans	4	2	6
21 ans	0	1	1
22 ans	0	0	0
Total	4	3	7





Ces jeunes font l'objet d'un suivi renforcé car ce sont ceux pour lesquels nous avons peu de solution de placement. Très souvent, il s'agit d'enfants dont le handicap rend l'insertion par le travail très incertaine et l'intégration dans d'autres institutions en capacité de les accueillir assez peu probable au regard du peu de places disponibles. Le «capital social» dont jouissent les parents pourrait être à cette occasion un atout fondamental dans cette dynamique de placement, encore faut-il qu'ils en disposent !

## **FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉ :**

*L'activité de l'établissement peut se traduire en trois temps que sont soigner, éduquer et former.*

- Le soin est pris en charge par trois médecins dont un spécialiste en psychiatrie présent tous les mardi après-midi. Deux médecins généraliste, dont un avec une spécialisation en ostéopathie, prennent en charge les enfants pour les autres pathologies.

Une infirmière permet le soin au quotidien ainsi que la gestion des dossiers. C'est elle qui régule les rendez vous et assure le lien entre tous les professionnels de santé. Deux psychologues réalisent la prise en charge psychologique et enfin, une psychomotricienne et une orthophoniste assurent les soins qui leurs sont propres. Cette équipe conséquente représente 3,1 ETP.

- L'activité éducative est le fait de 16 éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs.

L'objectif est l'acquisition d'une plus grande autonomie et de compétences sociales supplémentaires. Ils interviennent également dans le soutien et l'étayage psychologique en lien avec les professionnels de santé et, plus globalement, dans une relation d'aide au quotidien vis à vis de leurs problématiques individuelles et familiales.

**- La formation se décline en deux temps :**

- un temps scolaire, assuré par trois enseignants détachés de l'éducation nationale. Ces temps sont modulés en fonction des élèves et de leurs projets mais, pour ceux qui le désirent, les enseignants organisent une préparation au CFG (certificat de formation générale). L'établissement est également agréé pour former et faire passer le permis AM (cycles motorisés) en lien avec les activités de loisir de l'établissement.

- Un temps de formation professionnelle assuré par 10 éducateurs techniques sur des métiers du bâtiment (menuiserie, métallerie et maçonnerie) des espaces verts, de la lingerie et des métiers de bouche(cuisine de restauration, boulangerie pâtisserie, cuisine collective et agent polyvalent de restauration).

- En complément de l'activité d'enseignement professionnel, l'établissement a intégré le dispositif différent et compétent qui permet de valoriser les élèves par le biais de la reconnaissance des acquis et de l'expérience. Les éducateurs techniques sont en formation sur cette pratique au même titre que la direction.

- A ce titre, ce sont 4 nouveaux élèves qui ont présenté et obtenu cette reconnaissance des acquis de l'expérience.



## **PARTENARIAT :**

*Une structure telle que la nôtre ne peut pleinement fonctionner qu'en s'entourant de nombreux partenaires. On pourrait distinguer trois niveaux :*

- Ceux participant directement à la prise en charge des enfants que ce soit sur le plan médical (CH Emile Roux, CH Ste Marie, pharmaciens, médecins spécialisés et généralistes, infirmiers libéraux, dentistes...) Psycho éducatif avec les autres établissements médicosociaux (MECS, ITEP, CMPP..) mais aussi avec les travailleurs sociaux du Conseil Départemental et des ses différents services (Unité Territoriale, ASE..) et tous les autres organismes qui concourent de façon peut être plus ponctuelle à cette prise en charge (DAHLIR pour le sport et la culture, l'ANPAA pour un travail de longue haleine sur les addictions, le planning familial pour les questions de sexualité et de contraception...).

- Ceux qui s'inscrivent dans un réseau de réflexion, d'échange, d'élaboration et de coopération. On y retrouve les autres IME et SESSAD de Hte Loire et des départements limitrophes pour ce qui est de la coordination et de la réflexion sur les modes de prise en charge, les ESAT sur le continuum des projets professionnels des enfants, l'IMR pour la mutualisation de moyens techniques...

- Et enfin, les institutions de contrôle et de financement avec lesquelles sont élaborées les politiques des associations gestionnaires mais qui sont aussi sources de conseil dans la gestion de nos établissements (ARS et Département Haute-Loire).

Ce partenariat très actif peut nous amener à envisager des mutualisations de moyens. Notre plateau technique par exemple n'est pas utilisé à 100 % du temps et pourrait très bien être investi par d'autres structures. Dans la même idée, notre projet de rénovation des ateliers des métiers de bouche englobe un atelier relais susceptible d'être utilisé par d'autres structures qui en seraient dépourvues.

## **QUALITÉ:**

*Si 2013 avait été l'année de l'évaluation externe, l'année 2014 fût celle de l'exploitation des résultats de cette évaluation.*

Un comité de suivi s'est en effet mis en place et a réalisé une relecture complète des évaluations interne et externe en s'assurant que les préconisations et les axes de progrès de la première avaient bien été suivis d'effet et dans le cas contraire, de les mettre en œuvre. Pour la seconde, il s'agissait de rendre opérationnelles ses recommandations.

Sur certains points, comme la nécessaire rénovation des ateliers des métiers de bouche et de la cuisine mais aussi l'accessibilité et le confort des jeunes, nous allons nous engager sur des actions de plus longue durée qui vont s'inscrire sur plusieurs années.

## **BUDGET:**

L'exercice est déficitaire de 1048 € malgré l'importante suractivité conjoncturelle réalisée cette année. Nous avons néanmoins fait le choix de maintenir une ligne d'investissement conséquente absolument indispensable compte tenu de la vétusté de l'établissement qui, grâce à cet effort, s'améliore d'année en année (nous avons désormais un taux de vétusté de 0.68 % soit presque dix points de moins en une décennie).

## RÉNOVATION DU SITE :

*Pour l'exercice, cette rénovation a concerné des éléments basiques de confort de nos jeunes usagers essentiellement sur les groupes d'internat :*

- Deuxième tranche de volets roulants visant l'isolation thermique et la sécurité.
- Ensemble des radiateurs des chambres à coucher (16 unités).
- l'ensemble des douches (12 unités).

Nous avons aussi rénové l'atelier de maçonnerie pour limiter le plus possible les poussières de ciment inhalées par les jeunes et leur éducateur. Dans la foulée, les sanitaires y ont été complètement reconditionnés avec désormais une accessibilité totale pour la douche et le WC et des vestiaires séparés pour les filles et les garçons.

Nous avons enfin fait l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport en commun (trafic Renault) et d'une voiture particulière électrique (ZOE Renault) en remplacement de véhicules anciens et largement amortis. Le choix d'une voiture électrique s'inscrit dans une logique de développement durable, d'économie d'énergie et de retraitement des déchets dans lequel l'établissement est désormais engagé. A noter que ces achats se sont faits par l'intermédiaire de l'UGAP, (union des groupements d'achat public) ce qui nous a permis d'obtenir des réductions très importantes (de - 38 % sur le trafic).

Nous avons fait globalement un très gros effort de contention sur nos charges par rapport à l'exercice 2013 puisque celles ci sont en recul de 227 012 €.

Nous allons continuer cet effort de réduction entre autre sur le Groupe 2 qui est le point sensible dans la gestion de nos établissements.

## CONCLUSION :

*Bien que l'IME les Cévennes ait connu une suractivité exceptionnelle pour les raisons mentionnées plus haut, il termine l'exercice en déficit, ce qui paraît quand même paradoxal.*

Au delà de l'aspect comptable, il faut quand même reconnaître que l'institution a répondu aux besoins de certaines familles en détresse car ne trouvant pas de place pour leurs enfants. Cette suractivité est le fruit, on l'a vu, d'une conjonction d'évènements que nous avons mal anticipés et gérés et que nous allons nous attacher à mieux contrôler dans les années à venir. La file active de l'IME est désormais gérée en partenariat avec les autres IME du département et nous sommes désormais en mesure de prendre la juste mesure des besoins de la population.

Cela dit, l'IME est soumis à certaines contraintes réglementaires issues des lois de 2002 et 2005 donnant la primauté au bien être des enfants qui nous sont confiés. Dans cette optique, et dans la limite des moyens financiers qui nous seront laissés à disposition, nous allons continuer notre effort de rénovation, guidé en cela par l'évaluation externe qui a ciblé les points faibles de notre institut. La tâche reste immense et nous ne pourrons rien mener à bien sans le soutien de l'ARS. En acceptant, dans le cadre de l'article R 314-48 du CASF, la remonté de 130 000 € de la réserve de couverture du BFR en réserve affectée à l'investissement, nous avons pris acte de sa volonté de nous accompagner sur ces projets.

Notre principale charge se retrouve au niveau du groupe 2 et c'est donc là que nous allons porter notre effort. Notre marge de manœuvre se situe au niveau des contrats d'apprentissage et de professionnalisation que nous n'accepterons plus de prendre en charge. Ceux qui sont encore dans l'établissement, finiront bien évidemment leur formation et bénéficieront de notre accompagnement jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Nous allons ainsi réaliser en 2017, date de fin du dernier contrat de professionnalisation, une économie d'environ 30 à 40 K€ chaque année.

**Le Directeur,  
Jean-Louis MIRAMAND**



## SESSAD DU Velay

### Présentation

Le service est implanté 2, rue Pierret au Puy en Velay. Le SESSAD est agréé pour accueillir 25 jeunes scolarisés ou en apprentissage, de 10 à 20 ans qui présentent une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Le SESSAD est maintenant bien identifié SESSAD Pro, nous permettons aux jeunes accompagnés en lien avec les écoles:

- soit de s'orienter en découvrant les métiers principalement dans les ateliers de l'IME «Les Cévennes» mais aussi dans différentes structures ou entreprises partenaires
- soit en accompagnant des jeunes en situation d'apprentissage en alternance ou en lycée professionnel.

### I/ ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

#### Les principaux travaux réalisés au cours de l'année :

► Réalisation de l'évaluation externe qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> Avril 2014. Un groupe de travail a été constitué pour réaliser cette évaluation garantissant une vision la plus large et la plus représentative possible de l'accompagnement des usagers et des prestations du service. L'évaluation externe fait apparaître une bonne qualité de prestations et ne formule que peu de remarques, hormis la finalisation du projet de service en cours de rédaction et qui sera terminé en juin 2015.

► La révision du projet de service a commencé en septembre dans le cadre d'une commission de travail faisant suite à la démarche d'évaluation interne. L'évaluation externe ayant fait apparaître les actualisations nécessaires qui se sont poursuivies pendant l'année scolaire 2014/2015.

► Poursuite du développement du SESSAD par la recherche et la mise en place de partenariats nouveaux. Le SESSAD pro est maintenant bien repéré par les partenaires et différents SESSAD du département se rapprochent de nous pour développer à leur tour cette dimension.

► Quatre éducateurs du service ont participé aux 20<sup>ème</sup> Journées nationales SESSAD «Les SESSAD à l'heure du bricolage» à Besançon les 24, 25 et 26 Novembre 2015. Journées riches de formation et d'informations qui nous permettent tous les deux ans de réfléchir à nos pratiques au regard des expériences des autres.

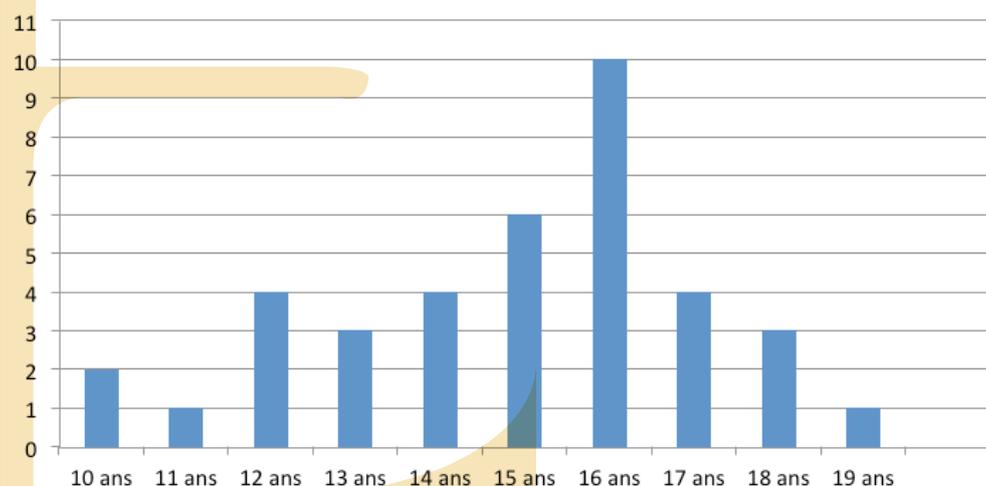
## II/ LES BENEFICIAIRES

### 1. Répartition par âge et par sexe:

**38** jeunes ont été accompagnés par le SESSAD entre le 1/01/2014 et le 31/12/2014

- ▶ 10 ans : 2 filles
- ▶ 11 à 16 ans : 14 filles et 14 garçons
- ▶ 17 à 18 ans : 1 fille et 6 garçons
- ▶ 19 à 20 ans : 1 fille

répartition par âges



C'est à partir du collège que nous accueillons le plus d'adolescents ( ULIS et SEGPA). Les jeunes âgés de plus de 16 ans sont soit apprentis en alternance soit en lycée professionnel.

### 2. Mouvement des bénéficiaires:

#### Entrées : 12 jeunes sont entrés en 2014

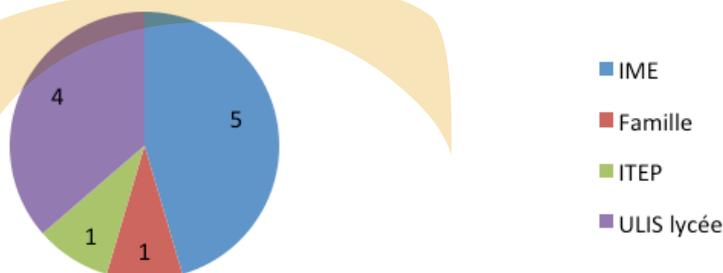
- 2 au cours 1<sup>er</sup> trimestre
- 1 au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre
- 9 à la rentrée de septembre 2014

#### Sorties : 11 jeunes sont sortis au cours de l'année 2014

- 2 sorties au cours du 1<sup>er</sup> trimestre : 1 fin d'accompagnement à la demande du jeune et de sa famille et 1 orienté en ITEP.
- 9 sorties en fin d'année scolaire : 5 entrées en IME, 4 fin d'accompagnement.

Au cours de l'année nous avons maintenu un effectif entre 27 et 29 jeunes pour une capacité d'accueil de 25 en anticipant les fins de prise en charge ce qui nous a permis d'accueillir des jeunes en liste d'attente.

## orientations à la sortie



Comme nous l'avons noté les années précédentes, l'offre scolaire spécialisée au-delà de 16 ans (fin de la scolarité obligatoire) reste trop restreinte pour les jeunes que nous accompagnons. Il existe seulement 2 ULIS lycée de 20 places, toutefois une troisième classe doit ouvrir sur l'Yssingelais à la rentrée prochaine.

Du côté du SESSAD, bien que la limite d'âge d'accueil soit de 20 ans, peu d'apprentis en alternance ou en lycée professionnel sont orientés vers le SESSAD. Les apprentis présents sont des jeunes pour lesquels la prise en charge se poursuit. Des démarches pour faire connaître nos services ont été faites auprès du CFAS, de la MDPH secteur adultes et auprès des lycées professionnels.

### 3. Répartition de la population

#### ► Les lieux de scolarité et de formation

Les jeunes sont scolarisés au Puy en Velay, à Brives Charensac et à Saint Julien Chapteuil en classes primaires, collèges ou lycées professionnels par contre leurs résidences sont situées dans un rayon de 30 kilomètres.

ETABLISSEMENTS	C.L.I.S	U.L.I.S collège	ULIS lycée	Lycée pro	SEGPA	Apprentissage CAP/CFAS	Déscolarisé
	2	21	3	2	3	4	3

## III/ L'ACTIVITE :

### Jours d'ouverture :

Nous sommes, depuis quatre ans, en capacité d'assurer 200 jours d'ouverture effectifs en proposant des prises en charge collectives pendant les vacances scolaires pour ceux qui en ont besoin.

### Séances

L'orientation du service en direction de l'orientation professionnelle est maintenant opérante ce qui nous a permis d'étoffer les prises en charge pour les jeunes à la sortie de l'ULIS. Ainsi nous proposons des modules de « découverte des métiers » conduits par un éducateur technique spécialisé, principalement sur le plateau technique de l'IME.

Nous constatons ainsi que le nombre de séances a régulièrement augmenté depuis l'ouverture du service pour un nombre constant d'adolescents.

A cette activité nous devons rajouter les temps de trajet, les temps de préparation des séances, les rencontres avec les parents, les partenaires, les temps de réunion.

## IV/ L'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE :

*Les accompagnements thérapeutiques médecin, psychologue, orthophoniste et psychomotricienne ont lieu sur les lieux de scolarité ou sur le service.*

► **Le médecin généraliste assisté de la coordinatrice santé** effectue a minima une visite médicale annuelle pour chaque jeune et plus si besoin. La coordinatrice santé (infirmière) assure le suivi des prescriptions en lien avec les familles et leurs médecins. Elle assiste aux réunions cliniques tout au long de l'année et peut rencontrer les familles ou les jeunes pour des actions de prévention, d'information ou de suivi médical.

Le médecin généraliste peut demander des examens complémentaires et adresser le jeune pour consultation à des spécialistes et notamment au pédopsychiatre attaché pôle handicap «Les Cévennes» dont le SESSAD fait partie.

► **Les psychologues** rencontrent systématiquement tous les jeunes dès l'admission et pendant la période d'observation. Les entretiens se poursuivent dans le cadre du projet personnalisé. Les suivis sont hebdomadaires et ont lieu à l'école et au service pour les apprentis ou les lycéens. La fin d'un suivi s'amorce en espaçant progressivement les entretiens, **25 jeunes** ont bénéficié d'un suivi régulier toute l'année.

Les psychologues rencontrent les familles et collaborent avec les enseignants. Ils participent aux réunions cliniques de tous les jeunes.

► **L'orthophoniste et la psychomotricienne** interviennent sur prescription médicale en fonction des besoins repérés et dans le cadre du projet personnalisé du jeune.

La Chef de service,  
Annie ALDON





## Les Apparts d'Espaly

### L'ACTIVITÉ :

*L'activité a été tout à fait remarquable au cours de cette année 2014. Avec une progression de plus de 8 % sur l'activité théorique soit 2 442 journées au lieu de 2 250.*

Le fait d'avoir mieux communiqué auprès de nos partenaires institutionnels naturels (les autres IME du département) mais aussi d'avoir réalisé, en amont, un gros travail de préparation au sein même de l'IME, nous a permis d'optimiser le potentiel de cet établissement.

Les procédures d'accueil et d'orientation mises en route nous ont permis de mieux cibler les candidats que nous avons intégrés aux Apparts. Leur présence ne se justifie désormais plus que par la pertinence de cette démarche au regard de leur projet. Les graves troubles de la personnalité qui caractérisaient certains jeunes et qui étaient totalement incompatibles avec le fonctionnement du service ne sont désormais plus d'actualité depuis l'intervention du psychiatre de l'IME.

Nous ne sommes pas encore en vitesse de croisière et nous pouvons penser qu'il y aura encore des années un peu en creux, mais progressivement nous allons arriver à stabiliser les effectifs.

Nous avons eu 6 sorties cette année (2 filles et 4 garçons) qui se sont effectuées dans d'excellentes conditions. Pour cinq d'entre eux, un travail est acquis au sein de deux ESAT (Meymac et Les Horizons) et la sixième se relance sur un nouveau CAP.

Les deux jeunes filles ont leur propre appartement loué par le biais de La Clef 43 et les garçons dans des logements intégrés aux ESAT.

Ces sorties, certes prévues, se sont accélérées en fin d'année ce qui risque de poser un problème d'effectif pour le premier semestre 2015.

Parce que les missions des APPARTS sont de travailler sur l'autonomie et les compétences sociales, l'équipe éducative s'attache à organiser des séjours en semi autonomie pour confronter ces jeunes à la réalité de la vie hors institution. C'est ainsi qu'ils sont allés aux Deux Alpes pendant presque une semaine avec un éducateur qui n'était là qu'en soutien. Un autre séjour a eu lieu en camping à Langogne, sans éducateur. Ils avaient dans les deux cas à s'organiser pour leurs repas et leur emploi du temps en sachant qu'ils pouvaient joindre à tout moment soit un membre de l'équipe, soit le cadre d'astreinte. Après en avoir fait le bilan avec eux, il ressort que ce type d'expérience leur est très profitable.



## L'ÉQUIPE :

L'équipe éducative a du faire face en fin d'année à l'absence de deux de ses titulaires les plus chevronnés pour des raisons de santé dont la chef de service. Face à ces défections qui ont perturbé le fonctionnement du service et le travail d'élaboration, nous avons du recruter deux collaboratrices dont une, heureusement, connaît très bien l'établissement et les jeunes qui y séjournent. Afin d'assurer le continuum de l'action et la coordination avec les autres composantes du pôle, le directeur participe tous les mardi après midi à une réunion de service où sont abordés tous les événements marquants de la semaine ainsi que les éventuels projets. Le titulaire restant s'est vu confier une mission de liaison entre le secrétariat du pôle et les APPARTS pour tout ce qui concerne l'administration.

## LES ÉQUIPEMENTS :

Par ailleurs, l'établissement, en lien avec notre bailleur social, le Foyer Vellave, a pu mener à bien un important programme de rénovation qui devenait urgent. Ce sont d'abord l'ensemble des chaudières qui ont été remplacées en tout début d'année, ce qui a garanti à nos jeunes, des températures et un confort très appréciables. Ce sont ensuite l'ensemble des revêtements de sols qui ont été changés apportant ainsi une touche de modernité et surtout une propreté et une salubrité qui faisaient réellement défaut. Dans cette même dynamique, nous avons aussi apporté notre contribution à cet effort de rénovation en changeant complètement deux cuisines (avec tout leur matériel) et en refaisant les peintures de deux appartements.

Pour diversifier notre offre de logement, nous avons proposé au Foyer Vellave de transformer un des appartements du deuxième étage en trois studios. Si la proposition n'a pas reçu d'opposition et si nous avons pu expliquer de vive voix notre projet à la personne en charge de notre immeuble, nous n'avons toujours pas eu de détails quant à cette opération.

Nous espérons opérer une réfection totale de l'ensemble de nos logements d'ici la fin de l'année 2015.

## LE BUDGET :

L'exercice est nettement excédentaire de 29 299 € et nous avons pu réaliser, dans le cadre de l'article D 314-206 du CASF, une provision réglementée de 15 000 € pour continuer ce programme de rénovation.

Nous terminons donc l'année avec un excédent de 10 099 € que nous espérons voir affecté à la réserve de compensation.

Nous devons ce résultat à des charges bien contenues et surtout à une activité très soutenue.

**Le Directeur,  
Jean-Louis MIRAMAND**



## FAM - SAMSAH APRÈS

Le FAM et SAMSAH Après  
14, chemin des Mauves - Mons  
43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 02 06 62  
☎ : 04 71 02 85 30  
✉ : apres@asea43.org





## I. PRÉSENTATION DE NOTRE STRUCTURE

Elle se présente sous la forme de deux entités juridiques :

### 1. Le Foyer d'Accueil Médicalisé APRES qui propose deux modes d'accueil :

• **L'HEBERGEMENT**, qui correspond à deux modes de prise en charge :

**L'Hébergement Permanent**

du lundi au vendredi concernant 4 places.

**L'Hébergement Temporaire**

qui correspond à une activité de 90 jours d'hébergement par an et par personne accueillie pour 5 places supplémentaires  
incluant depuis 2013 une place supplémentaire acceptée au PRIAC.

Nous disposons de 5 chambres en hébergement collectif et de 2 studios aménagés et indépendants pour une réhabilitation médico-sociale permettant de s'accoutumer à une vie autonome.

• **LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR** qui comprend 12 places.

Les personnes sont reçues de 9h à 17h avant, pour certaines, d'intégrer l'hébergement ou de retourner chez elles.

Elles sont accueillies en groupes thématiques, en entretiens individuels ou en groupes d'accueil par les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Le rythme des interventions est défini selon des modalités répondant à la situation de chacun.

*Le programme d'action visant à la réadaptation de la personne cérébrolésée se déroule en plusieurs étapes :*

- prise de conscience et reconnaissance des difficultés
- mise en place d'un projet individualisé et de stratégies en facilitant la réalisation
- recherche de procédures de substitution, de compensation et de reconstruction
- mise en situation protégée ou autonome (*hébergement collectif ou studio*)
- travail en collaboration avec la famille et les partenaires

Ce projet individuel peut être comparé à un parcours qui fera l'objet de réajustements puisque les troubles neurologiques évoluent durant plusieurs années et que le travail de réadaptation médico-sociale doit être envisagé dans le temps.

Plus nous intervenons rapidement après le Centre de Réadaptation Fonctionnelle, plus les chances de récupération médico-sociale sont importantes (d'où l'importance de construire des filières de prises en charge avec nos partenaires). Nous participons à deux réseaux pour personnes cérébrolésées: l'un dans la Loire (RESACCEL Rhône Alpes) et l'autre signé en 2015 en Auvergne.

## 2. Le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) intervient actuellement à domicile pour 7 à 8 personnes en liste active.

• Il s'avère être un outil extrêmement intéressant pour les personnes qui ont besoin d'une prise en charge plus individualisée à domicile et dont l'intégration à un groupe n'est pas judicieuse ou mal supportée pour des personnes :

- trop lourdement handicapées qui ne peuvent facilement se déplacer ou qui sont trop fatigables,
- ayant des problèmes de comportement en groupe,
- ayant besoin d'un travail de resocialisation spécialisé dans la cérébrolésion, pour un aménagement de la situation familiale après le bouleversement de l'accident, avant la mise en place de relais avec les équipes locales œuvrant au maintien à domicile.

• C'est un sas également utile pour accompagner la personne dans son parcours en interne et à l'extérieur pour :

- **soutenir la personne** mais aussi sa famille dans la situation de survenue subite d'une situation de cérébrolésion (psychologue clinicienne, CESF).

- **établir un diagnostic de la situation** particulière au niveau des séquelles de la cérébrolésion que conservent la personne dans son environnement écologique propre : c'est à dire familial, professionnel (exemple : bilan de compétences effectué par notre conseillère en économie sociale et familiale), et dans son cadre de vie, qui peut pallier ou non ses difficultés (ergonomie, psychomotricité).

- **mettre en place des étayages divers au domicile** ou en situation professionnelle ou pour répondre à une nécessité de soins spécifiques.

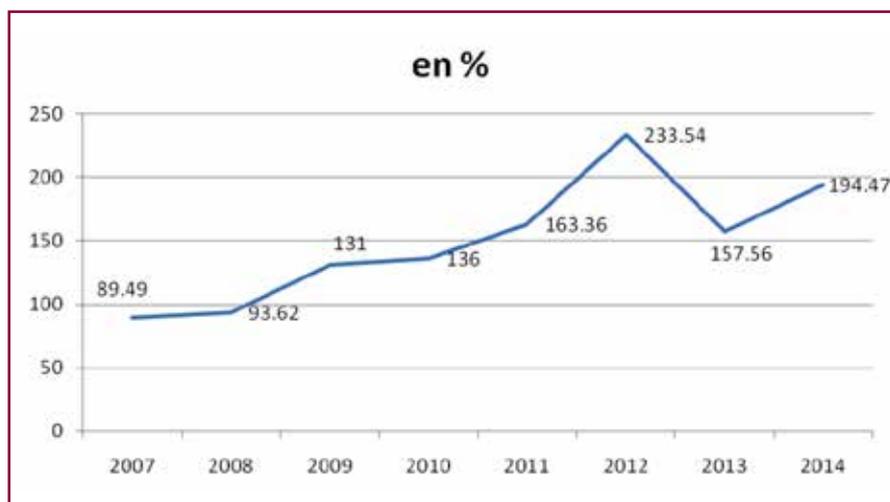
- **informer de la spécificité de la cérébrolésion les familles, les personnes concernées, les intervenants à domicile** (tenir compte ou expliquer l'anosognosie qui conduit les personnes cérébrolésées et leur famille à sous estimer l'importance des séquelles et leur manifestation dans le comportement et les possibilités de la personne d'où l'importance du bilan effectué par une neuropsychologue).

- **accompagner** le temps nécessaire les personnes et leurs familles pour qu'une prise de conscience se réalise, préalable nécessaire à une orientation adéquate.

- **orienter**, in fine, la personne si besoin vers les organismes partenaires spécialisés (centre de rééducations professionnelles, UEROS, ESAT, Centre de rééducations fonctionnelles, MAS, maisons de retraite, FAM spécialisés dans la cérébrolésion en internat complet, établissement pour mal voyants, etc...).

- ou **préparer la personne** à rejoindre notre équipe du FAM APRES en Centre d'Accueil de Jour, en hébergement temporaire (relais : aide aux aidants) ou en hébergement de semaine si nécessaire.

- **suivre l'évolution de la personne** dans sa rééducation, **assurer la réversibilité des prises en charges** si nécessaire et **garantir la continuité de l'accompagnement** (éviter les personnes « perdues de vue », et les situations qui s'aggravent).



Cette année 2014 l'activité du SAMSAH a atteint à 194% de l'activité prévisionnelle pour 2149 journées.

Nous participons à un groupement des SAMSAH de la région Auvergne avec lequel nous organisons chaque année une journée de formation sur un thème défini en commun (l'addictologie en 2015). Cette journée permet aux personnels des équipes pluridisciplinaires de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques.

### 3. Les transports

Depuis la fin de l'année 2010 une mission particulière a été dévolue aux Foyers d'Accueil Médicalisé comme le nôtre qui disposent d'un Centre d'Accueil de Jour : le transport des personnes de leur domicile à la structure (les personnes en hébergement de semaine sont pour le moment, exclues de cette prise en charge).

Nous avons organisé cette activité supplémentaire, embauché du personnel à temps partiel, acheté un troisième véhicule en 2012 puis un quatrième en 2013, que nous avons fait aménager pour le transport de personnes à mobilité réduite.

Cette possibilité nouvelle offerte aux personnes, rapproche notre offre d'activités spécialisées d'Accueil de Jour, des personnes résidant dans les régions isolées des limites du département auparavant peu ou pas desservies par les transports aménagés (Ste Sigolène, Le Chambon sur Lignon, St Pal de Mons, St Didier en Velay, et cette année l'ouest du département Brioude etc...).

Aiguilhe : 1	Allier : 2
Bessamorel : 1	Loire : 1
Blavozy : 1	
Blesle : 1	
Brioude : 1	
Brives Charensac : 2	
Cayres : 1	
Chadrac : 1	
Chaspinhac : 1	
Cussac sur Loire : 1	
Espaly Saint Marcel : 4	
Langeac : 2	
Le Monastier sur Gazeille : 3	
Le Puy en Velay : 11	
Le Vernet : 1	
Laussonne : 1	
Monistrol sur Loire : 2	
Moudeyres : 1	
Polignac : 1	
Saint Didier en Velay : 1	
Saint Geneys près Saint Paulien : 1	
Saint Germain Laprade : 1	
Saint Pal de Mons : 2	
Saint Paulien : 1	
Sainte Sigolène : 1	
Vals près Le Puy : 2	
Yssingeaux : 1	

Les tournées se sont multipliées et nous en organisons jusqu'à 8 par jour (matin et soir). Seul les lundis et vendredis ne comptent que cinq tournées (matin et soir).

Les personnes embauchées ont des compétences sociales pour encadrer les personnes accueillies et faire le lien entre le Foyer et les familles.

Les transports concernent les 12 places de notre habilitation du Centre d'Accueil de jour mais en réalité 32 personnes en bénéficient.

Nous avons effectué plus de tournées par semaine que l'année dernière (29) et 3600 kms supplémentaires cette année soient 91125 au total. Notre coût du km a été ramené de 1.45 €/km à 1.53 €, car nous allons plus loin pour moins de personnes accompagnées.





## II NOTRE ÉQUIPE :

*Elle est pluri disciplinaire du fait d'une approche médico-sociale globale de la personne et comprend :*

### 1) le personnel administratif et comptable :

- Une directrice
- Un chef de Service
- Un secrétaire
- Un comptable

### 2) des salariés relevant du domaine de la santé :

- Un médecin
- Une neuropsychologue
- Une psychologue clinicienne
- Une psychomotricienne
- Une ergothérapeute
- Une infirmière
- 5 aides soignants

### 3) des salariés relevant du domaine du social et de l'animation :

- Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- Un animateur d'atelier jardin
- Un éducateur sportif
- Un éducateurs spécialisés
- Un moniteur-éducateur
- Un apprenti éducateur spécialisé
- Une personne en service civique
- Deux aides médico-psychologiques
- Des intervenants extérieurs

### 4) du personnel d'entretien :

- Un homme d'entretien
- Une femme de ménage

### 5) du personnel affecté aux transports :

- Trois animateurs transports (principalement un moniteur éducateur, un AMP et un agent d'entretien chauffeur)

### III LA POPULATION ACCUEILLIE :

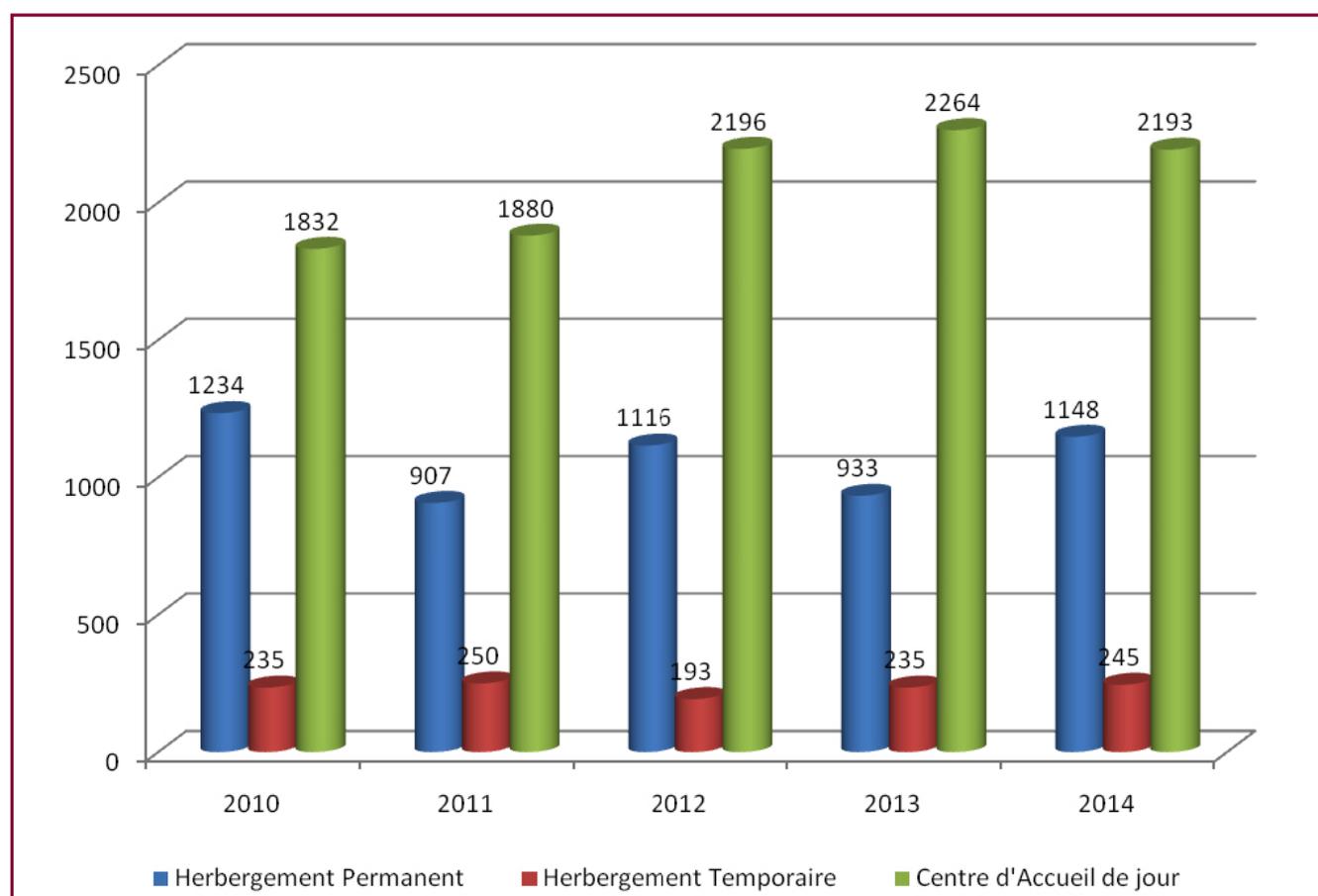
*Stabilisation de la population accueillie au FAM et SAMSAH en liste active (42 personnes en FAM et en SAMSAH).*

*En 2014 notre activité totale représente 3586 Journées contre 2760 journées prévisionnelles retenues par les tarificateurs du Conseil Général, toutes activités confondues (hébergement, centre d'accueil de jour) et dépasse donc notre activité totale prévisionnelle de 826 journées réalisées.*

**Notre activité globale continue sa progression avec :**

- un accueil temporaire entre 200 et 250 journées depuis 2009 (en 2013 : 235 journées, en 2014 : 245 journées).
- un hébergement de semaine que nous parvenons à stabiliser au prix de beaucoup d'efforts autour des 1000 à 1200 journées depuis 2010, (en 2014 : 1148 journées) au-dessus de l'activité prévisionnelle de 750 journées.
- un Centre d'Accueil de Jour avec 2193 journées (également au-delà du prévisionnel établi à 1700 journées).

*Le public est orienté dans notre structure par les Maisons Départementales du Handicap de la Haute Loire et des départements limitrophes. Toutefois nous recevons le plus souvent les personnes et leur famille en préalable au dossier d'admission déposé en MDPH.*



## • L'HEBERGEMENT et la problématique de fermeture des week-ends.

### **L'Hébergement permanent de semaine et l'hébergement temporaire :**

L'hébergement total avait diminué en 2013 de 52 journées par rapport à l'année précédente.

1. Denis T aujourd'hui réorienté sur un lieu de vie à Langogne,
2. Pascal P actuellement hospitalisé et qui attend une réorientation en foyer pour personnes cérébrolésées à plein temps,
3. Barthélémy B qui a été orienté sur le FAM spécialisé pour personnes cérébrolésées de Pierrefort,
4. Robert R qui a été déménagé dans un logement individuel à Espaly.

Toutes ces personnes ne pouvaient rester dans notre structure du fait de la fermeture des week-ends et ne pouvaient profiter des conventionnements prévus avec d'autres établissements pour un hébergement mixte car elles même et/ou leurs familles auraient été trop perturbées par ces changements.

**En 2014**, une personne en accueil de jour **José C** aurait pu intégrer l'hébergement, au lieu de cela il est hospitalisé à Sainte Marie en psychiatrie, refusant toute orientation dans un autre établissement. Nous n'avons pas pu l'accepter du fait des impossibilités de prise en charge des week-ends par sa famille.

Actuellement nous orientons sur Pierrefort une autre personne **Stéphane V dont l'état de santé se dégrade et dont les parents vieillissants ne peuvent plus assumer la charge des week-ends et vacances.**

**L'hébergement de semaine** est donc gravement affecté par notre problème d'ouverture de week-end. Nous recevons donc lors de l'admission uniquement des personnes qui ont des solutions d'hébergement de week-end. Toutefois, pour certaines, nous avons du trouver, souvent en urgence du fait d'une situation d'isolement subite, des solutions de week-ends.

1. en famille d'accueil,
2. en hébergement temporaire dans certains établissements,
3. dans leur propre famille, lorsque des possibilités subsistent et que nous trouvons des modes de transports adaptés à leurs possibilités (trains, cars, taxis)
4. à Langogne dans un foyer de vie avec lequel nous avons passé convention pour une personne **Mr Guy N. Toutefois cet hébergement de week-end éloigné et recevant un autre public, ne convient pas à ce monsieur qui serait soulagé de possibilités d'hébergement complet.**

**L'hébergement temporaire** a été affecté lui, depuis fin 2011 par un refus d'accès aux services de transports spécifiques pour personnes handicapées du département (organisé auparavant par la MDPH certains jours suivant la localisation de l'habitat des personnes dans le département). Cette possibilité offerte aux personnes en accueil temporaire facilitait l'accès à notre service pour les personnes éloignées du Puy en Velay.

Aujourd'hui ces transports doivent être organisés par les personnes elles-mêmes et remboursés par la PCH transports jusqu'à 200 € par mois maximum. Lorsque le service transport de l'accueil de jour le permet, pour solutionner ce problème, nous transportons les personnes en accueil temporaire et nous leur facturons le transport qui leur est remboursé ensuite par la PCH transport.

*Le problème de transport et de son remboursement demeure, pour les personnes en hébergement au FAM, éloignées du Puy ou qui viennent des départements extérieurs.*

## • LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

*Il constitue une réponse innovante aux problèmes de la cérébrolésion de notre département par rapport à tous les FAM spécialisés de France (un seul supérieur à notre capacité en région parisienne).*

*D'autres projets d'ouverture de Centre d'Accueil de Jour commencent à pointer sur le département de la Loire mais ne sont pas encore en fonctionnement.*

**En 2011** il représentait 68,12% de l'activité théorique, 110,59% de l'activité prévisionnelle : 1880 journées pour 12 places, 31 personnes inscrites en liste active en décembre et 38 sur l'année.

**En 2012**, il augmente à 81% d'un taux d'occupation complet à 100%, 129% de l'activité prévisionnelle, 2196 journées effectuées pour 29 personnes inscrites en liste active en décembre et 39 sur l'année.

**En 2013**, il avoisine le 85% d'occupation en activité réelle (sans maladies, hospitalisations et absences diverses).

**En 2014** il avoisine les 83% d'occupation en activité réelle

### L'ÉVOLUTION DU CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

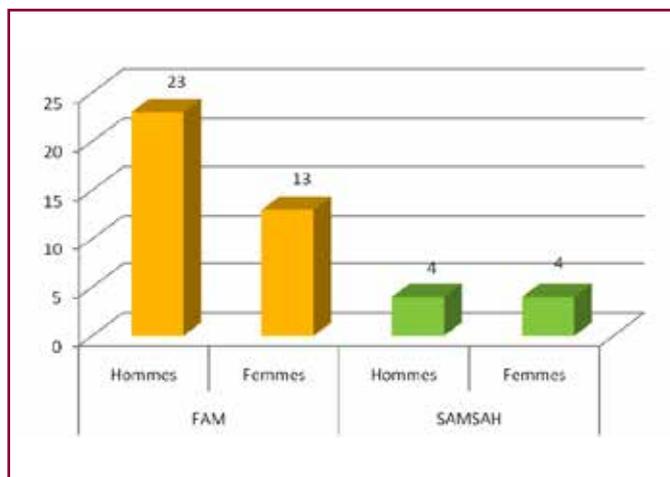
2010	2011	2012	2013	2014
1 832 journées	1 880 journées	2 196 journées	2 264 journées	2193 journées

### REPARTITION DES PRISES EN CHARGES PAR SYNDROME (2014)

Les personnes reçues sont toutes victimes d'atteintes cérébrales diverses (traumatismes crâniens, Accidents Vasculaires Cérébraux en part presque égale au FAM).

Les personnes ayant subi des AVC sont deux fois plus nombreuses au FAM que les personnes reçues victimes de traumatismes crâniens. Les personnes victimes de Traumatismes Crâniens ont été, pour la grosse majorité d'entre elles, accidentées de la route.

FAM	AVC	17
	TC	9
	Anoxie	3
	Rupture d'anévrisme	2
	Arrêt cardiorespiratoire	3
	Gayet-Wernicke	1
	Maladie de Wilson	1
SAMSAH	AVC	5
	TC	3



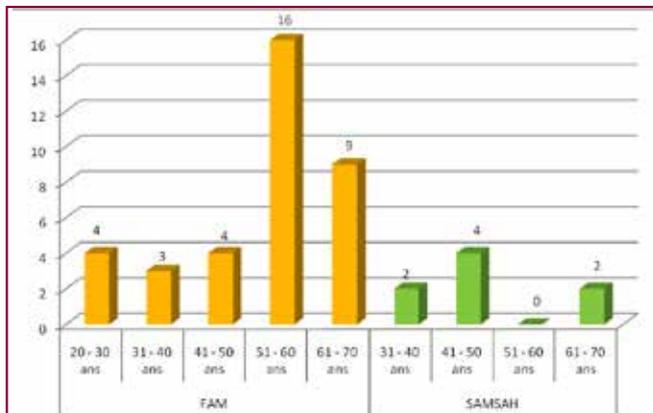
La disproportion de la population masculine par rapport à la population féminine est restée la même cette année par rapport à l'an dernier au FAM (environ deux fois plus d'hommes que de femmes). La mixité est plus équilibrée au SAMSAH.

La disparité existante au FAM correspond à celle relevée au niveau national pour les personnes victimes de traumatismes crâniens (les hommes pratiquant plus d'activités physiques ou sportives à risques).

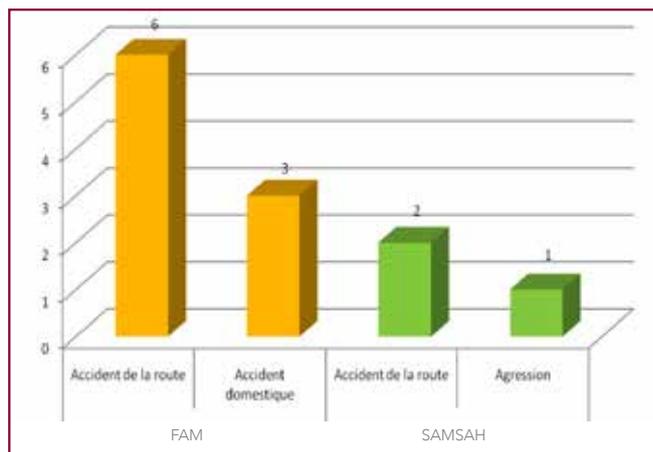
## REPARTITION DES PRISES EN CHARGE PAR AGE (2014)

Au niveau de l'âge, les personnes de plus de 50 ans restent majoritaires depuis 2010. En 2014 elles diminuent de manière très importante au FAM (-10) au profit des personnes de moins de 50 ans (+6). Depuis cette année nous recevons 7 personnes supplémentaires de plus de soixante ans par rapport à 2013 (9 au total).

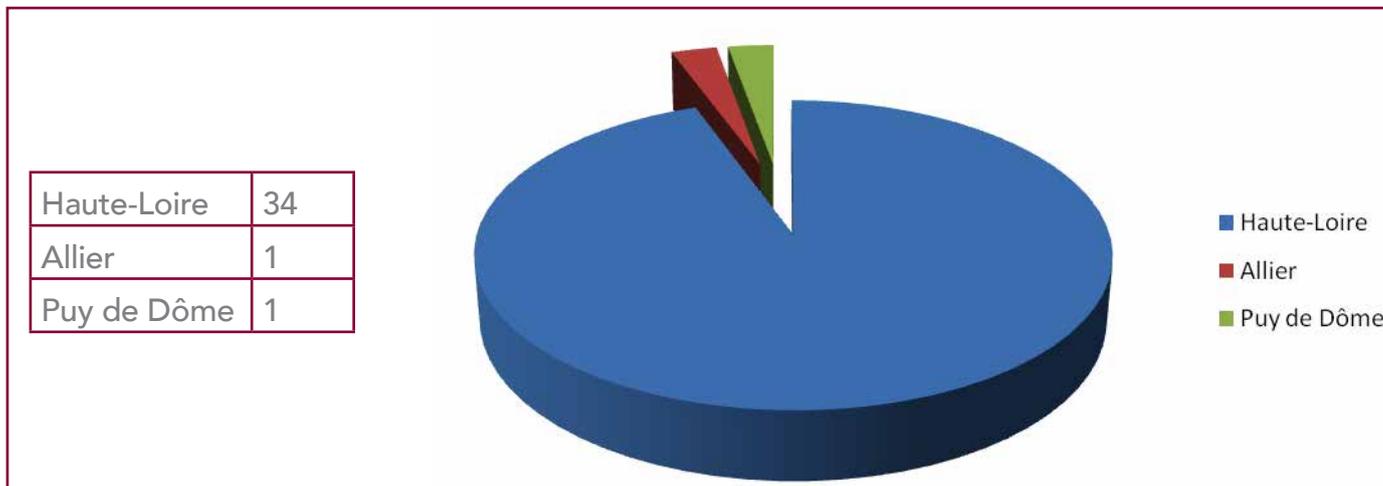
Pour le SAMSAH on note un peu plus de personnes de 40 à 50 ans. On note toutefois, après 60 ans, un vieillissement de la population reçue (2 personnes de + de 60 ans contre un en 2012).



## NATURE DES TRAUMATISMES CRANIENS



## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PERSONNES SUIVIES AU FAM ET AU SAMSAH EN 2014



Nous suivons à domicile ou au Centre d'Accueil de Jour des personnes habitant sur l'agglomération du Puy en Velay mais aussi sur l'ensemble du département ( jusqu'à 8 tournées/jour). Nous recevons également des personnes d'autres départements. (une de l'Allier et l'autre du Puy de dôme mais pour laquelle nous recherchons un établissement d'hébergement complet).

En 2011, deux personnes auparavant reçues en hébergement de départements extérieurs sont parties, du fait de la fermeture des week-ends au FAM, rendant onéreux leurs retours en famille. L'ouverture d'un FAM proposant un hébergement complet depuis juillet 2011 dans le Cantal accentue ce déclin. Deux autres personnes ont été réorientées sur Clermont Ferrand et sur Pierrefort en 2012

## EVALUATION INTERNE : LA PERTINENCE DE NOTRE APPROCHE :

### **1°) Un positionnement précurseur sur le département et la région Auvergne / besoin des personnes cérébro lésées :**

Une des grandes forces de l'Etablissement est son dynamisme, la motivation des salariés de l'établissement, portée par la conviction de fondateurs spécialisés dans la cérébro lésion.

C'est parce qu'elle avait mesuré la difficulté d'insertion par l'économie des personnes cérébro lésées dont elle devait assurer le retour à l'emploi ou à la formation, que l'ex directrice de l'établissement : Mme Poncy a créé, avec le Directeur Général de l'ASEA de l'époque, Mr Rigaud, le Foyer d'Accueil Médicalisé APRES. Cet élan novateur porte encore l'action des salariés de la structure.

**La spécialisation** dans l'accompagnement médico social des personnes cérébro lésées constitue une initiative intéressante et une réponse adaptée à un problème sociétal jusqu'alors « ignoré » dans la particularité de ses séquelles invalidantes notamment pour les personnes éloignées de l'employabilité.

Les soutiens, lorsqu'ils existaient étaient partiels, morcelés ou inadaptés (hôpital psychiatrique, maisons de retraite, retour à domicile prématuré...), **Ce positionnement place l'établissement dans un rôle de précurseur**, peu partagé jusqu'alors en France alors que la cérébro-lésion est la première cause de handicap dans ses séquelles invalidantes.

Le personnel en est conscient et valorisé, comme les personnes accueillies et leur famille.

### **2°) Un accompagnement global de la personne dans toutes ses dimensions par la richesse d'une approche médicale et sociale pluridisciplinaire /cérébro lésion.**

La nouvelle loi de 2005 sur le handicap a reconnu le handicap cognitif, et la nécessité de s'intéresser à la compensation de la situation de handicap de la personne sous tous les aspects qui déterminent des besoins de compensation différents d'une personne à l'autre. Cette recherche de compensation et d'évolution est un des objectifs directeurs du FAM. Elle prend forme par l'offre de services particulière du FAM déclinée par l'accompagnement multi forme mis en place :

#### ► Les différentes formes d'accompagnement proposées par le FAM :

- lieu d'information,
- centre d'Accueil de jour,
- hébergement
- SAMSAH (service d'accompagnement médico social à domicile) alliées à

► **la pluridisciplinarité du personnel** médico social implique une richesse de possibilités de combinaisons en multipliant des formes d'accompagnements. Nous recherchons ainsi l'adéquation de l'accompagnement à la diversité des situations individuelles des personnes cérébro lésées dans la particularité de leurs besoins et de leurs ressources propres (exemple d'une personne isolée ou une personne vivant en couple aux besoins différents, atteintes visuelles et/ou mnésiques etc...).

**La pluridisciplinarité** rejoint les préconisations de la loi Hôpital Patient Santé et Territoire de juillet 2009 qui propose d'allier la culture médicale à la culture sociale et de permettre **l'inter-formation** des personnels par la diversité des approches et le partage des compétences. Elle concourt ainsi de manière continue, **à la spécialisation du personnel aux séquelles de la cérébro-lésion.**

► **La rythmicité des accompagnements** : approfondissements individuels et expérimentation collective permet également de combiner **l'approfondissement** des acquisitions par des apprentissages individuels adaptés à la particularité des difficultés de chacun et **la confrontation à l'expérience d'ateliers collectif** également porteuse de changements (émulation, confrontation partage soutien miroirs).

Cet accompagnement multi formes permet **l'individualisation** du suivi des personnes.

### **3°) La souplesse d'un Parcours séquentiel au sein de la structure jusqu'au domicile ou au relais avec un autre établissement adapté :**

#### **Ces combinaisons de soutiens différents peuvent évoluer au sein de la structure.**

Suivant le rythme d'acquisitions ou parfois de régressions des personnes, en s'adaptant, elles permettent le parcours séquentiel des personnes et leur évolution au sein du FAM : Exemples :

- SAMSAH Hébergement puis Centre d'Accueil de Jour permettant le maintien à domicile ou
- Centre d'accueil de jour et hébergement temporaire puis de semaine puis en studio test avant le retour à domicile accompagné ou non etc...)

### **4°) la culture du partenariat et de l'ouverture sur l'extérieur pour pallier l'isolement de la structure et des personnes.**

Le FAM APRES étant le seul établissement au profit des personnes cérébro lésées de la région Auvergne lors de sa création, l'équipe a cherché d'emblée, des appuis extérieurs et des modèles d'organisations auprès d'autres établissements de la région Rhône Alpes notamment, et de la Loire. Elle s'est rapprochée au fur et à mesure des ouvertures de services médicaux sociaux spécialisés en Auvergne: ESAT et SAMSAH de l'ADAPT à Clermont Ferrand, FAM de Pierrefort dans le Cantal.

Nous travaillons en partenariat étroit avec les bassins de santé de Saint Etienne, Clermont Ferrand, le Puy en Velay et notamment les services neurologiques et de réadaptation fonctionnelle.

Nous avons passé conventions avec l'hôpital Emile Roux, le SAFA du Conseil Général, certains Etablissements médicaux sociaux (Transverse, le Foyer Saint Nicolas, la Résidence Sociale Sainte Croix du PUY en Velay, pour proposer, si nécessité urgente, des solutions de week-end et/ou de prise en charge pendant les périodes de fermeture du FAM et du SAMSAH ou pour réorienter les personnes après un accompagnement au sein de notre structure. Nous travaillons avec le CHS Sainte Marie et la plupart des services sociaux départementaux et les équipes d'aide à domicile **dans notre objectif de maintien à domicile des personnes.**

Nous travaillons en partenariat avec différentes écoles médico sociale auvergnates pour encadrer des stagiaires et participer à leur formation particulière à la cérébro- lésion.

## **Perspectives**

Le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Service d'accompagnement ont fonctionné pour la huitième année en 2014. Ils ont atteint, depuis 3 ans, une activité correspondant à leur capacité et démontrent leur utilité face au désarroi des familles atteintes par la cérébrolésion ainsi que l'intérêt de son mode d'approche global, diversifié et spécialisé dans le monde du handicap.

#### **Notre action se poursuit autour 2 objectifs :**

1. poursuivre la spécialisation de l'équipe pour affiner encore plus nos réponses et nos soutiens et ainsi notre efficacité face aux espoirs des personnes accueillies et de leur famille. Nous avons mis en place une analyse de la pratique pour soutenir nos professionnels et nous spécialisons les professionnels par des interventions de formateurs extérieurs.
2. structurer le travail des réseaux pour personnes cérébrolésées qui se met en place en Auvergne.

**La Directrice,  
Catherine SANDJIVY**



## Cap emploi

Cap emploi 43  
14, chemin des Mauves - Mons  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
☎ : 04 71 02 13 87  
☎ : 04 71 02 35 03  
✉ : [accueil@capemploi43.org](mailto:accueil@capemploi43.org)

**cap emploi**  
ressources handicaps

Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute-Loire





## 1 - UNE ACTIVITE TRES SOUTENUE

### A / Activité auprès des personnes :

En 2014, **1 388 personnes** en situation de handicap ont été soutenues, par un appui ponctuel ou un accompagnement renforcé, dans la construction de leur projet professionnel et/ou l'appui opérationnel au recrutement. Ce chiffre est en très légère baisse de 1% par rapport à 2013 (1 401 personnes concernées).

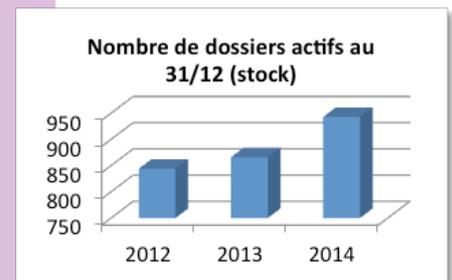
### Un renouvellement important des personnes accueillies :

	2012	2013	2014	Evolution
Nombre de personnes accueillies pendant l'année	568	610	598	-2%
dont non connues par Cap emploi	377	424	390	-8%



### Un nombre de personnes en accompagnement vers l'emploi, en progression:

	2012	2013	2014	Evolution
Nombre de dossiers actifs au 31/12 (stock)	844	866	943	+9%
dont PPAE <sup>1</sup> (actifs au 31/12)	595	578	671	+15%



**Durée d'inactivité :** Le public accompagné par Cap emploi se caractérise par une longue durée d'inactivité, avec une relative stabilité depuis 2013.

	2012	2013	2014
0 - 12 mois	109	36	29
13-24 mois	15	8	13
24 mois et +	365	481	452

1. Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi : parcours délégués par Pôle emploi à Cap emploi avec des moyens financiers.

## B / Activité auprès des entreprises :

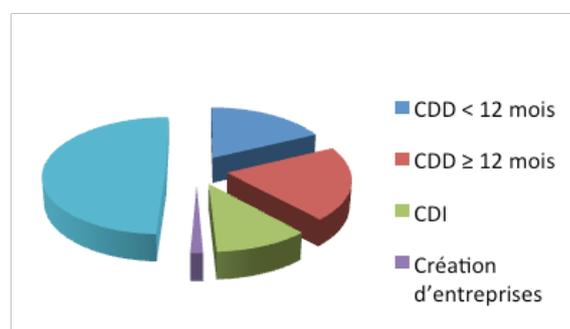
- 228 visites d'employeurs ont été effectuées par les conseillers, soit 90,5 % de l'objectif fixé (252), dont 91 auprès de nouvelles entreprises (33 % de l'ensemble des visites réalisées).
- 271 offres d'emploi ont été collectées auprès de 215 employeurs différents, ce qui a donné lieu à la signature de 256 contrats de travail.

Insertion Professionnelle	Objectifs	Réalisations	Ecart (en unités)	Réalisés (en %)
Placements > 3 mois (conventionnels)	250	322	+72	+28,8%
Dont emplois privés	200	247	+47	+23,5%
Dont emplois publics	50	88	+38	+76%
Dont alternance	15	7	-8	-53%

Formation professionnelle	Objectifs	Réalisations	Ecart (en unités)	Réalisés (en %)
Entrées en formation	200	253	+53	+126%

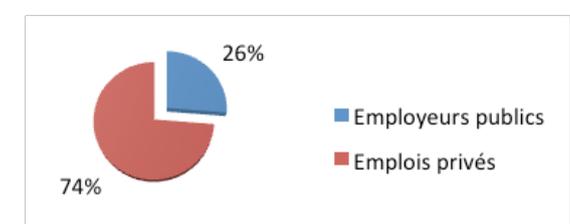
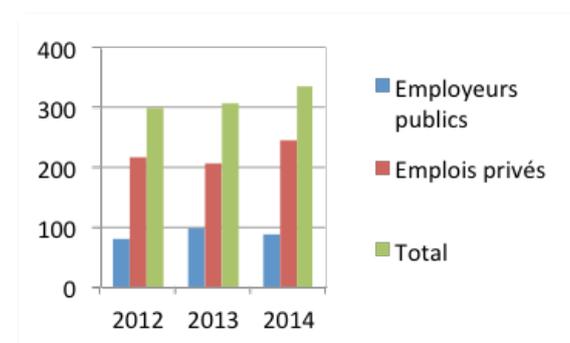
**Durée des contrats :** de 2012 à 2014, le nombre total de contrats signés grace à l'appui des conseillers Cap emploi progresse de 12%. Le nombre des contrats en CDD augmente de 33%, alors que le nombre de CDI et créations d'entreprise baisse.

Réalisations	2012	2013	2014
CDD < 12 mois	144	88	121
CDD ≥ 12 mois	51	130	139
CDI	88	77	75
Création d'entreprises	16	13	10
Total	299	308	335



**Insertion selon le statut de l'employeur :** le nombre d'insertions progresse de 13% de 2012 à 2014 dans le secteur privé, alors qu'il reste relativement stable dans le secteur public.

Réalisations	2012	2013	2014
Employeurs publics	82	100	88
Emplois privés <sup>2</sup>	217	208	247
Total	299	308	335



<sup>2</sup> inclues les créations d'entreprises

## 2 - COOPERATION PARTENARIALE

### Diagnostic partagé avec Pôle emploi

En 2014, la Direction Territoriale de Pôle emploi Haute-Loire confiait en suivi délégué au Cap emploi 43 un nombre de demandeurs d'emploi reconnus « Travailleurs handicapés » de 350 (+35 par rapport à 2013), dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). Un financement complémentaire a permis à Cap emploi d'ajuster les moyens humains, au niveau des conseillers en reclassement, pour atteindre le nouvel objectif fixé.

Afin d'assurer un accueil de proximité et de permettre le diagnostic partagé de la situation de chaque usager avec les agents de Pôle emploi, les conseillers référents de Cap emploi 43 tiennent des permanences régulières dans les agences Pôle emploi suivantes et comme suit :

- ▶ **Monistrol et Yssingeaux** : continuité des permanences hebdomadaires ;
- ▶ **Le Puy** : poursuite de l'Atelier Collectif mensuel au sein de l'agence Pôle emploi et poursuite de l'Atelier Collectif mensuel d'information et d'orientation éventuelle en PPAE. Pour favoriser le diagnostic partagé et les échanges entre les agents de Pôle emploi et les conseillers de Cap emploi 43, des permanences d'accueil du public dans les locaux de Pôle emploi ont été mises en place, à raison de 2 permanences mensuelles ;
- ▶ **Brioude** : continuité des permanences hebdomadaires.

### Collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

En 2014, les conseillers en reclassement de Cap emploi ont participé à l'équipe pluridisciplinaire<sup>2</sup> de la Maison Départementale des Personnes Handicapées à hauteur de 33 journées (contre 38 en 2013) afin d'apporter son expertise relative au niveau d'employabilité en milieu ordinaire de travail du public rencontré, mais également sur l'orientation professionnelle.

Au cours de ces journées, les conseillers de Cap emploi ont rencontré 268 personnes (contre 316 en 2013) personnes et ont étudié 9 dossiers sur pièce.

La MDPH a préconisé 65 suivis par Cap emploi 43 (contre 99 suivis en 2013, soit - 34 %).

Ce partenariat permet à Cap emploi 43 de faire traiter, en urgence si besoin, des dossiers de demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

### Convention de collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 43 (CDG43)

La collaboration de Cap emploi, par le biais de la référente Fonction Publique, avec le Centre de Gestion se poursuit dans un esprit d'échange et de délivrance de l'Offre de Services aux collectivités territoriales, ainsi qu'aux usagers de Cap emploi 43.

En 2014, l'action menée conjointement par les deux structures a permis le recrutement de 56 personnes en CDD (dont 48 en CUI-CAE<sup>3</sup> et 8 en contrat classique), ainsi que la stagiairisation ou la titularisation de 9 personnes.

Par ailleurs, le travail concerté entre le Centre de Gestion, le Cap emploi, le Centre de Formation des Apprentis Spécialisé (CFAS) et les Missions Locales de la Haute-Loire a porté ses fruits puisque 5 jeunes en situation de handicap ont signé un contrat d'apprentissage. Ce résultat est l'aboutissement de plusieurs réunions de travail. L'animation d'une réunion d'information en direction des collectivités territoriales sur l'apprentissage des jeunes en situation de handicap a eu lieu le 13 mai 2014.

2. composée du Référent en Insertion Professionnel et du médecin de la MDPH + un agent et un psychologue du travail de Pôle emploi + un conseiller en reclassement de Cap emploi.

3. Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

## La Boutique de Gestion (BGE) : Accompagnement à la création / reprise d'entreprise :

Depuis le 1er janvier 2013, l'AGEFIPH a confié le marché public relatif à la « création / reprise d'entreprise » à la BGE Auvergne. Ce marché comprend plusieurs phases : il s'agit pour le prestataire de réaliser un accompagnement préalable à la création/reprise d'entreprise (vérification de la cohérence du projet, étude de marché, élaboration d'une politique commerciale, ...), puis de finaliser les statuts et montages financiers pour pouvoir créer l'entreprise avec l'éventualité d'une (des) demande(s) de subvention, et enfin de fournir un accompagnement-conseil post-crédation durant les 24 mois qui suivent l'enregistrement au Registre du Commerce et des Métiers.

En 2014, les conseillers de Cap emploi 43 ont orienté 50 personnes vers la BGE et 10 créations d'entreprises qui ont pu aboutir (dont 2 début 2015). Depuis le 1er juin 2014, une convention de mise à disposition d'un bureau « partenaire » permet à la conseillère BGE de recevoir les créateurs au sein même des locaux de Cap emploi 43, ce qui permet l'amélioration de notre coopération.

L'intervention de la Boutique de Gestion est une réelle plus-value pour les usagers de Cap emploi porteurs d'un projet de création. En effet, en plus de l'accompagnement spécifique à la création /reprise d'entreprise, la BGE propose une période de portage salarial qui permet au créateur/repreneur d'exercer son activité en conservant les avantages du statut de salarié.

## 3 – RETOUR SUR LE PLAN D' ACTIONS 2014

### a/ PLAN D' ACTIONS

Plusieurs événements importants pour l'activité de Cap emploi ont eu lieu :

- **18ème Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH) :**
  - Participation à l'opération nationale « 1 jour, 1 métier en action ® » avec la BPMC, Auchan et la Maroquinerie du Puy qui ont accueillis 7 personnes handicapées en suivi à Cap emploi pour une journée de découverte du Métier. Chaque personne a été prise en charge par un salarié de l'entreprise partenaire de l'opération,
  - Participation de Cap emploi 43 à un Petit déjeuner d'échanges à Auchan Brives Charensac avec les partenaires du Handicap (médecins du travail, SAMETH ...)
- **Le Service Public de l'Emploi :** comme chaque année, Cap emploi s'est inscrit dans les manifestations organisées par ses partenaires du Service Public de l'Emploi, en se faisant le relais d'informations auprès de son public : Semaine de l'Industrie, les forums et job dating organisés par Pôle emploi, ainsi que la fête de l'alternance.

### b/L'AUDIT EXTERNE

Dans le cadre de son conventionnement avec l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi, pour une période triennale 2011-2014, le Service Cap emploi, Organisme de Placement Spécialisé a fait l'objet d'un **audit externe**, commandé par les financeurs, réalisé par le Cabinet Accenture.

- **L'audit portait sur l'année 2013 et s'est déroulé en février 2014 en 3 phases distinctes :**
  - enquête de satisfaction téléphonique auprès des usagers et des employeurs ayant bénéficié de l'Offre de service du Cap emploi 43,
  - analyse sur site d'une journée par un auditeur pour évaluer la qualité de l'accompagnement réalisé,
  - dialogue de performance pour apprécier la performance du Cap emploi et son évolution.

Les résultats de l'audit ont été très satisfaisants. Le Comité de Pilotage Régional a décidé de renouveler le conventionnement du Cap emploi Haute Loire pour une période de trois ans (à compter du 1er janvier 2015), comme pour l'ensemble des Cap emploi d'Auvergne.

### c/ AGRANDISSEMENT DES LOCAUX



La **construction** de cinq bureaux complémentaires a été **achevée en janvier 2014**. Désormais, chaque conseiller bénéficie d'un espace de travail individuel agréable. Chaque usager est reçu en entretien par son conseiller référent dans un bureau dédié. L'augmentation du nombre de bureaux permet également d'accueillir la conseillère de la BGE.

## 4 – LE PERSONNEL

- Le service n'a pas souhaité renouveler le contrat d'un agent administratif en CUI CAE début avril 2014 et a procédé au recrutement d'un nouveau conseiller afin de procéder au remplacement d'un salarié bénéficiaire d'une formation en CIF CDI plein temps, d'avril à décembre 2014.
- Côté formation, afin de parfaire les compétences de l'équipe sur l'utilisation du logiciel de suivi du parcours des usagers, une formation à Parcours H, financée par le biais du Plan de formation, s'est réalisée sur 2 jours, en juin 2014.

## CONCLUSION

**Malgré une année économique atone, les conseillers du Cap emploi 43 ont permis l'entrée en emploi ou en formation de nombreux travailleurs handicapés, au-delà des objectifs fixés par ses financeurs, ce qui montre une nouvelle fois leur mobilisation et leur professionnalisme, dans un esprit collectif.**

**Ce bilan très positif est lié à la mobilisation des mesures pour l'emploi en vigueur en 2014 de l'Etat ou de l'AGEFIPH. En termes de réalisations, 80 CUI CAE ont été conclus dans le secteur non marchand, 23 CUI CIE dans le secteur marchand, 4 Emplois d'Avenir et 40 Aides à l'Insertion Professionnelle.**

**L'Etat et l'AGEFIPH se sont engagés à mettre à disposition du Cap emploi 43 les mêmes volumes de mesures à l'emploi pour 2015. Quant à Pôle emploi, les objectifs et le financement de 2015 seront identiques à ceux de 2014, en terme de suivis délégués, soit 350 nouvelles personnes à accueillir en PPAE.**

**Après deux années d'augmentation (relative) des financements (+ 0,8 % en 2013 et + 1 % en 2014), la subvention Agefiph/FIPHFP/Pôle emploi allouée au Cap emploi 43 en 2015 ne sera pas augmentée.**

**Le Directeur,  
Emmanuel RODRIGUES**



**SAMETH**

SAMETH 43  
14, chemin des Mauves - Mons  
43000 LE PUY-EN-VELAY

 : 04 71 02 64 26

 : 04 71 02 35 03

 : [accueil@sameth43.org](mailto:accueil@sameth43.org)

**sameth**  
Handicap & Entreprises  
solutions actives pour le maintien  
dans l'emploi

Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute-Loire





## I. Analyse qualitative de l'activité et des résultats de l'année 2014

### 1. Analyse de l'activité et des résultats du SAMETH :

L'atteinte des objectifs de « Maintiens Réussis » est présentée ci-dessous, par semestre :

<b>SAMETH 43</b>	<b>Bons de commande du 1<sup>er</sup> semestre 2014</b>	<b>Maintiens réussis sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014</b>	<b>Taux d'atteinte des objectifs</b>
Facilitation	23	29	126%
Ingénierie	38	28	73%
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	<b>93%</b>

<b>SAMETH 43</b>	<b>Bons de commande du 2<sup>nd</sup> semestre 2014</b>	<b>Maintiens réussis sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2014</b>	<b>Taux d'atteinte des objectifs</b>
Facilitation	23	23	100%
Ingénierie	28	28	100%
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

L'activité 2014 du SAMETH peut se résumer ainsi :

	<b>Service facilitation</b>	<b>Service Ingénierie</b>	
Services Actifs sur la période	72	86	158
Nb de services fermés	57	63	120
Nb de services fermés et réussis	52	56	108
Stock actif au 31/12/2014	15	23	38

Au cours de l'année 2014, 158 parcours ont été traités pour un maintien dans l'emploi, avec une issue positive pour 108 projets, soit un taux de réussite de 68 %. Le taux de réussite est plus élevé pour les parcours qualifiés en facilitation (72%) que pour les parcours qualifiés en ingénierie (65%).

## 2. Analyse de l'activité et des résultats du « Service Maintien ASEA 43 » :

Le « Service Maintien ASEA 43 » a été créé pour assurer des prestations sortant du marché public « SAMETH » de l'AGEFIPH.

Depuis 2011, le « Service Maintien ASEA 43 » dispose d'un agrément par OETH pour réaliser des actions de maintien dans l'emploi en direction des salariés d'établissements relevant de l'accord de branche en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés du secteur social et médico-social. Au cours de l'année 2014, une action a été réalisée au titre de cet agrément.

Depuis octobre 2013, dans le cadre du groupement solidaire auvergnat, le « Service Maintien ASEA 43 » dispense une action nouvelle intitulée « Prestation Handicap Projet ». La prestation PHP a pour objectif de valider, médicalement et sur passation de tests psychotechniques, le projet professionnel des personnes accompagnées par Cap emploi ou par Pôle emploi ou par une Mission Locale au regard de leurs restrictions d'aptitudes. La validation médicale est assurée par les services de santé au travail de la Haute Loire. La passation des tests psychotechniques est assurée par Mme Storni, Chargée de mission du « Service Maintien ASEA 43 ».

**58 prestations PHP ont été réalisées en 2014.**

## 3. Participation et développement du partenariat :

Le SAMETH a participé aux réunions organisées par l'Agefiph, permettant ainsi de poursuivre une collaboration fructueuse entre le niveau opérationnel / technique (SAMETH) et le niveau politique régional (AGEFIPH).

Le SAMETH poursuit sa contribution aux réunions opérationnelles des partenaires et tout particulièrement celles de la CARSAT. Durant l'année 2014 à tour de rôle, un Chargé de Mission du SAMETH a participé aux 3 ateliers organisés par la CARSAT à destination des assurés sociaux en arrêt maladie longue durée, ainsi qu'à l'atelier PARME IJ (2 rencontres).

Notre service a également pris part à l'animation de l'atelier organisé par le Service de Prévention des Risques Professionnels à destination des membres de CHSCT des grandes entreprises locales. Ces rencontres nous permettent de diffuser collectivement de l'information sur le maintien dans l'emploi, sur les rôles de l'Agefiph et du Sameth. Elles contribuent à identifier la collaboration entre les services de santé au travail, l'entreprise, le salarié et le Sameth en précisant les compétences de chacun. Cela permet aux Instances Représentatives du Personnel (IRP) d'être acteurs au coté des salariés lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés sur leur poste de travail.

Dans le cadre du protocole d'accord entre la CARSAT et le Sameth (2012-2015), une réunion de bilan et de concertation est prévue annuellement. Le 4/11/14, les équipes se sont rencontrées pour échanger sur leurs pratiques professionnelles et leurs collaborations. Au cours des échanges, il a été rappelé l'importance des visites de pré reprise réalisées par un Médecin du travail, les modalités de saisine du SAMETH et, dans le cadre de la formation professionnelle, l'articulation des missions de chaque acteur en lien avec les conventions AGEFIPH - OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) et AGEFIPH – FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation).

Chacun de ces rendez-vous permet de renforcer les liens de collaboration avec nos partenaires du premier cercle (Service de santé au travail, CARSAT, ...).

Notre collaboration active avec l'AIST 43 (Association Interprofessionnelle de Santé au Travail), entretenue par de longues années de coopération constructive, se poursuit afin d'offrir une prise en charge optimale sur chaque situation suivie par les Chargés de Mission Sameth. Et ceci, malgré le fait que le service de l'AIST ait connu cette année quelques perturbations internes notamment des départs à la retraite de Médecins du travail, ceci impactant la charge de travail revenant à chaque Médecin. La mise en place de la mesure « Prestation Handicap Projet » a également contribué à maintenir des relations régulières et qualitatives entre nos deux services.

Les relations de travail collaboratif se poursuivent avec l'ensemble des services de la Mutualité Sociale Agricole (Santé au Travail, Service de Prévention, Service Social, Médecin Conseil). Le 08/10/2014, une rencontre a été organisée pour permettre au nouveau médecin du travail de connaître l'équipe du Sameth et d'appréhender leurs missions, leurs champs d'action, ainsi que le protocole de coopération informel entre nos services.

En 2014, le SAMETH est resté attentif sur une prise en charge précoce des situations de maintien dans l'emploi.

Pour développer ce volet de prise en charge précoce, nous avons participé à une matinée d'information / formation auprès des gestionnaires de paie du plus important cabinet comptable du département de la Haute Loire. Au cours de cet échange, nous avons présenté les mesures qui pourraient être mise en place lorsqu'un employeur rencontre ou entrevoit une situation de maintien dans l'emploi pour un de ses salariés en arrêt de travail.

Depuis mai 2014, Le SAMETH a entrepris d'organiser des rendez-vous avec les syndicats de salariés. La CFTC a été rencontrée en mai 2014. Le calendrier se poursuivra en 2015.

Nous ne pouvons pas encore mesurer l'impact de notre stratégie, en termes de sollicitation par les salariés ou par les employeurs, car notre démarche est trop récente et nos interlocuteurs évoquent trop rarement qui est à l'origine de leur démarche de demande.

Dans le cadre des collaborations AGEFIPH – OPCA et AGEFIPH – FONGECIF, le SAMETH sensibilise les centres de bilans de compétence (CIBC, AFPA transitions) à l'existence de ces conventions, afin de créer un maillage favorable à une prise en charge cohérente. Notre collaboration avec « AFPA Transitions » fonctionne parfaitement, la coopération avec le CIBC est trop récente pour pouvoir évaluer l'impact sur la prise en charge des salariés réalisant un bilan de compétence auprès de ce centre.

## II. Facteurs de réussite ou de freins dans le déploiement de l'offre de service :

### Facteur de réussite :

La continuité d'un partenariat dynamique est un vecteur essentiel.

Opérationnellement, les collaborations entre le SAMETH et ses partenaires sont fructueuses, sereines et fréquentes.

Les prescriptions qui nous parviennent sont le plus souvent « justes » et faites à bon escient.

Par ailleurs, l'animation régionale assurée par l'AGEFIPH avec ses partenaires régionaux (OPCA, OPACIF, réseau de travailleurs indépendants, ...) permet des échanges réguliers favorables entre les instances décisionnaires et l'opérationnel. Le développement national du partenariat AGEFIPH avec les grandes entreprises porte aussi ses fruits, car nous constatons un réflexe plus spontané des « référents handicap », interne à l'entreprise, à nous solliciter pour intervenir précocement en faveur du maintien du (des) salarié(s) et auprès des partenaires à mobiliser.

### Freins :

#### Le facteur « crise économique »

Comme nous l'avons déjà constaté l'an passé, le contexte économique en berne constitue un facteur défavorable pour les projets de maintien dans l'emploi, qui peuvent être financièrement coûteux et/ou chronophages.

Les informations diffusées par la Préfecture de la Haute Loire en Service Public de l'Emploi confirment ce constat.

La crise a un double impact induisant une attitude très réservée des employeurs en matière de recrutement, ainsi qu'un investissement atone des entreprises atiligiériennes.

S'agissant des maintiens dans l'emploi, le SAMETH remarque que les secteurs en tension font un effort important de reclassement de leurs salariés « experts », car les employeurs savent que le maintien d'une main d'œuvre compétente est un facteur de préservation de la productivité et de compétitivité pour l'entreprise. A l'opposé, les employeurs de salariés à faible technicité ont une attitude plutôt consommatrice de main d'œuvre et sont moins enclin à fournir un effort lors du maintien dans l'emploi.

### **Les changements environnementaux**

L'insuffisance de Médecin du Travail modifie notre collaboration avec le Service de Santé au Travail, à présent des infirmiers de santé au travail ont été recrutés et réalisent des entretiens infirmiers en alternance avec l'entretien médical. L'Infirmier de santé au travail assure ces missions en coopération avec le Médecin du travail. Dans l'avenir, nous ne savons pas comment s'articulera le travail entre le médecin et l'infirmier et quel sera l'impact sur le suivi des salariés orientés vers le Sameth ou qui auraient besoin de l'être.

Par ailleurs, le manque de disponibilité des Médecins Conseils impacte le volume d'identification des personnes en arrêt longue maladie signalées à la Cellule « Prévention de la Désinsertion Professionnelle » de la CARSAT, et en cascade cela se répercute sur le nombre de signalements fait au SAMETH par cette même cellule.

### **III. Perspectives :**

Il apparaît que le travail entrepris auprès des centrales syndicales de salariés devrait permettre de sensibiliser plus de salariés au cours de leur arrêt maladie ou rencontrant des difficultés médicales ayant un impact sur leur poste de travail. Ces rencontres en faveur des organisations syndicales de salariés, sont un axe prioritaire du projet de l'Agefiph, qui entend développer l'emploi des personnes en situation de handicap, dont le maintien dans l'emploi. Pour continuer à promouvoir ce projet Agefiph, nous poursuivons également notre rapprochement avec les organisations patronales.

La tenue d'une rencontre annuelle organisée par les services de Prévention de la CARSAT, et à destination des CHSCT, permet l'information des grandes entreprises. Cependant, il ne faut pas oublier d'informer les plus petites entreprises (moins de 50 salariés) pour cela l'Agefiph étudie la possibilité d'une communication, par newsletter ou mailing, sur les mesures de maintien dans l'emploi.

Le SAMETH, le MEDEF et la CGPME réfléchissent à une convention de collaboration afin de participer activement aux actions d'information et de formation en direction des adhérents MEDEF, CGPME, et ceci dès 2015.

Le protocole de collaboration technique entre l'Agefiph et le Régime Social des Indépendants devrait permettre de faciliter la diffusion de l'information auprès d'un public méconnaissant les possibilités d'aide et de soutien de l'AGEFIPH.

Le SAMETH pourra également utiliser le levier des Fédérations Professionnelles et des Chambres Consulaires afin de diffuser l'information de coopération SAMETH – RSI, notamment auprès des entreprises ayant des effectifs réduits (artisans et commerçants – non assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

**Le Directeur,  
Emmanuel RODRIGUES**



# ORGANIGRAMME 2015



# DES STRUCTURES ET DES DIRECTIONS

